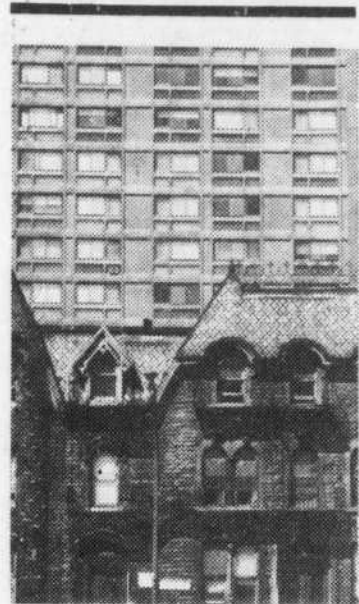


L'actualité économique



Un crédit fiscal... à contretemps

Le programme de crédit fiscal annoncé par le ministre des Finances, M. John Crosbie, tombe à un très mauvais moment. L'escalade des taux d'intérêt, sur laquelle le gouvernement fédéral a très peu de contrôle, risque de ronger tous les bénéfices qu'Ottawa espérait en tirer. D'autre part, notre chroniqueur fiscal explique les mécanismes d'application de ce nouveau programme.

— page 9



Le Mouvement Desjardins, une confédération

Les Caisses d'économie du Québec regroupées en fédération seront désormais affiliées au groupe des Caisses populaires Desjardins et pourront participer au réseau informatisé des caisses et à l'inter-caisse. L'affiliation de cette nouvelle fédération portera à 11 les fédérations affiliées.

— page 11

AU SOMMAIRE

■ Les négociations sont rompues avec le syndicat des fonctionnaires — page 2

■ La leçon du départ de Bryce Mackasey: un éditorial de Michel Roy — page 4

■ La droite conserve le pouvoir en Suède — page 7

■ La Commission des droits de la personne fera enquête sur les allégations de racisme — page 8

ST LEGER

LEGER LIGHT

Le scotch léger, clair et sec, au goût du Québec.

La ronde des «démissions» s'intensifie

par Michel Vastel

OTTAWA — Les déplacements de hauts fonctionnaires à Ottawa se précipitent à un point tel que cela prend des allures de grand remue-ménage.

Trois nouvelles démissions importantes hier à Ottawa, et l'annonce, par porte-parole du premier ministre, d'une «charrette de nominations dans les deux prochaines semaines» confirment que le premier ministre Clark a l'intention de terminer l'opération avant la rentrée parlementaire du 9 octobre.

On a appris hier le départ de Tom Shoyama, ancien sous-ministre des Finances et président d'Energie Atomique du Canada Ltée et conseiller spécial au bureau du premier ministre sur les Affaires constitutionnelles, ainsi que celui de M. Jean Fortier, vice-président du CRTS, qui suit ainsi de

près la démission de son président M. Pierre Camu. Dans tous ces cas il s'agit de départs volontaires, a-t-on pris soin de préciser. De même que le départ, confirmé hier à Paris et à Ottawa, de Mme Sylvia Ostry, économiste, présidente du Conseil économique, pour un poste de cadre à l'OCDE à Paris, sera présenté comme une démission «spontanée».

On confirme, au bureau du premier ministre, que «l'erreur d'autres gouvernements», sans les nommer ceux de MM. John Diefenbaker et de René Lévesque à Québec, ne sera pas répétée. Comme il l'avait d'ailleurs annoncé, M. Clark veut s'entourer de personnes qui ne se sentent pas mal à l'aise de travailler avec lui.

La démission de Tom Shoyama hier, même s'il ne s'agit pas de la plus importante, aggrave un malaise déjà sévère dans la haute fonction publique.

M. Shoyama était tellement estimé de tous ses collègues qu'ils lui avaient attribué, cette année, le prix du meilleur fonctionnaire fédéral. Or, il quitte d'une façon assez brutale, ne laissant que deux semaines d'avis. Cette démission qui suit le «parachutage» d'un non fonctionnaire au plus haut poste aux Finances cette semaine, commence à inquiéter les mandarins d'Ottawa. Par ailleurs, ils n'ont pas tellement aimé le traitement réservé à l'ancien sous-ministre des Finances M. Bill Hood, à qui on n'a d'ailleurs rien offert en échange de sa lettre de démission.

Ce genre d'opération n'est d'ailleurs pas terminé et, dans les sphères politiques à Ottawa, on ne prend même plus la peine de nier le départ éventuel de M. Bernard Ostry, sous-ministre des Communications, qui suivra éventuellement son épouse, Mme Sylvia Ostry,

en Europe, celui de l'ancien ministre libéral M. Bud Drury, qui quittera la Commission de la capitale nationale et surtout un autre des grands mandarins d'Ottawa, M. Allan Gottlieb, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Dans le cas du «limogeage» de M. Bryce Mackasey, on a appris hier que le cabinet avait rescindé l'arrêté en Conseil le nommant pour, dit-on, corriger les entorses que le gouvernement précédent avait fait à la loi d'Air Canada, ou à ses traditions. Par exemple, M. Mackasey n'aurait pas dû être nommé pour sept ans, ni non plus être nommé à plein temps. Enfin, le président-directeur général, M. John Taylor, étant un anglophone, la tradition aurait voulu qu'on nommât un francophone à la présidence du Conseil. Le gouvernement estime ainsi avoir eu de très bonnes raisons de faire

tomber la tête de l'ami de M. Pierre Trudeau.

Quant aux nominations, il en faudra en effet «une charrette» pour remplacer tout ce monde. On connaît, certainement la semaine prochaine, les «convoqués» au Sénat et, parmi eux, au moins un Québécois. Par ailleurs il y a, outre quatre ou cinq mutations ou nominations de sous-ministres, un juge (québécois) à la Cour suprême, trois postes au CRTS, et quelques sociétés de la Couronne. C'est Mme Jean Piggott qui a la haute main sur les «petites listes» à partir desquelles le premier ministre fait son choix.

Depuis son arrivée au pouvoir, M. Joseph Clark a ainsi lui-même installé là où il voulait (en les nommant ou en les mutant) quelques onze hauts fonctionnaires et quatre sénateurs!

Voir page 6: Démissions

Accord sur le retrait du Sinaï à Washington

Bombe à Jérusalem: un mort, 41 blessés



Les agents de la garde civile sont venus prêter main forte aux infirmiers pour dégager les blessés, après l'explosion qui a fait une quarantaine de victimes, hier, à Jérusalem.

(Photolaser AP)

Morin désapprouve le démantèlement du réseau de l'Université du Québec

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, est peu enclin à donner son autonomie à l'UQAM en détachant ce campus universitaire du réseau de l'Université du Québec comme l'a recommandé le rapport de la Commission d'étude sur les universités.

C'est ce qu'a indiqué hier après-midi le ministre alors qu'il commentait, pour la première fois depuis son départ au mois de juin, le rapport de cette commission d'étude créée par le gouvernement Lévesque

pour faire le point sur le développement des institutions d'enseignement universitaire.

Au cours d'une conférence de presse donnée en compagnie du ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin, le ministre de l'Éducation a précisé qu'aucune décision ne serait cependant prise au sujet de l'UQAM avant que ne soit complétée la ronde de consultations entreprise au sein même de l'UQAM sur ce sujet.

Cette recommandation de la Commission d'étude sur les universités à l'égard

de l'avenir de l'UQAM avait été l'une des plus remarquées du fait qu'il y a longtemps que cette constituante de l'Université du Québec réclamait son autonomie. La commission concluait unanimement que l'UQAM était capable de voler de ses propres ailes et que cela était d'autant plus justifié qu'il y avait double emploi au plan administratif en continuant de faire dépendre la constituante montréalaise du siège social de Québec.

De manière générale, le rapport de la commission se demandait s'il ne fallait pas d'ailleurs penser à accorder à chaque

constituante son autonomie à partir du moment où elles pourraient voler de leurs propres ailes, et un rapport minoritaire allait jusqu'à recommander tout simplement le démantèlement du réseau des constituantes de l'Université du Québec.

Les membres de la commission des universités et les partisans du démantèlement du réseau de l'Université du Québec ne devront cependant entretenir guère d'espoir de voir le gouvernement endosser les recommandations en ce sens.

Les propos de M. Morin ne laissent que

Voir page 6: Morin

L'accident de L'Ancienne-Lorette

Le pilote du F-27 n'aurait pas tenu compte d'un avertissement

QUEBEC (PC) — Quelques secondes avant le décollage, le pilote du F-27 de la compagnie Québecair qui s'est écrasé à L'Ancienne-Lorette le soir du 29 mars 1979, avait été avisé par la tour de contrôle que des étincelles jaillissaient du moteur droit de l'appareil.

C'est ce qu'a relaté hier le contrôleur en poste ce soir-là, M. Steve Décarie, à l'enquête ouverte pour éclaircir les circonstances de cet accident qui a coûté la vie à 17 personnes et que préside le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, coroner ad hoc.

Le pilote n'a pas répondu à cette communication, et a augmenté sa vitesse d'envol, a affirmé M. Décarie, qui a longuement été interrogé par Me Melville Smith, représentant de la succession du pilote Alain Willaume au sujet du rôle de la tour de contrôle dans de telles situations.

Me Smith a cherché à savoir en particulier si l'avion aurait pu atterrir immédiatement après que des avaries eurent été signalées. Me Delage l'a rappelé à l'ordre en lui répétant que l'enquête n'avait pas

pour but de déterminer les responsables de l'accident.

Quatre survivants de cette tragédie ont raconté les minutes qui avaient précédé l'impact tandis qu'un cinquième a affirmé à Me Delage qu'il ne se rappelait de rien du tout.

De ces témoignages, il ressort qu'à la vue des flammes qui s'échappaient du moteur et du bruit provoqué par l'explosion, l'hôtesse de l'air s'est levée, a regardé par le hublot, s'est dirigée vers l'avant de l'appareil en demandant aux passagers d'adopter la position d'urgence, c'est-à-dire de se mettre la tête entre les genoux.

Deux passagers se sont alors levés pour se diriger vers l'arrière et l'un d'eux a crié: «Tout le monde en arrière» et «A gauche de l'allée». Mais, a précisé M. Don Peacock, l'un des survivants, peu de gens ont bougé, l'avion ayant déjà amorcé un virage vers la droite.

Après ces instants où «les gens ont eu très peur», a ajouté M. Peacock, je ne me souviens plus de rien. «Je me suis retrouvé assis sur la neige et j'étais

comme paralysé. Quelqu'un m'a aidé à me lever quand on a crié que l'avion allait exploser», a-t-il ajouté.

D'autre part, le F-27 répondait aux normes de sécurité de d'inspection du ministère canadien des Transports et rien ne laissait présager une tragédie lors des vérifications d'usage avant le vol 255 à destination de Montréal.

La seule lacune qui a pu être constatée après l'accident a été un défaut électrique dans le train d'atterrissage qui a refusé d'obéir après le décollage de l'avion.

C'est ce qu'a démontré l'examen de l'épave par des experts du gouvernement fédéral dont le rapport a été expliqué hier à l'enquête par M. Paul Andoney, de Transports Canada.

Il a précisé que l'enquête n'a porté que sur 25% des pièces de l'avion puisque les autres parties étaient trop endommagées pour en tirer une conclusion quelconque.

Par ailleurs, un autre enquêteur de Transports Canada, M. René Leroux, a déclaré que le pilote du F-27 n'avait pas le choix de manoeuvrer autrement qu'il l'a

Voir page 6: F-27



Mme André Bessette

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Un mort et quarante et un blessés, dont 17 sévèrement atteints et dans un état désespéré, tel est le bilan de l'attentat perpétré, dans la soirée d'hier, en plein centre de Jérusalem.

Le porte-parole de la police a précisé que la plupart des blessés ont été touchés par des éclats de verre provenant des vitrines des magasins et des fenêtres d'appartements, pulvérisés par l'explosion. De Damas, la résistance palestinienne a annoncé, pour sa part, que l'attentat avait fait une cinquantaine de victimes, blessés et tués.

La charge explosive, un plastic de forte puissance, avait été introduite dans le cadre d'une bicyclette abandonnée au bord du trottoir de la rue Ben-Yehouda où la circulation des véhicules est interdite et dont les trottoirs sont encombrés de tables de cafés.

Dans les milieux de la police, on rappelle que cette méthode, utilisée aussi bien au Vietnam, par le Vietcong, qu'en Algérie, par le FLN, n'avait été employée qu'une seule fois à Jérusalem, il y a quatre ans. Les barres d'une petite voiture servant à un porte-faix avait été bourrée d'explosifs.

Dans les milieux proches des services de sécurité israéliens, on attribue la recrudescence des attentats, ces derniers jours, au renforcement politique de l'OLP dans le monde et aux pressions exercées sur Israël pour qu'il mette fin à ses opérations préventives au Sud-Liban.

Entre temps, les Etats-Unis, Israël et l'Égypte ont annoncé hier qu'ils sont parvenus à un accord sur la supervision du retrait israélien du Sinaï. Les Américains participeraient à cette supervision.

L'accord, qui doit encore être soumis à l'approbation des gouvernements des trois pays, supprime un obstacle majeur à la mise en oeuvre du traité de paix conclu en mars dernier à Camp David par l'Égypte et Israël.

La secrétaire d'Etat américaine, M. Cyrus Vance, qui a présidé les entretiens triangulaires qui se tenaient depuis mardi à Washington, a déclaré à la presse que, selon les dispositions prévues pour une durée de trois ans au maximum, les Américains continueraient à assurer le fonctionnement des postes électroniques d'écoute dans le Sinaï.

Ceci n'exigera la participation que de 200 techniciens américains au plus, soit à peu près autant que l'effectif de la mission de surveillance établie au Sinaï à la fin de 1975, aux termes de l'accord de désengagement israélo-égyptien.

De plus, les Etats-Unis augmenteraient le nombre de leurs patrouilles de reconnaissance aérienne au-dessus du Sinaï. Aucun militaire de l'armée de terre américaine ne participera à la supervision du retrait israélien graduel du Sinaï et de sa restitution à l'Égypte, a assuré M. Vance.

M. Kamal Hassan Ali, ministre égyptien de la Défense, et M. Moshe Dayan, ministre israélien des Affaires étrangères, qui dirigeaient les délégations de leurs pays respectifs aux conversations, ont déclaré de leur côté que l'Égypte et Israël maintiendraient leurs propres patrouilles, en sus de la surveillance américaine.

Mais ils n'ont pas dit clairement si leurs patrouilles opéreraient conjointement — comme en étaient convenus le président Sadate et M. Menachem Begin, ou séparément. Ce qui compte, a dit le ministre égyptien, c'est que les deux pays opèrent «de manière coordonnée» pour surveiller l'application du traité de paix.

D'autre part, le département d'Etat a affirmé, hier, que les attaques préventives israéliennes contre le Sud-Liban n'avaient jamais fait l'objet de consultations préalables entre Washington et Jérusalem, dans une mise au point sur les propos tenus la veille par le ministre israélien de la Défense, M. Ezer Weizman.

Celui-ci, qui se trouve à Washington, avait déclaré à des journalistes que l'Etat

Voir page 6: Bombe

La Caisse d'Entraide Économique de L'Assomption
620, rue Notre-Dame Repentigny
J6A 2T9

11 1/4 %

Intérêts payables semi-annuellement.

CERTIFICATS DE DÉPÔTS GARANTIS
MINIMUM \$500.00

581-3690 (institution inscrite à la Régie de l'Assurance des dépôts du Québec)

Les négociations sont rompues depuis hier

Les fonctionnaires vont accentuer les moyens de pression

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Les moyens de pression sélectifs mis en oeuvre par les 35.000 fonctionnaires du gouvernement québécois pour débloquent les négociations dans l'impasse depuis le début de l'été seront intensifiés au cours des prochains jours, sans toutefois recourir encore à la grève générale.

C'est ce qu'a annoncé hier après-midi le président du

Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy, tout en indiquant que les négociations étaient à toutes fins utiles rompues.

Cette décision d'intensifier les moyens de pression a été prise, a expliqué M. Harguindeguy au cours d'une conférence de presse, à l'issue d'une dernière rencontre avec la partie patronale hier matin. Au cours de cette rencontre, les représentants du gouvernement auraient tout simplement con-

firmé les déclarations récentes du ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, à l'effet que les offres salariales étaient finales.

Au coeur de ce conflit on retrouve la question des salaires. Rappelons que la convention des fonctionnaires est échue depuis juin 1978 et qu'au mois de mai dernier on en venait à une entente pour une nouvelle convention de trois ans renégociable quant aux salaires pour la troisième année.

Cette entente fut refusée notamment parce qu'insatisfaisante au plan de l'indexation et de l'enrichissement collectif. Plus précisément, les parties étaient d'accord pour une augmentation de 12,7% pour la première année de la convention, mais pour la deuxième année on n'arrivait pas à s'entendre, le syndicat demandant une augmentation de près de 11,5% et l'employeur n'offrant que 7,5%.

Hier matin, la partie patronale n'a ni plus ni moins que

répété aux négociateurs syndicaux ce qu'ils avaient déjà dit: l'Etat ne veut pas discuter de questions salariales à moins que le syndicat ne mette de côté ses revendications sur l'enrichissement collectif. Quant à l'indexation, on aurait réaffirmé, du côté gouvernemental, qu'on ne pouvait envisager plus que le paiement d'un montant forfaitaire pour compenser la perte du pouvoir d'achat. Ce montant forfaitaire représenterait une augmentation de \$7.7 millions de

la masse salariale.

Lors de cette rencontre, les négociateurs des deux parties ont pu échanger sur la guerre des chiffres qu'ils se livrent quant aux écarts qui existent réellement entre les offres et les demandes salariales. Pour le syndicat, cet écart ne représenterait que \$13 millions sur la masse salariale, tandis que pour le gouvernement s'évalue plutôt à \$26 millions. On ne s'entend pas non plus sur le nombre de fonctionnaires touchés par cette négociation.

Pour le syndicat, qui a été le dernier à faire une contre-proposition en juillet dernier, c'est maintenant à la partie patronale de soumettre aux fonctionnaires de nouvelles offres. A cet égard, M. Harguindeguy affirme que ses négociateurs ne se représenteront pas à la table de négociations tant que le gouvernement ne sera pas disposé à bouger.

Le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, a déjà déclaré que les fonctionnaires devront, s'ils ne veulent accepter les propositions déjà sur la table, attendre la conclusion des négociations avec le Front commun pour obtenir davantage.

Pour dénouer cette impasse, le président du syndicat n'entend toutefois pas recourir à une grève générale. Il n'a pas de mandat en ce sens de la part de ses membres et il ne prévoit pas convoquer à court terme une assemblée générale pour tenter d'en obtenir un. Il soutient à cet égard que la

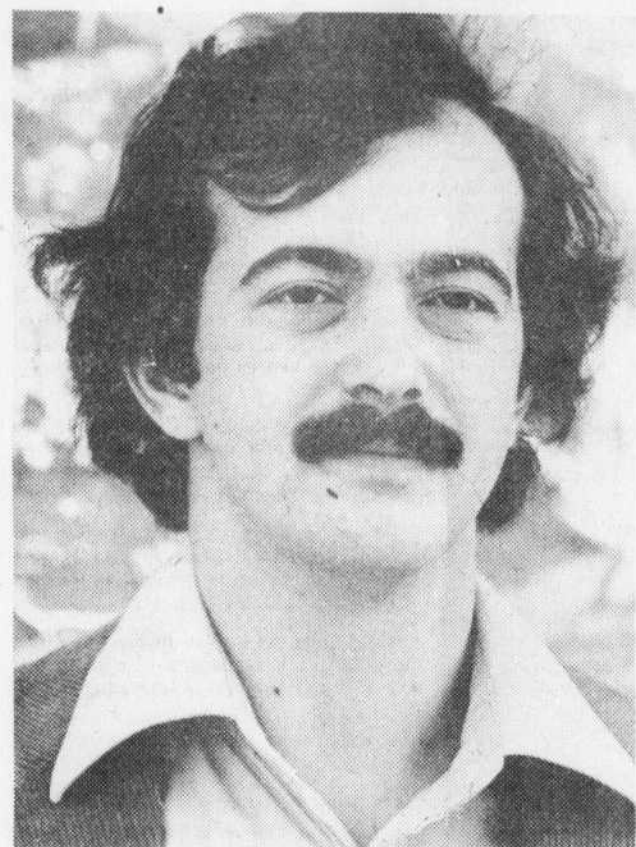
grève générale servirait plus le gouvernement que les fonctionnaires et il préfère intensifier les moyens de pression sélectifs auxquels on a recours depuis l'été.

Ces moyens de pression consistent à déclencher des arrêts de travail plus ou moins prolongés dans des secteurs de l'activité gouvernementale plus vitaux que d'autres, comme le Centre d'information du ministère de l'Éducation qui est en grève depuis plusieurs jours, ou encore le service d'émission des permis de chasse ou les greffes du Palais de justice. Soulignons que

le syndicat rembourse intégralement à ses membres les journées de salaire perdues, que ce soit à cause d'un débrayage ou d'un lock-out, grâce à un fonds spécial de \$3 millions qui à chaque semaine est renfloué par les cotisations des fonctionnaires qui restent au travail.

On intensifiera ces débrayages sélectifs au cours des prochains jours, quitte à ce que la population en souffre, a souligné M. Harguindeguy, qui croit que le seul moyen de faire bouger le gouvernement est d'obtenir que la population fasse pression sur les élus.

Partielles dans Maisonneuve: Robert Côté sera le candidat de l'extrême-gauche



M. Robert Côté, candidat du Parti communiste ouvrier aux partielles de novembre dans Maisonneuve.

par Rodolphe Morissette

Militant communiste, du rameau marxiste-léniniste, et syndicaliste actif à l'extrême-gauche de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Robert Côté sera lui aussi candidat aux partielles de novembre dans le comté montréalais de Maisonneuve.

M. Côté est membre de la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada depuis 1975. Celle-ci a décidé de se transformer, le 2 septembre dernier, en le Parti communiste ouvrier (PCO), une formation « politique » qui n'est pas encore reconnue par la Direction générale des élections du Québec ni autorisée par le Bureau du financement des partis politiques.

Le nouveau candidat du PCO est un employé du Centre hospitalier Louis-Hippolyte-Lafontaine. Délégué de son syndicat local au Conseil central de la CSN depuis 1975, il a fait partie, de 1976 à 1978, de la direction du Conseil central. A l'élection de l'exécutif du Conseil central, au début de mai dernier, M. Côté, qui avait obtenu 40% des votes, a néanmoins été défait. La Ligue avait alors protesté violemment contre la « cam-

pagne anticommuniste » menée alors par des dirigeants syndicaux, notamment par le vice-président de la centrale, M. André L'Heureux, et celui qui présidait alors la CSN-Construction, M. Michel Bourdon, aujourd'hui aspirant à l'investiture péquiste précisément dans le comté de Maisonneuve en vue de l'élection partielle de novembre.

Les marxistes-léninistes de la CSN interprétaient alors la lutte qui leur était faite au sein de la centrale comme celle de militants péquistes désireux de désamorcer, à la veille du référendum, les batailles entreprises par le mouvement syndical aux chapitres de la sécurité et santé au travail, de la construction, etc.

En 1977, M. Robert Côté et certains de ses amis de la Ligue avaient réussi à faire adopter au congrès général de mai 1977 de la CSN quelques résolutions dénonçant « le salissage anti-communiste » de la part des médias d'information et « la chasse aux sorcières » (contre les militants communistes notamment) au sein de la centrale même. Ils avaient également accusé de « trahison » l'ex-coordonnateur des troupes CSN du Front commun des travail-

leurs de la fonction publique en 1975-76, M. Jacques Desmarais, qui venait alors de passer au cabinet d'un ministre du gouvernement péquiste dans le comté de Maisonneuve.

Voilà du reste le ton de la campagne que mènera M. Côté dans les mois qui vont suivre: il s'agira en première ligne de renvoyer dos à dos les candidats péquiste et libéral pour leur « appui au capitalisme » et d'accuser le candidat péquiste en particulier — quel qu'il soit — d'avoir trahi les intérêts des travailleurs pour poursuivre des « ambitions politiques ».

Les marxistes-léninistes se proposent de visiter les groupes populaires (comptoirs familiaux, etc.) et de mettre en piste leurs contacts dans les usines sises dans le comté. M. Côté a indiqué au DEVOIR qu'il ne se faisait cependant pas d'illusions: « Ce n'est ni par une élection partielle ni par des élections générales que les travailleurs vont accéder au pouvoir; il faudra au contraire qu'ils soient armés pour briser les monopoles. » Le Parti communiste du Canada aura lui aussi son candidat dans Maisonneuve, soit M. Hervé Fuyet, un enseignant.

La convention est fixée au 14 octobre dans Maisonneuve

Georges Lalande brigue l'investiture libérale

par Rodolphe Morissette

Dès que Me Georges Lalande, directeur du Greffe du Palais de justice de Montréal a confirmé, mardi soir, à la direction du Parti libéral du Québec qu'il acceptait de se porter candidat libéral dans le comté de Maisonneuve à l'élection partielle de novembre, le parti a fixé au 14 octobre la date de l'assemblée de mise en candidature.

Hier soir il était acquis qu'il y aurait au moins deux candidats à l'assemblée d'investiture: outre M. Lalande, un avocat de 40 ans, Me Jules Léger, notaire, a confirmé au DEVOIR qu'il serait lui aussi candidat à l'assemblée du 14 octobre.

Il a été impossible de joindre hier M. Paul Portu-guais, qui avait aussi manifesté le désir d'être candidat,

pour savoir s'il sera également sur les rangs. Par contre, le Dr Gilles Bélisle, dentiste, a indiqué au DEVOIR hier qu'il ne serait point candidat. Il travaillera cependant à l'organisation de la campagne de Me Lalande et on lui a d'ores et déjà confié une section précise du comté.

L'assemblée d'investiture libérale se tiendra le 14 octobre au 4.560 de la rue Adam et l'association libérale locale comptera 1.025 membres ayant droit de vote au 15 septembre pour le choix du candidat. Chez les libéraux, à la différence du Parti québécois, il faut avoir été inscrit au parti 30 jours avant la date de l'assemblée de nomination pour y avoir droit de vote (contre 90 jours chez les péquistes).

Quant aux candidats à l'assemblée de nomination, ils doivent avoir déclaré leur in-

tention au moins 15 jours auparavant. On sera par conséquent fixé à ce sujet avant la fin du mois.

Mardi, M. Lalande a annoncé au chef libéral, M. Claude Ryan, qu'il serait candidat, après quoi on a immédiatement fixé la date de la convention, ce qui donne à penser que voilà le candidat que favorisera la direction de la formation. M. Lalande, qui annoncera demain sa candidature au cours d'une rencontre avec la presse au restaurant Montréal Chop Suey, rue Sainte-Catherine, a prévenu hier le ministre de la Justice du Québec, Me Marc-André Bedard, et l'un de ses sous-ministres, de sa candidature dans Maisonneuve. Il a également demandé et obtenu du ministre, dont il dépend dans l'exercice de sa profession, le congé sans solde d'usage en ces circonstances.

Le Parti libéral avait tenté au départ d'obtenir la candidature du Dr Luc Larivée, conseiller municipal de Montréal et président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, puis de M. Pierre Lorange, du comté électoral de la Ville de Montréal. Les deux hommes avaient refusé, tandis que poursuivaient leur réflexion Me Jules Léger, le Dr Gilles Bélisle et M. Paul Portu-guais, qui ont tous renoncé à quelques reprises le chef du parti.

L'autre candidat à l'investi-

ture libérale, Me Jules Léger, avait failli être candidat libéral de Sainte-Marie à l'élection fédérale du 22 mai, soit au moment de la campagne où le député élu à la fin, M. Jean-Claude Malépart, hésitait à se lancer sur la scène fédérale. Me Léger est un organisateur de longue date dans le secteur Hochelaga-Maisonneuve de l'île de Montréal, tant au fédéral qu'au provincial. Il préside d'ailleurs actuellement l'association libérale fédérale de Hochelaga - Maisonneuve, comté représenté aux Communes par M. Serge Joyal. M. Joyal a du reste commencé à aider les libéraux provinciaux à faire campagne dans Maisonneuve.

Au mois de juin, il ne restait à peu près rien de l'organisation libérale du PLQ dans Maisonneuve. La direction du parti y a alors dépêché un « animateur » à temps plein, M. Georges Boudreault, qui a entrepris de rencontrer le plus d'électeurs possible avec son équipe, de rebâtir l'association et de recruter des candidats. Hier, environ les deux tiers des foyers du comté avaient été visités.

Mercredi dernier, les permanents du parti ont réuni dans le comté les quelque 200 organisateurs qui seront actifs durant les partielles de novembre. Enfin, si M. Claude Ryan affichait un optimisme absolu à toute épreuve au sujet de Maisonneuve quand

la candidature du Dr Luc Larivée restait possible, il fut mardi soir, devant les membres de la Chambre de commerce de l'Ouest de l'île, plus nuancé: « Je ne dis pas que nous remporterons le comté de Maisonneuve, mais que nos chances sont excellentes. »

Cours de Fine Cuisine Familiale

Professeur
Henri Bernard
En 9 semaines,
une fois par sem.
(jour ou soirs)

Inscriptions:
après 1ère leçon à titre
d'essai se répétant:
24, 25, 26, 27 septembre
Pour prospectus
et réservation, 1ère leçon:
843-6481

Institut
Culinaire
Bernard

2015 de la Montagne
Suite 610, Montréal
Permis no. 10460
Culture Personnelle

Postes: Parrot doute qu'Ottawa soit pressé

OTTAWA (PC) — Le gouvernement conservateur projette de confier l'administration de la Poste à une société de la Couronne au cours de la prochaine session.

Mais le chef syndical, Jean-Claude Parrot, en doute. Président du Syndicat canadien des postiers, qui compte 23.000 membres, il a déclaré hier que le ministre des Postes, M. John Fraser, avait annulé sans fixer d'autre date la première rencontre qu'il devait tenir avec les divers syndicats à ce sujet.

M. Fraser a déclaré en interview qu'il espérait présenter la loi après Noël — un de ses adjoints a parlé de janvier — et

que les consultations avec les syndicats avaient commencé.

Le ministre a dit aussi que les conservateurs n'entendaient pas se conformer en tout point au projet libéral. Il s'agit surtout de savoir quel contrôle le gouvernement exercerait sur la gestion de la société d'Etat.

« Ce que nous voulons, a-t-il dit, c'est une vraie société de la Couronne dans les dirigeants peuvent prendre des décisions sans intervention gouvernementale ».

M. Parrot a déclaré que son syndicat est absolument en faveur de cette idée; c'est même pourquoi il combattait le projet libéral.

VIENT DE PARAÎTRE

Histoires de l'enfance
Histoires d'enfants

Un numéro thématique de la revue *Dérives* pour l'Année Internationale de l'enfant.
Chantale Cusson, Jean-Thierry Maertens, Pierre Monette, Louise Warren et des enfants immigrants, à travers essais, chroniques, contes, nouvelles, etc., parlent d'éducation, des rapports adultes/enfants, des enfants dans l'immigration, de l'histoire de l'enfance et de la littérature enfantine au Québec, de théâtre pour enfants, etc...

104 pages de textes et d'illustrations. \$5.00

----- BON DE COMMANDE -----

Veuillez m'expédier:

☐ exemplaire(s) *Histoire de l'enfance/Histoires d'enfants* (Dérives 17-18)

☐ Un abonnement d'un an à la revue *Dérives*
5 numéros: ☐ Canada, \$12.00 ☐ Étranger, \$15.00
☐ Institutions tous pays, \$20.00

☐ Ci-joint un chèque (ou mandat) de \$.....

Nom et adresse:

Faites parvenir ce bon ainsi que votre chèque à:

DÉRIVES: C.P. 398, Succ. M, Montréal H1V 3M5

Rendez-vous
au centre d'horlogerie

ROLEX

de 20 au 22 septembre
pour faire examiner
votre Oyster Rolex.

A l'aide d'un équipement
spécialisé, un technicien Rolex
vérifiera la précision et
l'étanchéité de votre montre.

HEURES D'OUVERTURE
JEUDI ET VENDREDI
DE 10h.00 À 14h.00/DE 15h.00 À 19h.00
SAMEDI
DE 10h.00 À 16h.00

Magasin du Square Phillips

BIRKS
JOAILLIERS

POUR UNE DURÉE LIMITÉE

COMPLETS
FAIT-SUR-MESURES

\$234
(GRANDEUR 46 INCLUSE)

harry Gold
THE TAILORED MAN

474 ouest, rue Ste-Catherine au Carré Phillips — Centre d'achats Rockland, Ville Mont-Royal

Quelque fois le génie est le mot d'un enfant

Germain Nouveau
(1851-1920)

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36



à nulle autre pareille

Médailon
Ultra Douce

25 Cigarettes King Size

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg.

Nombreuses infractions à la loi anti-scabs

Le syndicat poursuit tous les dirigeants de la SAQ

par Louis-Gilles Francoeur

Le Syndicat des employés de magasin de la Société des alcools du Québec (SAQ) a réclamé hier soir la démission de la haute direction de la société d'Etat après que furent connues les conclusions de l'enquêteur du ministère du Travail qui vient de constater dans un rapport au ministre de multiples infractions aux dispositions anti-scabs du code du travail.

Le syndicat a en outre mandaté hier ses procureurs à poursuivre individuellement devant le Tribunal du travail chacun des membres de la haute direction de la SAQ. Il a aussi l'intention de prendre des dispositions pour que les amendes éventuelles, qui résulteraient de ces poursuites, ne soient pas versées au Trésor public à même les fonds de la SAQ, lesquels appartiennent déjà à l'Etat.

Au début de l'année, le syndicat des employés de magasins signalait au gouvernement la mise en place d'un réseau de vente d'alcool à crédit et l'existence de livraisons à des adresses non autorisées en vertu de la loi des permis d'alcool. Il semble que le ministère de la Justice, qui fut formellement saisi du dossier, n'y ait donné aucune suite.

Cette fois l'affaire semble d'autant plus sérieuse que la SAQ est la troisième société de la Couronne en tant que mois à faire l'objet de rapports très sévères de la part d'un enquêteur du ministère du Travail chargé de vérifier l'application des dispositions anti-scabs du code québécois du travail. Dans un rapport similaire publié au début de l'été, il était établi que la Société d'énergie de la Baie-James avait transgressé les mêmes dispositions et que l'Hydro-Québec s'était livrée à la même pratique. Si l'on tient compte du nombre de cas en cause, la SAQ pourrait

remporter le championnat des transgressions à la loi 45 car son syndicat, actuellement en grève, a intenté jusqu'ici plus de 500 poursuites pénales contre certains de ses membres. Et la liste pourrait s'allonger encore au cours des prochains jours, cette fois du côté de la haute direction.

L'enquêteur gouvernemental, Me Jean-Yves Ferland, constate dans son rapport que la SAQ a régulièrement nommé cadres des employés syndiqués, en général des commis seniors, pour tenter d'éviter les dispositions de la loi. Le syndicat a mis en preuve lors des premières audiences du Tribunal du travail que des cadres auraient promis aux employés qui transgressaient la loi, de payer les amendes qui pourraient éventuellement leur être imposées.

Une des techniques utilisées dans cette affaire est assez originale en soi. Les syndiqués d'un magasin prenaient la décision, souvent à l'instigation d'un cadre, de ne pas respecter l'ordre de grève édicté par une direction syndicale pourtant dûment mandatée pour le faire. C'est un peu comme si les professeurs d'une école décidaient d'ignorer un vote de grève à Montréal alors que leur syndicat avait décidé de recourir à ce moyen. Une telle décision appartenant à l'ensemble de l'unité d'accréditation reconnue, c'est à elle et non à un petit groupe de dissidents qu'il appartient de décider de son exécution. Les dissidents s'exposent alors aux sanctions de la loi.

La SAQ de son côté a soutenu hier avoir été dûment conseillée en droit avant de prendre les décisions qui sont considérées aujourd'hui par l'enquêteur gouvernemental comme autant de contraventions au code du travail.

La SAQ a par contre refusé de commenter ce rapport « puisque les conclusions

de l'enquêteur portent sur des sujets dont les tribunaux ont déjà été saisis et qu'elle entend contester. »

La SAQ affirme néanmoins qu'elle ne posera dorénavant aucun geste « susceptible de mettre en cause les conclusions de l'enquêteur ».

Au syndicat des employés de magasins, on s'étonnait hier de ce que le gouvernement « puisse encore maintenir au pouvoir à la SAQ des gens dont le principal souci semble celui de placer des pelures de bananes sous ses pieds ».

Dans cette optique, le président des employés de magasins, M. Ronald Asselin, a déclaré hier au DEVOIR que la direction actuelle, à l'exception de son président, avait incité peu avant le 15 novembre 1976 le syndicat à prendre position contre le Parti québécois sous prétexte que celui-ci voulait vendre du vin dans les épiceries. Le vice-président actuel, M. Fernand Pépin, et M. Donald Villeneuve, auraient notamment participé à cette rencontre, a précisé le porte-parole syndical.

Ce dernier a ajouté qu'avec le bilan des relations de travail qui s'impose à la SAQ, « aucune entreprise du secteur privé ne pourrait réussir à survivre ».

« Le seul gage de leur succès, a-t-il dit, est le fait que la SAQ est un monopole d'Etat. »

Quant aux négociations, elles se poursuivent mais le syndicat n'y voit pas l'ombre d'un progrès et il craint beaucoup que certains membres de la direction et certains de ses conseillers ne veuillent étirer ce conflit pour ternir l'image du gouvernement, un raisonnement qu'ils appliquent aux multiples accrocs aux dispositions de la loi anti-scabs par une société d'Etat appartenant à cent pour cent à ce même gouvernement.



La campagne en faveur de la Société des enfants infirmes bat son plein et suscite la participation de nombreux artistes. C'est ainsi qu'un spectacle donné hier au complexe Desjardins réunissait Paul Berval, Roger Doucet et Pierre Lalonde, qu'on voit ci-dessus en compagnie de Florianne Bertozzi, 12 ans, et Nirma Moukhtar, 5 ans. (Photo Jacques Grenier)

Signature de contrat à la CTCUQ

QUEBEC (PC) — La Commission de transports de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) a signé hier une convention collective avec le syndicat de ses 140 mécaniciens affiliés à la CSD.

Le président de la CTCUQ, M. Léonce Bouchard, a fait savoir que la convention prévoyait une augmentation de salaires de 25% répartie sur trois ans. La masse salariale augmentera par le fait même de \$875,000.

Le salaire d'un mécanicien classe A passera de \$9.40 à \$10.96 au 27 décembre 1980.

Selon M. Bouchard, la CTCUQ, en signant la convention, a franchi une étape importante pour redonner au public un service de transport en commun auquel il a droit et dont il est privé depuis déjà trop longtemps.

M. Bouchard a félicité le président du syndicat de la CSD, M. Roland Tapin, pour l'ouverture d'esprit avec laquelle le syndicat des employés de garage avait négocié.

Il a souligné que l'entente, d'une durée de trois ans, avait nécessité 33 réunions et plus de 240 heures de négociations directes.

Le président de la CTCUQ a refusé de commenter l'état des négociations avec les chauffeurs, dont la grève dure depuis le 29 janvier dernier.

Il a souligné cependant que les autobus pourraient rouler dans les rues de Québec 15 jours après que les chauffeurs auront accepté leur choix de circuit.

Cette question est au centre du litige qui empêche la signature d'un protocole de retour au travail entre les chauffeurs et la CTCUQ.

La formation des adultes au Québec: encore un fouillis

par Paule des Rivières

Le fouillis qui caractérise encore les programmes de formation professionnelle adulte au Québec en commande un examen exhaustif et, de grâce, public.

Voilà le message lancé hier par l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), organisme à but non lucratif voué à la démocratisation de l'éducation des adultes. Des individus et groupes membres, dont les centrales syndicales, les associations d'éducation des adultes et plusieurs maisons d'enseignement.

Le directeur de l'organisme, M. Paul Bélanger, et le président de son conseil d'administration, M. Guy Bourgeault, ont brossé hier un premier tableau de la situation actuelle, brouillée d'incohérences: l'ICEA se livre à cet exercice à un moment où, d'une part, le gouvernement québécois s'est engagé à élaborer une politique en ce domaine et où, d'autre part, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il voulait transférer ce dossier aux provinces.

Car c'est le gouvernement central qui est responsable du financement des programmes, notamment de celui de la main-d'œuvre du Canada (PFMC). Il investit annuellement \$500 millions dans l'éducation des adultes, dont \$158 millions au Québec. Ce dernier montant est distribué entre 102,000 individus (1976-77), en majorité des hommes chômeurs.

Les contenus et l'administration des programmes sont généralement assurés par le gouvernement québécois mais c'est le gouvernement fédéral qui détermine quels programmes seront chaque année offerts aux adultes.

Les deux programmes les plus importants au Québec sont celui de formation professionnelle et celui de formation générale de niveau secondaire, tous deux à temps plein et prévoyant des allocations pour les adultes, qui y participent.

L'ICEA déplore grandement les réductions fédérales opérées l'année dernière dans les allocations aux étudiants (de \$45 à \$10 par semaine pour

les personnes logées chez un conjoint et sans personne à charge par exemple) et pense que le fait d'attacher moins d'importance à la formation générale ne manquera pas d'avoir des conséquences déplorables au Québec, où le rattrapage scolaire des adultes n'est pas terminé.

« En ce qui concerne le système public, les adultes au Québec se retrouvent d'abord et avant tout au niveau secondaire », lit-on dans le dossier de l'ICEA.

Le programme de formation de la main-d'œuvre du Canada comprend quant à lui cinq gros départements de formation.

C'est en se rendant à un centre de main-d'œuvre que l'intéressé pourra s'inscrire et se rendre par la suite dans la commission scolaire qui offre le cours en question, pas toujours celui qu'il désire.

L'ICEA aimerait bien voir les autorités provinciales s'impliquer davantage dans l'établissement des cours aux adultes de façon à ce que les cours offerts aient un lien quelconque avec les emplois disponibles.

Mais, pour l'ICEA, il serait dommage que la formation personnelle, moins reliée au travail immédiat, ne connaisse pas un essor. Car, note l'organisme, la formation axée sur le milieu de travail n'est qu'un aspect de l'éducation des adultes.

L'ICEA croit que les deux obstacles principaux à l'entrée des classes populaires dans les réseaux d'éducation des adultes sont le régime de financement et le fait qu'il faille suivre les cours le soir. En effet, un grand nombre de cours ne sont pas gratuits. Quant aux temps choisis pour ces cours, il implique une solide détermination puisqu'ils se donnent au terme d'une journée de travail.

L'ICEA espère bien qu'un jour, le congé-éducation payé, (temps mis à la disposition de l'employé pour lui permettre d'étudier pendant son temps de travail) sera une réalité au Québec.

En attendant, il demande au gouvernement du Québec de se mettre à l'étude du dossier et de lancer un débat sur la question.

Sept cliniques populaires dénoncent la «malhonnêteté» de la CAT et du projet 17

par Gilles Provost

Le projet de loi 17 sur la santé-sécurité au travail restera inacceptable tant qu'il n'aura pas été réécrit au complet pour donner aux travailleurs syndiqués le contrôle intégral de leur santé et de leur sécurité, ont affirmé conjointement hier à Montréal sept cliniques populaires et équipes de santé au travail.

En plus d'appuyer au complet l'attitude de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ces groupes impliqués dans la défense du droit des travailleurs à la santé ont aussi lancé une charge à fond de train contre la Commission des accidents du travail (CAT) à qui ils reprochent de faire cause commune avec les compagnies pour brimer les droits des travailleurs accidentés.

A leurs yeux, il est tragique que le personnel « malhonnête et incompetent » de la CAT forme le noyau autour duquel sera structurée la future Commission provinciale de santé et sécurité du travail prévue au projet de loi 17. A l'appui de leur condamnation sans appel, ils ont fait témoigner plusieurs travailleurs accidentés qui ont montré à quel point ils étaient lésés par les procédures « inhumaines » de la CAT.

Au projet de loi 17, ces groupes reprochent bien des choses: d'abord, disent-ils, cette loi néglige les vrais problèmes en ne s'intéressant qu'à la prévention et en ne disant pas un mot du droit individuel au médecin traitant, en n'exigeant pas le respect intégral du diagnostic médical du travailleur pour le paiement des dédommagements et en ne fournissant pas au travailleur malade ou accidenté la moindre sécurité d'emploi.

La loi 17 ne sera pas davantage efficace au niveau de la prévention, affirment aussi ces groupes, puisqu'elle enferme les syndicats dans la « camisole de force » de comités paritaires inefficaces et qu'elle n'offre qu'une protection illusoire à la grande majorité des employés non syndiqués.

AUJOURD'HUI

A 12 h, à la salle Outremont de l'hôtel Bonaventure, déjeuner-causerie du Cercle finances et placements du Québec.

A 12 h 30, M. Daniel Seiler présentera au Centre interuniversitaire d'études européennes, au 1193 de la place Phillips, porte 8250, une communication sur « Les élections européennes, analyse et perspectives ».

A 12 h 30, premier déjeuner-causerie de la Chambre de commerce canado-suisse, au salon Saguenay de l'hôtel Reine-Elizabeth.

Au 3737 est de la rue Sherbrooke, assemblée publique à 14 h du conseil des commissaires de la CECM.

A 16 h 30, au foyer Beauchemin de la Place des Arts, assemblée annuelle de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Le club Gymnix reçoit de 16 h 30 à 19 h, au 2e sous-sol du centre Claude-Robillard, les inscriptions des filles de six à 16 ans qui veulent suivre des cours de gymnastique.

A 12 h, au grand salon A de l'hôtel Méridien, conférence de M. Paul Robert, maître d'œuvre des dictionnaires Robert, après le déjeuner mensuel de la Société des traducteurs du Québec.

A 19 h 30, au 8010 de la rue Saint-Denis, conférence sur les cataclysmes et les extraterrestres, organisée par l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique.

Dans le cadre des célébrations marquant son 40e anniversaire, l'Office national du film (ONF) invite le grand public à participer aujourd'hui à la Journée des femmes.

C'est aujourd'hui à Longueuil qu'a lieu la remise officielle du prix décerné dans le cadre du concours « Le jeune inventeur de l'année » organisé par le Club optimiste de Longueuil.

ils reprochent surtout au projet de loi de ne pas insister suffisamment sur l'élimination des dangers à la source.

« Quand il en parle, disent-ils, c'est surtout pour dire que les décisions de ce genre sont une prérogative de l'employeur. Ce dernier pourra utiliser tous les prétextes pour ne rien faire. »

Même des mesures aussi attrayantes que le retrait préventif pour les femmes enceintes risquent de n'avoir aucun bénéfice réel, soutiennent-ils, parce que la plupart des femmes ne changeront de travail qu'après huit à dix semaines de grossesse, c'est-à-dire une fois que les dommages les

plus graves auront déjà eu lieu, s'ils devaient se produire.

A leurs yeux, la loi devrait donner plus de moyens d'intervention aux syndicats et leur laisser notamment le soin de définir les programmes de santé et de choisir le médecin responsable de protéger leur santé. Tous les examens médicaux, disent-ils aussi, devraient être destinés à protéger le travailleur et non pas à éliminer la main-d'œuvre moins productive au bénéfice des compagnies.

Une loi qui favoriserait la syndicalisation apporterait beaucoup plus de bénéfices concrets qu'une législation aussi vide que la loi 17, ont-ils conclu.

La santé-sécurité au travail

Les manufacturiers de bois de sciage veulent répartir la note

QUEBEC (PC) — Le projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail étant une mesure à caractère social, les employeurs ne devraient pas être les seuls à en supporter la charge économique.

C'est ce qu'a affirmé hier l'Association des manufacturiers de bois de sciage devant la commission parlementaire qui entend les opinions sur le projet de loi.

« Nous croyons que la responsabilité financière et administrative d'une loi à caractère social doit être assumée par la population au complet », dit le mémoire de l'AMBS.

Quant au congé de maternité, qui est aussi une mesure sociale, le mémoire suggère qu'il soit financé par le gouvernement et que les employeurs n'aient pas à assumer entièrement les coûts rattachés à cette disposition.

L'association a aussi demandé à être entendu quand seront édictés les règlements touchant cette loi, « pour éviter que soient imposés aux industriels de sciage, des charges financières et législatives qui dépasseraient les normes acceptables à la viabilité de l'industrie québécoise du sciage ».

La demande est inusitée. Des audiences

publiques sont souvent tenues — mais pas toujours — pour connaître l'opinion de la population avant l'adoption d'une loi. Mais la rédaction des règlements touchant une loi ne donne jamais lieu à des audiences et est toujours confiée à des conseillers juridiques du ministère concerné.

Le Centre local de services communautaires de Montréal prévoit, de son côté, que le comité paritaire de santé

et de sécurité, dans les entreprises non syndiquées, « a toutes les chances d'être complètement dominé par l'employeur ».

« Les décisions qui y seront prises vont donc aller dans le sens de l'intérêt de ce dernier. Par exemple, on favorisera surtout le port de tout genre d'appareils protecteurs individuels et on n'engagera aucune dépense pour éliminer les dangers », dit le mémoire du CLSC centre-sud.

Séisme en Italie centrale

ROME (AFP) — De Rome à Pérouse, de Florence au Vésuve et jusque dans les Abruzzes, la terre a tremblé hier soir pendant plusieurs secondes dans toute l'Italie centrale, provoquant des scènes de panique, parents entraînant en courant leurs enfants dans les rues, familles entières partant en voiture, dans la nuit, hors des villes. On ne signalait toutefois pas de victime, une heure et demie après le séisme.

Selon les premières informations, c'est en Ombrie que le séisme semble avoir eu l'intensité la plus forte. A Terni (100 km

au nord de Rome), le tremblement de terre a été précédé d'un grondement sourd. A Pérouse même, le responsable de l'observatoire sismique de San Pietro, le père Martino Siciliani, a localisé l'épicentre à une vingtaine de km au nord, près du mont Tivo, et chiffre l'amplitude entre les 6e et 7e degrés de l'échelle Mercalli (qui en compte 12).

Plus au sud, à Subiaco, cité historique de Saint Benoît, la secousse, particulièrement forte, a provoqué la chute de corniches.

Fiducie du Québec
dépôts garantis

11%

- Dépôt initial minimum \$1 000
- 3, 4 et 5 ans intérêts versés annuellement

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

Pour information:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
extérieur sans frais 1-800-361-6840

La Fiducie du Québec...
pour un choix de modes d'épargne

desjardins

JE CHOISIS LE QUÉBEC ET LE CANADA

JE SOUSCRIS A LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

ça vaut le coût!

Faites parvenir votre contribution à:
Parti libéral du Québec
460, rue Gifford, Montréal, Québec H2J 1N3
Pour toute information appelez 514-284-1212

La leçon du départ de Bryce Mackasey

ON reconnaît bien la fierté de l'Irlandais bagarreur dans la résistance que Bryce Mackasey a offerte jusqu'au bout au gouvernement conservateur. L'ancien ministre libéral savait pertinemment que sa tête serait mise à prix si l'équipe de M. Clark était portée au pouvoir. Mais, à M. Don Mazankowski qui la lui réclamait sur un plateau, M. Mackasey a refusé de donner sa démission, comme s'il avait décidé de provoquer un limogeage pour dramatiser l'opération et accentuer l'apreté d'une décision inéluctable. Le gouvernement s'est donc trouvé dans l'obligation plutôt gênante de le révoquer en rescindant l'arrêté ministériel par lequel il avait été nommé président du conseil d'Air Canada en février.

Les libéraux avaient abusé de leur pouvoir au début de l'année en procédant à une nomination aussi manifestement politique. Il est malheureux que M. Mackasey, qui a bien servi le pays quand il était ministre à Ottawa, se soit prêté à ce scénario dont il est maintenant la victime. Mais les conservateurs, en voulant rétablir l'équilibre et réparer un abus, risquent de commettre un excès qui serait préjudiciable à la stabilité, à l'indépendance et à la crédibilité des sociétés publiques. Le sens de l'Etat et la continuité des institutions ne doivent pas souffrir de l'ineffable patronage.

Quand l'ancien premier ministre, avec l'accord de ses collègues du Cabinet, nomma M. Mackasey à Air Canada, il était clairement établi avec la direction de la société et le nouveau titulaire que les responsabilités du président du conseil, plutôt légères jusque là, seraient réduites encore davantage. Si bien que le rôle de l'ancien ministre allait être littéralement conforme au titre qu'il portait: il présiderait le conseil quand le président-directeur général, M. Taylor, déciderait de le réunir. Il devait être en outre chargé des relations entre la Société et le gouvernement, mais cette aspect de sa mission suscitait de sérieuses réserves de la part du PDG. Ajoutons à ces tâches légères et bien circonscrites une fonction de représentation publique. Au total, Air Canada n'avait pas besoin d'un président du conseil à temps complet. Le même poste avait été occupé auparavant, à temps partiel, par M. Pierre Taschereau qui, au surplus, veillait sur le contentieux et sur les filiales. C'est du reste

le même Pierre Taschereau qui reprend à compter d'aujourd'hui ses anciennes fonctions, toujours à temps partiel et, cette fois, à titre intérimaire. On peut penser qu'il y restera durant quelques mois, le temps qu'il faut au gouvernement pour trouver un remplaçant à M. Mackasey.

Mais si, comme le souhaitait apparemment M. Taylor et plusieurs de ses collègues à l'échelon supérieur, la fonction de « chairman of the board » n'est pas modifiée, la personne appelée à ce poste n'aura en définitive qu'un rôle honorifique pour lequel l'Etat offre un salaire de \$90.000 par année et un laissez-passer à vie à bord des avions d'Air Canada. Ce n'est pas exactement ce qu'attendent les contribuables d'un gouvernement qui a pris l'engagement d'éliminer les dépenses inutiles et de dégonfler la bureaucratie. En conséquence, si le ministre des Transports et la direction d'Air Canada n'envisagent pas de redéfinir les fonctions et les responsabilités de la structure supérieure de la société, il serait plus logique et plus rentable d'abolir simplement le poste de président du conseil. Pour M. Clark, ce serait une occasion idéale de mettre en pratique la nouvelle philosophie de la frugalité de l'Etat.

Mais tout indique que le gouvernement agira autrement. Après avoir dénoncé avec raison le favoritisme dont les libéraux ont fait preuve durant 15 ans au pouvoir, les conservateurs ont déjà annoncé au peuple, avec toute la subtilité de M. Roch LaSalle, que le même régime serait perpétué, en bleu plutôt qu'en rouge. On raconte même dans les officines du PC que les loyaux serviteurs d'un parti si longtemps confiné aux fauteuils de l'Opposition commencent à s'impatisser: le gouvernement tarde trop, disent-ils, à récompenser les partisans assidus, à nommer des amis aux postes vacants, donc à faire un peu de place en priant les libéraux notoires de se retirer. C'est pourquoi on assiste ces jours-ci à des démissions polies et à des départs élégants.

Air Canada ne fera donc pas exception. Prévenus, les conservateurs s'efforceront toutefois de recruter un candidat acceptable dont les états de service et la compétence ne susciteront pas de protestations qu'aurait soulevées la nomination de M. Mackasey. Pour reprendre la formule originale de M. Clark, il

sera compétent, certes, mais aussi conservateur. Et, comme il convient de penser au Québec, que le siège social d'Air Canada est toujours à Montréal, c'est vraisemblablement à un francophone du Québec que sera ouverte la porte du grand bureau occupé durant quelques mois par M. Mackasey. Pas plus que ce dernier, il n'aura de responsabilités importantes. Mais le gouvernement ne manquera pas de souligner que la direction d'Air Canada est bilingue, bilingue et biculturelle. Ce qui sera faux, la vérité étant que le gouvernement confiera à un francophone un poste plus ou moins symbolique, laissant à un anglophone compétent les véritables leviers et les pouvoirs réels.

Parce qu'elle est artificielle, qu'elle repose sur des apparences trompeuses et qu'elle fait appel au mythe de l'alternance, une telle politique aura des conséquences néfastes pour le Canada, le Québec et Air Canada. Pour la société d'Etat, cette façon de désigner les présidents du conseil confirmera que cette fonction est désormais un poste soumis au régime du patronage: quand les gouvernements changeront, ou suivant l'humeur des premiers ministres, Air Canada aura un nouveau président du conseil. Le transporteur national, soucieux à juste titre de garder ses distances envers le pouvoir politique, ne s'en portera pas mieux. Pour le Québec, cette manière d'instituer une fonction exempte de responsabilités réelles et confiée à un francophone complaisant sera vite perçue comme une imposture. Enfin, pour le Canada, ce patronage honorable ne pourra d'aucune manière contribuer à la création de ce nouveau climat que rêve d'instaurer M. Clark pour résoudre les problèmes du pays.

Si, dans les semaines qui viennent, le gouvernement désigne des personnes compétentes aux nombreux postes à pourvoir, il ne sera pas demandé à celles-ci à quel parti politique elles adhèrent. Mais à Air Canada, à moins que la fonction de président du conseil ne soit redéfinie, le gouvernement se rendrait coupable à la fois de patronage et de gaspillage s'il confiait cette sinécure à un titulaire permanent. Qu'il soit francophone ou anglophone ne change rien à l'affaire: la sortie bruyante de Bryce Mackasey aura au moins permis de mieux faire comprendre cela.

Michel ROY

LES TRES AU DEVOIR

Un flagrant manque de respect

Comme sans doute plusieurs milliers de téléspectateurs québécois, je me suis installée devant le poste de télévision mercredi le 5 septembre à 21 h pour écouter la série tant attendue, « Holocauste ». (En passant, ce mot existe en français et s'écrit avec un e à la fin.)

Après avoir été diffusée dans plusieurs pays du monde, cette émission a déjà provoqué tout un défilé de commentaires allant des critiques extrêmement positives aux accusations violentes de mensonge et de diffamation, dont les échos sont parvenus jusqu'au Québec. Il n'est donc pas surprenant que nous l'attendions avec impatience et curiosité. Mais le spectacle que nous a servi Télé-Métropole ce mercredi soir fut une déception amère.

D'abord les annonces, dont la fréquence (trois minutes sur dix minutes d'émission environ), sans parler du contenu, dépassait largement le seuil de tolérance du spectateur, pour tant déjà habitué à ce genre de « massacre » (je parle du « massacre commercial » bien sûr). Je veux bien croire que

Télé-Métropole a payé des gros sous pour cette émission, mais il y a des limites. Je pense surtout à ceux qui ont vécu ce drame, ceux dont les proches, les familles entières parfois, ont péri dans le gouffre nazi et qui sont nombreux au Québec. C'est les insulter que de présenter cinq annonces de bière, de billets de lotto et que sais-je encore, entre les scènes qui les touchent au plus profond d'eux-mêmes parce qu'ils en ont été les principaux témoins.

Quant au commentaire insipide de M. Alain Stanké qui nous a été servi au début et à la fin de l'émission, nous aurions pu nous en passer. Son ton alarmiste, son appel à la sensibilité des gens m'a dégoûté au plus haut point. Il nous disait presque: « regardez jusqu'à la fin ces images atroces (violentes, sanglantes, horribles, etc.), c'est bien mieux que « Jaws » ou « Alien » parce que c'est arrivé pour vrai ».

Le film n'avait nullement besoin de ce genre de commentaire. Ses images parlaient par elles-mêmes, sans l'aide de M. Stanké. Je suis

tout à fait d'accord avec une introduction à ce genre d'émission, mais une introduction intelligente, qui complète le film, qui tente d'expliquer le contexte socio-politique de l'époque. Faire peur aux gens, leur dire que la même chose peut leur arriver à eux aussi, sans tenter de leur fournir des éléments d'explication, c'est un manque de respect.

M. Stanké n'a pas incité les spectateurs à réfléchir, ils les a invités à assister « jusqu'à la fin » au spectacle (question de se faire un peu peur), ce qui place l'« Holocauste » de Télé-Métropole dans la lignée des films d'horreur et de violence qui déferlent sur nos écrans depuis trop longtemps déjà.

J'ajoute en terminant, question d'éviter les accusations d'incompréhension et d'insensibilité totale envers le drame juif que, même si je n'ai pas vécu la guerre, une partie de ma famille a péri dans le ghetto de Varsovie et dans les chambres à gaz de Treblinka.

Alexandra SZACKA

Sillery, 12 septembre

De la rumeur à la réalité

(Lettre adressée au Dr Betty Stephenson, ministre de l'Éducation de l'Ontario.)

Nous entendons différentes rumeurs en ce qui a trait au nombre et à la provenance des étudiants inscrits à l'école secondaire parallèle de la Huronie. Nous devons vous fournir la liste des jeunes qui ont posé le geste courageux de s'inscrire à une école à part. Vous remarquerez que tous les étudiants et étudiantes sont résidents de la région immédiate de Penetanguishene.

Toujours dans le but de nier des rumeurs sur le nombre d'élèves qui s'inscriront à une nouvelle école secondaire de langue française dans cette région, nous vous rappellerons les recommandations de tous les rapports du ministère qui suggèrent une inscription se situant entre 300 et 350 étudiants pour la nouvelle école. Selon nos prévisions, le nombre d'étudiants pour l'ouverture de l'école en 1980 serait de 364. Ce nombre prend

en considération la première donnée de base des prévisions du ministère, soit 40% des 911 élèves inscrits dans les écoles élémentaires françaises de la région en septembre 1979. La deuxième donnée de base, stipulant que la moitié de ces élèves s'inscriront dans une école secondaire de langue anglaise ne tient pas pour la région de Penetanguishene.

La région de Simcoe est une des seules régions en Ontario où le nombre de francophones dans les écoles de langue française va s'accroissant.

Selon nous, cela ira de soi pour l'école secondaire de langue française. Des chiffres de 100 et 150 tels que rapportés dans les journaux et entendus dans les couloirs du ministère sont sans aucun doute erronés. Vous vous souviendrez des prévisions faites pour la nouvelle école du comté d'Essex. Elles se situaient autour de 325. Aujourd'hui, il y a 456 étudiants inscrits à l'Essor.

De plus, une rumeur voulant que la construction d'une

école secondaire à Penetanguishene coûte dans les environs de \$4 millions de dollars ne s'appuie sur aucune donnée raisonnable. Le Simcoe County Board of Education a estimé, en mars 1979, que le coût d'une école pouvant accommoder 350 étudiants serait de \$2,7 million. Il faut donc que des chiffres de beaucoup supérieurs à ceci sont des exagérations sans fondement.

Nous espérons que vous prendrez en considération nos commentaires à ce sujet lorsque vous prendrez votre décision sur la construction d'une école distincte pour les francophones de Penetanguishene.

Raymond DESROCHERS
Coordonnateur,
École secondaire
de la Huronie

Au nom de tous les parents et étudiants de la région qui veulent faire reconnaître de fait leur droit à une éducation dans leur langue maternelle.

Andrew Young et l'OLP

L'OLP et ses chantes accrédités au Canada ont une nouvelle idole: Andrew Young. Cet ambassadeur aux écart de langage non diplomatique, aux initiatives personnelles en contrevention avec les normes bureaucratiques, aux propos souvent agressifs à l'égard de son propre pays qu'il est censé représenter devant les plus hautes instances de la diplomatie mondiale, l'ONU, a été limogé. Pourquoi? Pour l'OLP, la réponse est simple: parce qu'il est noir et que « les sionistes » sont racistes.

La belle affaire! Andrew Young, fût-il blanc et descendant des « Pilgrims » du May Flower, eût été limogé tout autant. Alors que Carter, le président des États-Unis, met l'accent de sa politique internationale sur les droits de l'Homme, avec l'idée de gêner les pays communistes, Andrew Young qui doit mettre en oeuvre cette politi-

que internationale à l'ONU, prétend que les prisons américaines sont remplies de prisonniers politiques.

Alors que Carter met l'accent sur l'agression soviétique en Afrique, Young, quant à lui, pense qu'il n'y a pas de mal à ça après tout et que la présence russe est même un facteur positif de la stabilité de la région.

Carter, son ami intime, redevable à Young des voix noires, doit quand même lui demander des explications et même des excuses publiques. C'est arrivé déjà à plusieurs reprises.

Cyrus Vance, le « Patron » de la diplomatie américaine, qui pèse chacun de ses mots dans un langage de diplomatie formée dans les meilleurs universités américaines, qui module avec soin son regard derrière ses lunettes d'uni-versitaire rompu au jeu de couloirs, aux subtilités byzantines de la haute bureaucratie et de la

grande diplomatie, s'est fatigué des attitudes non normatives d'Andrew Young. Le fait qu'il soit noir a dû intervenir comme 95e critère, juste après le fait que Young porte des costumes trop clairs pour un diplomate.

Maintenant Young est libéré des contraintes de la bureaucratie américaine. Il peut dire ce qui lui plaît, comme ça lui plaît et surtout à qui ça lui plaît.

Or que dit-il? Il « Prêche pour Israël » comme dit le titre du DEVOIR (13 sept. 1979). Après de quoi? Il demande aux chefs d'Etat noirs relations de reprendre leurs relations diplomatiques avec Israël (lesquels n'ont jamais rompu leurs liens économiques avec Israël qui les aide sur le plan technologique et agricole). Bizarre, le bizarre pour une « victime » du sionisme?

A. PRIEUR
Montréal, 18 septembre

En reconnaissance de « Mourir à tue-tête »

(Lettre adressée à Madame Anne-Claire Poirier, Cinéaste.)

J'ai assisté hier à la première de votre film *Mourir à tue-tête* et je m'empresse de vous féliciter pour la recherche poussée que vous avez effectuée afin de sensibiliser la population et de lui faire prendre conscience de l'agression que subissent les femmes à travers le monde, qu'il s'agisse du viol, de l'inceste, de la clitoréctomie, ou de toutes relations où l'on retrouve un dominant et une dominée.

Votre film ne peut que faire réfléchir. En tant que femme et mère, nous ne devons pas nous assurer de moyens de défense adéquats tant au niveau

physique que juridique. Nos filles devraient être mises en garde, très jeunes, des dangers de connaître de telles agressions. Une éducation sexuelle et l'enseignement de moyens de défense devraient être obligatoires et faire partie de leur programme scolaire.

Il est révoltant de voir jusqu'à quel point l'administration de la justice ne facilite pas la tâche à la victime d'un viol ou de toute autre agression sexuelle? La façon dont les policiers procèdent à l'interrogatoire de ces victimes est inadmissible et il me semble que ces dernières devraient exiger d'être interrogées par une femme qui peut comprendre le traumatisme que causent ces ignobles

agressions. Il n'est pas étonnant qu'une femme sur vingt seulement ait le courage de porter plainte contre son agresseur pour qu'il y ait poursuite au civil et au criminel contre lui. En effet, il suffit de lire la partie 4 du Code criminel qui traite des infractions d'ordre sexuel, des actes contraires aux bonnes moeurs, et de l'inconduite pour se rendre compte jusqu'à quel point ces textes sont misogynes et révoltants. A partir d'une telle loi, comment voulez-vous que justice soit rendue.

Mourir à tue-tête fait partie de ces initiatives qui, je l'espère, apporteront des changements d'attitude dans un avenir rapproché.

Pour l'intérêt que vous portez envers nous et envers nos filles, veuillez croire en toute mon admiration.

Michèle BLOUIN,
Avocate et écrivain.
Montréal, 14 septembre

LIBRE OPINION

Le Québec des régions

par Jean-Paul de Lagrave

Le Québec vigoureux, le Québec ardent est le Québec des régions. Vigneault n'aurait pas compris l'homme d'ici sans Natashquan. Duplessis reste inexplicable, si l'on oublie Trois-Rivières. Que serait le Québec sans la Beauce? Peut-on le concevoir privé du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou amputé de la Gaspésie?

Depuis la prise du pouvoir par le Parti québécois, une tentance en faveur de la valorisation des régions s'est dessinée, mais paraît être heurtée sans cesse à une bureaucratie extrêmement centralisatrice, en raison de ses traditions et de ses goûts propres.

Les ministres qui livrent actuellement un combat de géant pour les petites patries ont compris que le vrai Québec est là. Que tous les efforts économiques ou culturels, visant à insuffler une vie intense aux régions, peuvent seuls donner au Québec exsangue un sang neuf.

Il y a de la part de certains hauts fonctionnaires une attitude automatique de rejet, dès qu'un projet majeur est pensé à l'extérieur de Montréal ou de Québec. Pourtant, dans l'ensemble du monde occidental, à l'intérieur de territoires souvent constitués artificiellement, le vent des libertés régionales souffle. Jusqu'à tout récemment, le mot région exprimait un rétrécissement de l'action humaine, une pensée non épanouie, un retard dans la plupart des domaines. Mais avec le développement de la cybernétique, l'éloignement est aboli. Les mégapoles humaines n'ont plus raison de pomper toutes les énergies d'un peuple.

Les récentes découvertes scientifiques incitent l'homme à lutter contre l'anonymat. A vivre à dimension humaine. A échanger. La région bornée est un monde dépassé. Les

régions si vivantes des origines reprennent force et vigueur. Alors on entend parler le Saguenéen, le Beauceron et le Gaspésien. Ces gens d'ici font déjà partie de la poésie québécoise, c'est-à-dire que chacun est la synthèse subliminale de l'habitant du Québec. Le respect des régions, c'est l'établissement d'une égalité fructueuse.

C'est ce qu'on saisi entre autres des ministres comme Louis O'Neill, des Communications et Denis Vaugeois, des Affaires culturelles. Ainsi, l'idée de créer un musée de l'homme d'ici est excellente, car elle est l'expression vivante des régions dans l'histoire québécoise. Tout le byzantinisme qui a entouré le projet du ministre Vaugeois est justement le refus du régionalisme. Pour sa part, le ministre O'Neill a aussi entrepris un combat de titan, en justifiant l'exclusivité de l'enseignement de l'art et de la technologie des médias à Jonquière. Il semble qu'il recevra l'appui du ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, qui a à lutter lui-même contre des bureaucrates puissamment opposés aux régions.

Ces ministres et d'autres ont compris qu'il est nécessaire de renforcer les régions. Chacune de celles-ci a apporté et donne encore au Québec des réalisations originales. Ainsi, au Saguenay-Lac-Saint-Jean n'y a-t-il pas eu la mise sur pied de coopératives efficaces et de médias communautaires. Sans les régions, le Québec serait terne. Le gouvernement actuel a reconnu leur importance non seulement dans le domaine touristique, mais encore dans les autres sphères de l'évolution collective. Et cela en dépit le plus souvent d'une bureaucratie sans cesse négative.

Heureusement, le Parti québécois est à même de réaliser le rôle majeur des régions. C'est en effet à partir de ce point d'appui que la victoire de cette formation politique a été pos-

sible. C'est justement parce que le gouvernement précédent avait négligé la base que son renversement s'est produit.

L'homme québécois réel est l'homme des régions. De là, le pays s'est bâti et se construit encore. Car contrairement à la France où, par exemple, la Bourgogne ou la Bretagne ne sont plus des zones de pionniers, au Québec l'immensité du territoire oblige à garder l'esprit des fondateurs, des défricheurs, des bâtisseurs. Chaque région s'élargissant en crée une nouvelle. C'est par le moyen des régions que le pays s'engendre.

Quand un fonctionnaire de Québec ou de Montréal, enfermé dans son monde clos d'organigrammes, s'oppose au développement régional, il sabote le pays tout entier. Ses rapports servent de barricades à des idées d'antan. Il a cessé d'être à l'écoute des besoins du peuple. Ce sont des technocrates ou des pseudo-technocrates de cette trempe qui ont déjà placé l'ancien premier ministre Robert Bourassa à l'écart de la vie, tel un pharaon.

Certains fonctionnaires ont la responsabilité d'un secteur, prix, commerce, emploi, etc. ou même de l'ensemble de l'économie, dans le présent et dans l'avenir. Quels sont les pouvoirs respectifs du technocrate et du ministre? Le fonctionnaire doit bien comprendre l'objectif du politique et chercher à le satisfaire. Mais il croit souvent de son devoir de donner ses avis non sur le bien-fondé de cet objectif, mais sur la difficulté de le satisfaire. Voici un exemple d'observation possible: « Monsieur le ministre, je ne m'oppose en rien à votre projet, mais je vous signale que son rendement sera très inférieur à ce que vous attendez ». Le pouvoir politique reste certes maître de sa décision, mais il est « informé », le doute est créé (1).

Mais c'est à Montréal que les manifestations symptomatiques de notre hospitalité éclatèrent en feu d'artifices, grâce à la magie souveraine d'un Jean Drapeau qui sut alimenter notre fringale de prodigalités. Expo 67 ouvrit le bal de magistrale façon. Montréal était l'hôte du monde entier. Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître. Nous sommes à un point féroce pour l'hospitalité. Il n'allait pas s'apaiser de sitôt et pour si peu. De la Place des Arts au baseball majeur des Expos, de l'Expansion hockeye aux Olympiques de 76, c'est un débordement, les

pressions des bureaucrates sur les ministres deviennent si fortes que quelquefois un projet essentiel à une région est bloqué. Que font alors les Québécois des régions? Celui qui se trouve devant une porte fermée et qui désire en franchir le seuil a plusieurs solutions:

- 1) frapper doucement en demandant l'ouverture;
- 2) frapper un peu plus fort en lançant des imprécations,
- 3) frapper avec assez de force pour enfoncer la porte,
- 4) procéder à des incantations qui donnent espoir et font prendre patience,
- 5) prendre les empreintes de la serrure, étudier son dessin ou chercher la clé.

Ce sont ces diverses façons qu'utilisaient les régions, à l'exception toutefois de la dernière, avant l'élection du Parti québécois. La première façon était toujours inopérante. S'investir ne menait pas très loin. Il restait la plupart du temps à enfoncer la porte ou bien à lancer des anathèmes contre le gouvernement.

Pour chercher la clé, il faut être assuré de trouver derrière la porte des hommes clairvoyants qui comprendront votre foi, qui ne seront pas coupés de la base. Les O'Neill, les Vaugeois sont de ce calibre. Jusqu'ici l'amour des régions restait platonique. Cet attachement ne se limite plus à des formules qui émoussaient les énergies au lieu de les stimuler.

« Il n'y a qu'une seule libération véritable, écrit Alfred Sauvy, c'est celle qui supprime les épaisses cloisons qui séparent les hommes; il n'y a qu'une contrainte supportable, c'est celle de la lumière. C'est la grande bataille qui permettra, un jour, de vivre ensemble ».

Un seul Québec fort, le Québec des régions.
(1) SAUVY, Alfred, *Mythologie de notre temps*, Paris, Payot, 1971.

INACTUALITÉ

Terra hospitalia

par Albert Brie

La tenue à Montréal, récemment, du Festival des films du Monde a fait grincer des dents plusieurs cinéphilés qui y ont vu une autre manifestation de notre pieux colonialisme.

Ces critiques ne veulent pas se faire une raison. La manie, particulièrement montréalaise, de « se mettre sur la carte », ils la trouvent infantile et ridicule.

Qu'ils prennent leur mal en patience. Nous n'en avons pas fini avec notre quête de prestige, par pays étrangers interposés. Nous sommes pour longtemps encore condamnés à l'hospitalité.

Pour éclairer mon propos, le satellite plutôt que le colonialisme conviendrait mieux à notre situation particulière. Je me représente une comète double, la grosse à l'image

de l'hégémonie économique américaine et la moyenne sur le modèle de la tutelle culturelle européenne. Où figurons-nous? Le Québec et aussi le Canada anglophone sont là derrière pour former la queue de la comète, la traînée de lumière, pour faire sillage. N'est-ce pas la queue qui fait le prestige de la comète?

Notre condition de terre hospitalière a commencé avec les années '60: révolution tranquille et ouverture sur le monde. Nous ne faisons que prendre conscience que nous entrions dans une phase d'immersion qui allait être totale et dont nous ne sommes pas sortis, il s'en faut.

A ce moment, tout ce qui eut la vocation pour entrer au Québec, le pénètre en le malaxant, et constitue un nouvel environnement culturel au sens le plus large du terme, on n'a pas idée de sa virulence! Les

étrangers eurent beau jeu: plus de barrière, plus de censure. Et le peuple enfin libéré des ukases des apôtres du repliement sur soi. Le Québec, plus spécialement, allait devenir un vaste centre d'accueil.

C'est à Montréal que les manifestations symptomatiques de notre hospitalité éclatèrent en feu d'artifices, grâce à la magie souveraine d'un Jean Drapeau qui sut alimenter notre fringale de prodigalités. Expo 67 ouvrit le bal de magistrale façon. Montréal était l'hôte du monde entier. Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître. Nous sommes à un point féroce pour l'hospitalité. Il n'allait pas s'apaiser de sitôt et pour si peu. De la Place des Arts au baseball majeur des Expos, de l'Expansion hockeye aux Olympiques de 76, c'est un débordement, les

grandes eaux.

Le monde sut que nous étions là pour donner asile à ses athlètes, à ses artistes et à ses maîtres bâtisseurs. Les phares des autres civilisations apprirent qu'ils pouvaient, du Québec et de Montréal, éclairer le monde, et que nous étions prêts à payer la note et un léger supplément pour les frais de séjour et les brillants de leur renommée.

Mais un jour viendra où, à force de contacts avec les grands de la sport et du négoce étrangers, nous prendrons de la graine et deviendrons leurs rivaux.

Bien entendu, d'ici là, il faudra encore se dépenser en ouverture, en accueil, en réceptivité et en hospitalité. Et je sais, nous savons que les Québécois sont prêts à décrocher la lune, s'il le faut, pour se payer une étoile de première grandeur.

(Lettre adressée à Mme Lise Payette, ministre responsable du Conseil du statut de la femme)

Un article intitulé « Campagne de publicité contre le sexisme », paru dans *Le Droit* du 23 août 1979, nous apprend qu'une somme d'un demi-million de dollars servira à « éliminer le concept de la femme-objet et les stéréotypes sexistes ».

Ne trouvez-vous pas anormal qu'un ministère du même gouvernement qui dénonce la publicité sexiste, encourage et finance ce type de publicité? Je vous cite l'exemple du ministère de l'Agriculture du Québec qui fait paraître chaque semaine dans *Le Régional* de l'Outaouais, une large annonce publicitaire sur la pomme de terre lavée du Québec en tirant le produit « un bien beau corps de patate ».

Cette « belle, appétissante et succulente » pomme de terre porte en bandoulière « Miss Patate 79 ».

Je trouve cela tout à fait inacceptable, et j'appuie vos efforts pour éliminer ce type de publicité. Mais comment votre campagne réussira-t-elle à convaincre les entreprises privées si le gouvernement, celui-là même qui finance la campagne, ne peut donner l'exemple?

Une plus grande cohérence entre les divers gestes posés faciliterait sûrement l'atteinte d'objectifs plus globaux.

En espérant que vos collègues du Conseil des ministres appuient avec conviction les décisions prises à l'égard des femmes et n'annulent pas les effets positifs de la campagne dans leur ministère respectif. Suzanne GIGUÈRE-CLAVET
Hull, 24 août

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les adresses sont situées à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Édition quotidienne \$65 par année, six mois \$36, trois mois \$24. À l'étranger: \$70 par année, six mois \$38, trois mois \$27. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0058. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le rêve canadien-français cent ans après

POUR comprendre comment ce pays se fait et se défait, il faut comprendre que la « politique nationale », en tant que formulation explicite de la conception initiale du pays, est l'amorce d'une aventure où s'est bel et bien défini un rêve canadien-français mais où les Canadiens français ont fini par perdre jusqu'à leur nom; que cette aventure est sans doute, pour eux, terminée dans les faits mais ne l'est certainement pas dans le champ de la conscience collective où le rêve d'hier est toujours vivace, et, en fait, conflictuel avec le rêve québécois d'aujourd'hui; enfin, que ce conflit des deux rêves fonde l'instabilité actuelle en ce sens que l'idéologie canadienne-française, n'ayant pas trouvé de substitut pan-canadien, est une espèce d'invitation à sombrer dans l'imaginaire qui peut se déchirer à tout instant pour faire place au rêve québécois.

Nous allons suivre ce cheminement en rappelant d'abord l'essence de la « politique nationale », en décrivant ensuite son interprétation canadienne-française et l'incompatibilité de cette interprétation avec le rêve canadien-français, en replaçant enfin l'échec canadien-français au cœur de l'actualité. Nous aurons ainsi illustré l'actualité brûlante de la « politique nationale » (1).

Tu es égal À l'esprit que tu conçois

Entendue au sens étroit, la « politique nationale » n'est que la réforme tarifaire de 1879. On dit qu'elle inaugure une longue période de protectionnisme triomphant (1879-?) où le marché intérieur se serait défini.

Entendue au sens large, la « politique nationale » est l'actualisation en 1878-1879 de la conception initiale du pays et son extension à la construction systématique d'un Etat moderne: l'expansion transcontinentale par le chemin de fer, l'industrialisation complémentaire du « centre » du pays, la constitution d'un patrimoine national géré par le gouvernement fédéral, l'intervention de l'Etat pour initier, financer, protéger, entre autres, par les tarifs douaniers (2).

La première de ces acceptions est un symbole pour la seconde. La réforme tarifaire de 1879 polarise l'esprit du temps, fait image, fait la preuve d'une certaine indépendance mais reste somme toute parfaitement secondaire, parfaitement marginale. Le tarif général sur les marchandises passe de 17,5 à 20%. Pendant la même période, il oscille aux Etats-Unis entre 47% (pendant la guerre civile) et 49,5% (tarif McKinley, 1890). Bien sûr, certaines marchandises sont nominalement taxées. Mais, même à leur sujet, on n'en

par
**Camille Bronsard
et Gilles McDougall**

Les auteurs sont respectivement professeur au département de science économique de l'Université de Montréal et étudiant au même endroit au niveau du doctorat.

registre aucune baisse notable des importations (3). De plus, le cabotage sur les Grands Lacs permet l'entrée (illégal) au pays d'à peu près n'importe quoi en franchise. Le Canada n'était pas plus protectionniste en 1879 qu'en 1867 et l'était beaucoup moins que la plupart des autres pays occidentaux (4).

Pourquoi alors tout ce tam-tam (encore aujourd'hui!) autour des tarifs de 1879? Pour la raison donnée plus haut: ils symbolisaient le plan national d'expansion. Pourquoi ce symbole (un peu bête)? D'un côté, parce qu'il nous différenciait des Américains dont nous reprenions le rêve. De l'autre côté, parce qu'il était neutre, c'est-à-dire compatible avec le rêve canadien-français (5). Autrement dit, les deux grandes communautés culturelles du pays rêvaient toutes deux un rêve grandiose, celui de l'expansion autonome et indéfinie. Elles ne le rêvaient pas de la même manière mais pouvaient toutes deux l'exprimer par la politique commerciale de McDonald.

Le pot de fer proposa Au pot de terre un voyage

Les Canadiens français étaient réticents en 1867 (6) et n'ont accepté la Confédération que bousculés par leurs chefs religieux (7). En 1878, ils y croient. Routhier et Lavallée composent notre hymne national en 1880 (8): la « politique nationale » était accueillie avec autant de ferveur du côté francophone que du côté anglophone (9). Que s'était-il donc passé?

Il s'était passé, en gros, que le caractère bilingue et biculturel du Canada de 1867 s'était maintenu pendant toute cette période. Revoynous la chronologie. Quatre provinces forment le Canada de 1867. Le Québec et le Nouveau-Brunswick forment le centre du pays et ce centre est bordé par l'Ontario et la Nouvelle-Ecosse. Le centre est à majorité francophone et un ingénieux dispositif de la constitution étend aux minorités francophones de l'Ontario les droits et devoirs que la loi impose aux minorités anglophones du

Québec. L'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick est de 1871 mais ne semble pas déterminante et, par ailleurs, l'entrée du Manitoba dans la Confédération est de 1870 et se fait sur la base de la dualité linguistique et culturelle. L'entrée de la Colombie-Britannique est de 1871 et ne fait qu'illustrer la nécessité de la jonction, ne fait que définir la base territoriale d'un nationalisme canadien-français: les plaines de l'Ouest sont ouvertes à tous.

Dans ce contexte, tous les espoirs étaient permis et la « politique nationale » de 1878-1879 marquait la naissance d'une véritable idéologie canadienne-française qui allait se fixer pour presque 80 ans. En fait, il oscillait entre le biculturalisme pan-canadien (10) (à peu près comme nous l'entendons aujourd'hui) — avec, en plus, une présence territoriale canadienne-française d'une mer à l'autre) et le messianisme pur (11) civiliser et évangéliser le pays nouveau.

Le rêve canadien-français pour sa part oscillait entre la construction d'un pays unitaire (12) et l'impérialisme britannique (faire du Canada un morceau de l'empire) (13). Lui aussi se reconnaissait dans la « politique nationale ».

Alors, bien sûr, ce fut l'affrontement. Riel est pendu en 1885. Les écoles séparées du Manitoba sont abolies en 1890 en même temps que le français perd son statut de langue officielle. Laurier confirme cette abolition en 1896. L'Alberta et la Saskatchewan entrent dans la Confédération en 1905 en dénonçant les écoles séparées. L'Ontario interdit les écoles séparées en 1912. Borden refuse d'intervenir en 1916 et fait plutôt voter la conscription en 1917 pour l'étendre aux fils des cultivateurs en 1918. Le territoire même du Québec est menacé avec la perte du Labrador en 1927. Les juridictions de la radio (1931), de l'assurance-chômage (1940) et des allocations familiales (1944) passent sous majorité canadienne-anglaise. Nouvelle conscription à partir de 1942 et consolidation d'une administration centrale anglophone de 1945 à 1960.

Alors, et alors seulement, les Canadiens français doutent. En réalité, la fin du rêve canadien-français est faite de pénibles convulsions. Avant de douter de la qualité du jeu, les Canadiens français doutent d'eux-mêmes. La période qui va de 1945 à 1960 fait frémir par son masochisme. L'Ecole historique de Montréal (14) attribue l'échec à la nécessité des choses et l'Ecole sociologique de Laval (15) à la faiblesse du capital culturel canadien-français.

Puis, peu à peu, ayant perdu la base territoriale du rêve canadien-français, n'étant plus toléré qu'au Québec, on redécouvre le Québec, la sœur du Québec, la possibilité d'une république québécoise, c'est-à-dire le rêve québécois du parti

patriote et de Papineau.

La « politique nationale » est donc un succès en ce que le pays s'est construit suivant la poussée transcontinentale prévue, s'est industrialisé et s'est centralisé. Elle est un échec en ce qu'elle n'a su faire place au rêve canadien-français et n'a su lui proposer de substitut.

Dans ma main Le bout cassé de tous les chemins

Mais le réel historique n'est pas le réel perçu: sous Hadrien, Rome ne se savait pas décadente, et sous Charlemagne, Rome croyait renaître. Un historien humoriste a même posé en principe que les grands hommes sont grands parce qu'ils sont contre leur époque, anachroniques. L'échec historique du rêve canadien-français apparaît son grand homme. Ce fut Trudeau. Pendant plus de dix ans, il s'est maintenu au pouvoir en affirmant non seulement que le rêve canadien-français pouvait se matérialiser mais encore qu'il s'était effectivement matérialisé. Pendant dix ans tout ce que le Canada compte d'associations francophones est venu défiler à Radio-Canada (subven-

tionné par le fédéral) pour projeter l'image d'un Canada français hors Québec. Encore ce soir nous aurons droit à une météo « nationale », avec les précipitations de Port-au-Port (Terre-Neuve), façon subtile ou naïve de suggérer qu'il y a là une importante population francophone. Le rêve canadien-français est toujours vivace dans le champ de la conscience collective. En ce sens, la « politique nationale » est toujours parmi nous.

Elle est même présente dans la manière de se définir de chaque Québécois francophone. Faut-il se dire Canadien français, titre dont on était fier en 1960 encore? C'est délicat. Il y a là une subtile connotation fédéraliste et rêve à papa dont plusieurs ne savent que faire. Faut-il se dire Québécois? C'est délicat. Aucun problème si l'on veut dire que l'on habite le Québec mais cela fait intégriste si l'on veut dire Québécois francophone. Les Canadiens français de jadis n'existent plus comme groupe culturel et le groupe culturel des Québécois francophones n'a pas de nom.

Cent ans après, le Québec se cherche une politique nationale.

Notes

(1) Les trois sections sont séparées par des

distiques de Goethe, La Fontaine et Saint-Denis Garneau.

(2) C'est l'acceptation la plus courante aujourd'hui. Elle est retenue par W.T. Easterbrook, *Canadian Economic History*, Toronto, MacMillan, 1963, 606 pages et Roma Dauphin, *Les options économiques du Québec*, éd. du Jour et éd. Commerce, Montréal, 1971, 143 p.

(3) Malgré la dépression de 1880-1890. Voir Documents Parlementaires de la période. Par ailleurs, les nouveaux tarifs n'ont nullement joué le rôle fiscal qu'on leur attribuait, celui de financer les chemins de fer.

(4) Ceci n'a nullement empêché les libéraux de prétendre que le tarif protectionniste de 1879 (lequel s'est conservé jusqu'à nos jours) expliquait la disparité entre les revenus par capita canadien et américain. Voir par exemple, John Dales, *Protection, Immigration and Canadian Nationalism*, in Peter Russell, *Nationalism in Canada*, McGraw-Hill, 1966.

(5) Dans le même sens, voir Craig Brown, *The Nationalism of the National Policy*, in Peter Russell, *Nationalism in Canada*, McGraw-Hill, 1966.

(6) La lecture des journaux de l'époque nous permet de constater cette opposition qui, en fait, oscille entre l'indifférence et la réticence. Par exemple, *Le Canadien* écrit: « Nous avons adopté la Confédération sans enthousiasme, nous sommes seulement de chercher à nous

Voir page 6: le rêve

DOCUMENT

Contre les ventes de Ford Motor au régime de l'Afrique du Sud

Des représentants des Eglises anglicane, unie, luthérienne et catholique du Canada ainsi que des communautés religieuses catholiques de l'Ontario ont fait tenir le 14 septembre une lettre ouverte au président-directeur général de Ford Motor Company of Canada Limited, M. R.F. Bennett, protestant contre les ventes de matériel de cette firme aux forces policières et militaires de l'Afrique du Sud. La traduction en a été établie par LE DEVOIR.

EN tant que chrétiens et représentants de dénominations reliées au « Groupe de travail sur les Eglises et la responsabilité des compagnies », nous voulons exprimer publiquement notre consternation et notre préoccupation face à la décision de votre compagnie de maintenir ses contrats de vente à la police et aux militaires sud-africains.

Les Eglises du Canada et les Eglises sœurs de l'Afrique du Sud entretiennent des relations depuis longtemps. La décennie qui vient de s'écouler a vu s'accroître l'inquiétude des chrétiens quant à l'oppression grandissante des Noirs. Des chefs d'Eglise et de simples chrétiens d'Afrique du Sud soutiennent les Noirs, ajoutant leurs voix au concert d'appui à la lutte pour la liberté et pour l'égalité. Le nombre de témoins qui deviennent victimes du régime dominé par les Blancs augmente chaque jour. Quelques-uns ont été déportés ou exilés, d'autres arrêtés et incarcérés. D'autres ont connu la torture ou sont morts pour les idéaux que nous partageons.

Nous ne pouvons pas faire fi de leur lutte. En vous faisant part de nos préoccupations, en attirant l'attention de nos concitoyens et du gouvernement canadien, nous répondons aux demandes d'aide et de solidarité provenant des Eglises de la-bas et d'institutions chrétiennes qui tentent d'agir en faveur de ce peuple privé de droits.

Avec nos frères sud-africains, nous partageons aussi l'appréhension face au rôle joué par les compagnies étrangères dans le système d'apartheid: la compagnie Ford en fait partie. Ford South Africa est en effet une filiale de Ford Motor Company of Canada, détenue à 88,4% par la compagnie-mère américaine. Ford et la plupart de ses actionnaires sont bien informés sur la cruauté qui caractérise les institutions sociales et politiques d'Afrique du Sud. Sur la terre qui les a vus naître, les Noirs se butent à un déni de citoyenneté, ils ne peuvent voter et on les empêche de participer à la vie politique de leur pays. La discrimination raciale, le système de l'apartheid est inscrit dans la constitution; il constitue la loi. Cette constitution est appliquée par la police et l'état de préparation militaire de l'Afrique du Sud ne laisse aucun doute, dans le monde, sur la détermination de cet Etat à défendre et à maintenir ce régime.

La vente d'équipement aux militaires et à la police d'Afrique du Sud a engendré une préoccupation intense à l'intérieur des Eglises, et dans le public canadien en général, parce que ces forces policières et militaires sont habilitées à réprimer les droits de l'homme en Afrique du Sud. Ces ventes ont donné lieu récemment à des débats de quelques Eglises canadiennes; au sein des organismes des Eglises ont pris officiellement position. Nous demandons à la compagnie Ford du Canada de s'abstenir de fournir au gouvernement sud-africain les instruments qui lui sont

nécessaires pour la mise en application de l'apartheid.

Dans une lettre que vous adressiez le 11 mai 1979 à notre groupe de travail, vous disiez:

« L'acquiescement à la proposition pourrait être nuisible à nos activités en Afrique du Sud. Nous nous préoccupons aussi des conséquences économiques qui suivraient la perte du marché gouvernemental.

« La perte de carnets de commande du gouvernement pourrait mener à des mises à pied des travailleurs de Ford, dont la majorité est noire. Je crois que ces risques renversent de beaucoup l'avantage présumé de ne pas vendre à la police et aux militaires. »

Entre-temps, le Groupe de travail a profité de l'occasion qui lui était offerte de discuter de ce point avec l'un de vos représentants et avec un dirigeant de Ford (Etats-Unis); le but de cette rencontre était de tenter de clarifier la sagesse et les implications morales de la position de Ford South Africa. Comme vous le savez, ces deux porte-parole ont réitéré l'argumentation de votre lettre, ils l'ont même amplifiée. On nous a aussi mis au courant des récentes améliorations quant aux conditions d'emploi à Ford South Africa. Nous applaudissons aux avantages acquis par les travailleurs noirs de Ford mais nous ne pouvons concéder qu'ils surpassent en importance les contrats qui lient Ford à la police et à l'armée sud-africaine. A la vérité, nous ne pouvons voir dans ces améliorations d'un signe de la foi de Ford en la perpétuation de l'apartheid.

On peut se rendre compte de l'importance de ces ventes quant aux visées stratégiques de l'Afrique du Sud, qui a qualifié l'industrie automobile d'industrie nationale de pointe (« National Key-Point Industry »), une expression réservée aux industries stratégiques et utiles à la défense. L'approvisionnement sûr, par des compagnies comme Ford, en véhicules pour l'armée et pour la police sud-africaines, permet à l'Etat de l'ap-

partheid de contrôler la population noire majoritaire et de réprimer ses aspirations sociales, politiques et économiques.

La police et les militaires sont les principaux agents responsables de la répression brutale et arbitraire qui mène à la mort, à la torture, à l'emprisonnement et à la destruction de la vie familiale africaine.

Quand vous vous portez à la défense de Ford et de son refus d'arrêter les ventes à ces autorités, vous exprimez la crainte que l'interdiction de contrats à la police et à l'armée puisse entraîner des représailles gouvernementales et la perte de toutes ventes au gouvernement sud-africain. Ceci laisse entendre que Ford est devenu l'otage de l'apartheid, dépendant des besoins sans fin de la police et de l'armée et, bien plus loin, dépendant de la subsistance et de la bonne volonté d'un gouvernement de la minorité blanche. Ce qui laisse également entendre que Ford, en tant qu'investisseur étranger, loin de constituer un instrument pour l'abolition de l'apartheid, renforce le statu quo.

Nous, les soussignés, rejetons la position de Ford. Nous estimons que le coût humain de cette décision de compagnie est trop élevé. Nous faisons valoir que la décision prise par Ford de conserver ses contrats, s'agissant de la police et de l'armée sud-africaines, ne fera qu'aider le gouvernement sud-africain à imposer l'apartheid. Par ses actions, Ford neutralise la condamnation universelle de l'apartheid et mine la crédibilité de l'argument suivant lequel les efforts déployés par les investisseurs étrangers contribueront à l'abolition de ce système inhumain.

Ont signé: Révérend Clarke Raymond, du Synode général de l'Eglise anglicane du Canada; Révérend G.W. Leutkehoelter, président de la section canadienne de l'Eglise luthérienne; Dr. Donald Ray, secrétaire du Conseil général de l'Eglise unie du Canada; Soeur Angelina Shannon, présidente de la Conférence religieuse canadienne (Ontario); Rév. Dennis Murphy, secrétaire général, Conférence canadienne des évêques catholiques.

Réflexions philosophiques sur la difficulté à vivre

par
Pierre Bertrand

Professeur de philosophie au Collège Edouard-Montpetit, auteur d'un ouvrage philosophique publié aux Presses universitaires de France, L'Oubli, révolution ou mort de l'histoire, docteur en philosophie de l'Université de Vincennes, l'auteur a déjà proposé aux lecteurs du DEVOIR ses réflexions sur la condition de l'homme d'ici. Il propose aujourd'hui une autre analyse de la « difficulté à vivre ».

Il y a en nous, incontestablement, une grande difficulté à vivre, une espèce d'inadaptation fondamentale, une sorte d'immense ignorance. Nous ne savons pas réellement quoi faire de nos vies. Nous les vivons au petit bonheur, restant la plupart du temps à la surface des choses. Et lorsque nous sommes soudainement confrontés à un problème, nous n'avons aucun moyen de le résoudre. Ou nous tentons de le résoudre en fonction de ce que nous savons déjà, en fonction de réactions habituelles, avec comme conséquence que le problème n'est qu'effleuré et est simplement reporté à plus tard.

Nous sommes face à un problème donné et nous sommes pleins de contradictions à son endroit. Nous voulons le résoudre au plus vite, nous nous précipitons, nous trouvons désagréable de résider dans le problème et de le laisser comme écorce en nous. Au contraire, nous le refoulons avec une réponse toute faite, qui nous apportera un certain confort pour un temps, en attendant que ce confort soit de nouveau perturbé.

Et quel y a à cette vie quotidienne qui déjoue constamment tous nos plans. Il y a cette immense étendue de temps qui s'étend devant nous et qui nous écrase. Nos idées changent, nos états changent, avec les temps. Il n'y a rien de solide, tout s'effrite sans arrêt. Et nous sommes là-dedans comme un poisson à la dérive.

Les problèmes nous tenaillent tellement de tous côtés que nous ne savons de quel côté les prendre. Nous sommes constamment dépassés par les événements, et nous tentons tant bien que mal d'habiller un peu d'ordre, un peu de clarté dans tout cela. Cet ordre, cette clarté, nous tentons de l'établir à l'aide de notre réflexion, de nos raisonnements, de nos explications, de nos justifications, de nos condamnations, mais il s'agit toujours d'un ordre ou d'une clarté éphémère.

Mais peut-être que l'instrument à l'aide duquel nous tentons de résoudre nos nombreux problèmes est, par nature, inadéquat. Cet instrument, à savoir la pensée, ne peut pas avoir accès au présent, où par ailleurs se trouvent toujours la vie et la réalité. La pensée est déterminée, conditionnée par le passé. Elle est une réponse de la mémoire. Elle fait en sorte que le présent est constamment perçu avec les yeux du passé, celui-ci étant aussi bien le passé de la culture que celui de notre

expérience propre.

Et si la pensée touche à quelque chose de présent, c'est en l'intégrant immédiatement au passé, c'est en faisant en sorte qu'il soit devenu passé. Cela ne dépend pas d'un défaut de la pensée, mais découle directement de sa nature ou de sa structure. Ainsi, la pensée ne peut jamais avoir accès au présent comme tel, ne peut jamais voir le présent comme tel, et par ailleurs nous ne vivons qu'au présent, toute vie sur terre ne se situe qu'au présent. Le passé est mort, et en ce sens la pensée contient un contenu mort. Celle-ci est très utile quand il s'agit de régler des problèmes d'ordre technologique, mais s'avère complètement inutile et néfaste quand il s'agit de régler des problèmes touchant directement à la vie, c'est-à-dire des problèmes d'ordre psychologique. D'ailleurs, où se trouve le chaos, la confusion, sinon dans notre pensée elle-même? Ceci provient du décalage fondamental existant entre la pensée et la vie, ou encore entre le passé et le présent.

Mais qu'est-ce que le présent? Le présent n'est pas une idée, car une idée est complètement déterminée, conditionnée par le passé. Le présent n'est pas quelque chose de fixe, car tout ce qui est fixe est passé. Le présent est un mouvement, un perpétuel mouvement. Et c'est dans ce présent en perpétuel mouvement, en perpétuel changement que se manifeste toute réalité. Mais nous ne vivons pas dans le présent, nous sommes constamment à côté, constamment en retard, nous sommes pris dans les rets de notre pensée, dans ses problèmes psychologiques tels qu'accumulés à travers le passé, ou encore dans ses prévisions de l'avenir telles que confectionnées à partir du déjà connu. Il nous manque une énergie qui nous permettrait de traverser et de pulvériser ces obstacles constitués dans la pensée et par la pensée.

Notre gros problème, je pense, se trouve réellement là. C'est que nous tentons de résoudre par la pensée des problèmes qui ont précisément été créés par la pensée. Avec pour conséquence que plus nous y pensons, plus nous exacerbons nos problèmes et plus ils deviennent insolubles. C'est ce que nous pouvons constater pour nous-mêmes si nous nous donnons la peine de regarder ce qui se passe. C'est comme si la pensée avait débordé son domaine propre, le domaine où elle peut s'exercer avec efficacité, à savoir le domaine très vaste de la technologie, pour vouloir s'étendre dans un autre domaine où la pensée n'a cessé de nous créer des problèmes de toutes sortes. Il y a eu effectivement, au cours de l'histoire de l'humanité, un développement comme monstrueux de la fonction de penser. C'est ainsi que la pensée, maintenant, essaie de tout contrôler, veut tout savoir, quitte, pour se satisfaire, à vivre purement et simplement dans l'illusion. Mais puisqu'il s'agit d'illusion, cela ne nous aide pas vraiment, et tôt ou tard nous sommes jetés à bas de nos illusions.

La pensée veut tout savoir, c'est-à-dire qu'elle veut tout ramener au connu, au passé. La pensée a peur de l'inconnu, et ne veut pas admettre son ignorance face à l'inconnu. Par

exemple, en ce qui concerne la mort, il est bien évident que la seule et unique façon de savoir ce qu'est réellement la mort, c'est de mourir, nous ne le saurons qu'à ce moment-là, quand la mort sera un présent en mouvement, et nous ne le saurons à ce moment-là que si nous y sommes suffisamment attentifs, c'est-à-dire si nous faisons taire toutes ces idées, espoirs, peurs sur la mort. Sinon, nous continuerons de vivre dans nos pensées, déterminées par le déjà connu, le déjà vu, le déjà entendu, le déjà expérimenté, et nous ne saurons jamais ce qu'est la mort elle-même en tant que réalité vivante et présente. Mais la pensée, qui veut tout ramener au connu, ne veut pas admettre ses limites et son ignorance, et prétend savoir, et invente des théories ou des croyances, à savoir que l'âme est immortelle, à savoir qu'il y a une réincarnation, etc. Mais puisque la pensée ne peut pas avoir accès au présent en tant que tel, pourquoi n'admettrait-elle pas ce fait, ce qui conférerait à l'être humain une nouvelle énergie le rendant capable d'avoir accès au présent et à l'inconnu comme tel, sans le réduire au passé et au connu?

Toute la difficulté réside dans le fait que la pensée est limitée et qu'elle ne se rend pas compte de ses limites, ce qui fait qu'elle interprète constamment en fonction de ce qui se trouve à l'intérieur de ses propres limites. Et même lorsqu'elle tente de déborder ses propres limites, elle le fait en tentant d'assimiler ce qui la dépasse à ce qui se trouve à l'intérieur de ses limites, ce qui fait qu'elle ne comprend rien et qu'elle se retrouve dans la confusion.

D'ailleurs, la pensée elle-même, qui contient tout ce que nous connaissons, à savoir tous nos sentiments, amour, haine, indifférence, etc., toutes nos émotions, colère, peur, panique, gêne, jouissance, toutes nos tendances, espoirs, regrets, besoin de sécurité, toutes nos habitudes, et toutes nos théories, nos explications, nos jugements, nos réactions, etc. fait elle-même partie de ce mouvement vivant, toujours présent.

Tout le problème réside donc dans le fait d'être emberlificoté dans les méandres de notre pensée surchargée. Il n'y a en nous rien de frais, rien de neuf. Notre vie est écrasée sous le fardeau du passé, de la mémoire. Il n'y a en nous rien de léger. Et il ne s'agit pas d'essayer d'être différents de ce que nous sommes, d'essayer de réaliser tel ou tel idéal, car un tel idéal, une fois de plus, ne peut être proposé que par la pensée. Tout modèle nous vient du passé, du connu et ne peut que nous faire passer à côté de l'inconnu. Tout modèle, tout idéal ne fait que nous mettre en conflit avec nous-mêmes, c'est-à-dire ne fait qu'exacerber nos problèmes, bien loin de les résoudre.

En somme, quelle que soit la voie tracée par la pensée, il ne peut s'agir que d'un piège, et nous n'avons rien d'autre à faire, peut-être, que d'habiter ces pièges, d'être attentifs à tout ce qui se passe et nous entoure, d'y mettre une totale énergie, un amour de tout cela qui fait en sorte qu'on ne le fuit pas, mais qu'on reste auprès de tout cela, sensibles, charmés, étonnés. Et c'est précisément là que l'imprévisible se produit.

Forum Interculturel d'expression Française (F.I.E.F.)

Le F.I.E.F. organise une série de conférences-débats: « Les Média au Service de la compréhension ». Le thème de la première rencontre est: « Les Média écrits sont-ils au service de la compréhension entre les diverses composantes de la communauté francophone du Québec ? »

Conférencier: M. Abdelkader BENABDALLAH (Ph. D.)

Président du Cercle Arabe d'étude et d'information.

Au 1215 Visitation (Centre St-Pierre) Métro Beaudry,

le 21 Septembre à 7h00 p.m. (19 h.)

Le F.I.E.F. a pour objectif de développer la compréhension entre les diverses composantes de la communauté francophone du Québec.

Pour le F.I.E.F.M. Lucien Bonnet, directeur

C.P. 27, succ. Ile-des-Sœurs, Verdun, Québec H3E 1J8 Tél.: 769-8443



Université de Montréal
Centre d'études et de documentation européennes



McGill University
Institute of Comparative Law

COLLOQUE

sur
LA LIBRE CIRCULATION DES
MARCHANDISES, PERSONNES,
SERVICES ET CAPITAUX AU CANADA
ET DANS LA COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE:

Une comparaison entre fédéralisme et intégration supranationale

À Montréal, le 22 septembre 1979 9h-18h

(McGill University, Faculté de droit, Moot Court Room, 3644, rue Peel)

Sous la Présidence d'honneur de
M. Paul LACOSTE, Recteur de l'Université de Montréal et M. David L. JOHNSTON, Principal de McGill University

Conférence inaugurale: M. Michel Jobert, ancien Ministre des Affaires étrangères, France

Participation de: MM Bernier, I., Bonin, B., Bourassa, R., Cameron, D., Crépeau, P.-A., Dauphin, R., de Mestral, A.L.C., Easson, A., Gwyn Morgan, J., Heidenreich, C., Hogg, P., Lasok, D., Leavy, J., Leleux, P., Pentland, Ch., Proulx, P.-P., Soldatos, P.

Discours de clôture: M. le professeur E. Kierans, McGill University

Frais d'inscription: \$10. (admission gratuite pour les étudiants)

Pour renseignements (514) 392-8024

11 DERNIERS
JOURS
POUR ACHETER

La CINÉ-CARTE PLUS
du MONTRÉAL

25 FILMS \$25.

La CINÉ-CARTE PLUS
du MONTRÉAL

en vente chez

SAUVÉ FRÈRES, rue St Hubert

ANJOU — CENTRE et CARREFOUR LAVAL

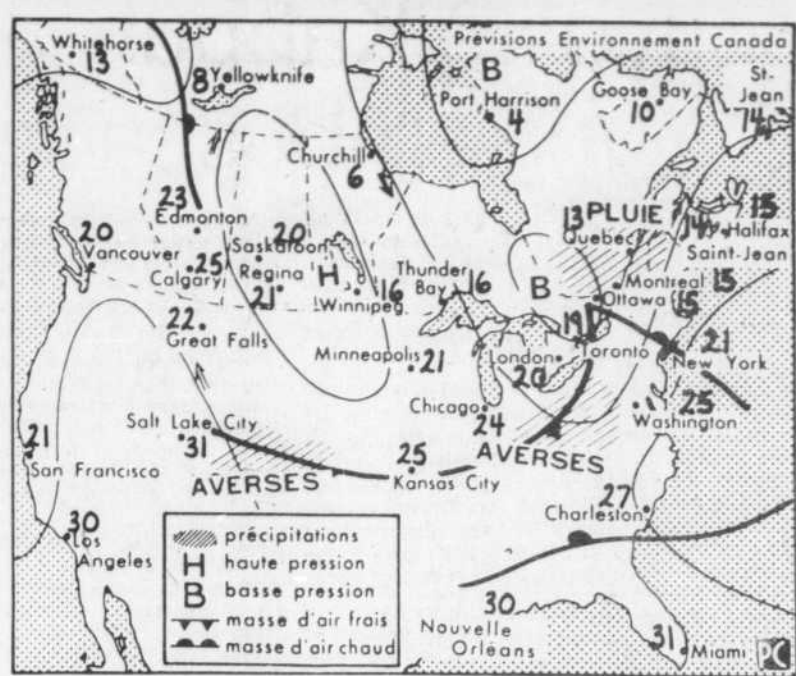
LE VA ET VIENT, 765 Mont Royal

L'ALTERNATIF, 1587 St Denis

DISCOMANIE, 3620 St Catherine

L'INDICATIF, 279 Cartier, Laval

MÉTÉO



La masse d'air froid maintient des températures nettement sous la normale saisonnière. Une perturbation venant de l'ouest va ennuager la province demain.

Abitibi, Témiscamingue: nuageux avec quelques averses débutant en après-midi. Maximum de 12 à 14. Aperçu pour vendredi: nuageux.

Réservoirs Cabonga, Guin, Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Loup, Laurentides: ennuagement graduel suivi d'averses. Maximum près de 14. Aperçu pour vendredi: nuageux.

Outaouais, Montréal, Drummondville, Trois-Rivières, Québec: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 15 à 17. Aperçu pour vendre-

di: nuageux avec quelques averses sur tout en matinée.

Estrie-Beauce, Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 12. Aperçu pour vendredi: nuageux avec quelques averses.

Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau, Sept-Îles, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 12. Aperçu pour vendredi: nuageux avec quelques averses.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: passages nuageux. Maximum 10. Aperçu pour vendredi: quelques averses.

quette, longuement interrogés et contre-interrogés par Me Smith en particulier, ne paraissaient pas très clairs sur ce point précis.

Après avoir décollé, le pilote a amorcé un virage prononcé sur le côté droit avant d'aller s'écraser quelques moments plus tard en tentant de revenir sur la piste.

A ce propos, M. Leroux a expliqué qu'il serait difficile d'affirmer qu'il aurait mieux valu que le pilote dirige son appareil à une plus haute altitude et décrive un plus grand cercle avant de tenter l'atterrissage.

« Dans des cas comme celui-là, c'est au pilote de juger de la meilleure façon de procéder ».

Le témoin a dit qu'il est de mise qu'un avion qui a perdu un moteur tourne du côté du moteur encore actif, ce qui n'a pas été fait à l'aéroport de Québec parce qu'il est interdit dans ce genre de vol de tourner au nord, de la piste de Québec donc du côté gauche de l'appareil qui possédait encore un moteur en action.

Pour sa part, M. Andoney a dit qu'il apparaît évident qu'aucune perte mécanique autre que celle du moteur droit n'a pu causer l'accident. Tous les autres systèmes de l'appareil fonctionnaient très bien, à l'exception du pouvoir électrique qui actionne le train d'atterrissage.

Cette panne subite, les enquêteurs du gouvernement ne sont pas parvenus à se l'expliquer. « Jamais nous ne saurons pourquoi le train d'atterrissage a refusé de fonctionner après le décollage », a-t-il ajouté.

M. Andoney ne s'est pas prononcé sur le système de communications radio parce qu'il était trop endommagé après l'impact.

Mais, dans l'ensemble, a-t-il ajouté, tout avait été fait selon les normes de l'aéronautique avant ce vol régulier du F-27 de Québecair et personne ne pouvait prévoir sa fin tragique.

Cette enquête se déroule en présence d'une quinzaine d'avocats et d'experts, et la première séance, mardi, a été consacrée au dépôt des photos de l'accident, des rapports d'autopsie, des relevés topographiques des lieux de la tragédie et des enregistrements des conversations entre la tour de contrôle et la cabine de pilotage.

Dès l'ouverture de la séance, mardi soir, l'avocat de la compagnie Rolls Royce, constructeur des moteurs, M. Richard Gaudreau, a demandé à Me Delage la permission de faire entendre un pilote qui a déjà été impliqué dans un accident semblable en 1972 à Rome, avec commandes d'un avion de même type.

Le coroner a accepté, après hésitation, en posant comme condition que ce pilote, M. Lombardo, s'en tienne à la tragédie de Sainte-Foy.

À la demande de Mme André Bessette, dont le mari, un membre de l'équipage, a péri dans cet accident, le coroner a interdit aux journalistes de faire état de la conversation entre le pilote et la tour de contrôle.

Une cinquantaine de témoins seront entendus devant Me Delage, dont M. Roger Demers, président de l'Association des gens de l'air du Québec, en qualité d'expert technique.

Les avocats représentent entre autres la compagnie Fairchild, la compagnie Rolls Royce, Québecair, les successions des victimes de cette tragédie et le ministère fédéral des Transports.

La compagnie Fairchild, qui fabrique le F-27, fait déjà l'objet de deux poursuites pour un montant total de \$10 millions à la suite de cet accident.

◆ F-27

dit dans des circonstances semblables. Il a suivi le livre des règlements de la compagnie dans une situation d'urgence et il lui était impossible par conséquent de revenir immédiatement sur la piste une fois que l'appareil s'était arraché du sol.

Au cours de cette deuxième journée de l'enquête, il a été également fait mention à quelques reprises du travail des contrôleurs aériens.

Tout à tour, MM. Leroux et Charles Laberge, un autre expert de Transports Canada, ont répondu qu'ils ne savaient pas si les employés à la tour de contrôle ont été réprimandés, suspendus ou congédiés par suite de cet accident.

Il apparaît, selon les transcriptions des échanges entre la tour de contrôle et la cabine de pilotage contenues dans la petite boîte noire, que le pilote n'ait pas été averti des étincelles qui se dégageaient du moteur droit de l'appareil à environ 2.000 pieds du début de la piste alors que l'avion prenait son élan pour s'envoler.

Ce n'est qu'une fois l'avion soulevé de 15 à 40 pieds que la tour de contrôle a lancé l'avertissement: « Ah, Québecair, vous avez un moteur en feu là; autorisé à atterrir sur la piste que vous voulez ».

Les témoignages des contrôleurs Steve Décar, Laval Fontaine et Yvon Pa-

◆ Bombe

hébreu, au cas où il aurait à intervenir à nouveau au Sud-Liban — ce qu'il ne souhaitait pas — consulterait auparavant les États-Unis. Mais il avait expliqué qu'il ne s'agissait pas d'un changement de politique et que les raids préventifs lancés ces derniers mois avaient toujours été discutés avec Washington « avant, pendant et après » leur déclenchement.

Dans sa mise au point, le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter, a démenti que de telles consultations aient jamais eu lieu au préalable. La seule chose qu'Israël ait indiquée à plusieurs reprises, est que « face aux attaques terroristes, il n'avait d'autre choix que de recourir aux représailles », a précisé le porte-parole.

M. Hodding Carter a cependant noté avec satisfaction que les attaques préventives israéliennes contre le Sud-Liban avaient été mises en veilleuse. Il a ajouté que les États-Unis accueilleraient favorablement la modération observée par les parties en présence et que le maintien du cessez-le-feu était « un bon signe ».

Le porte-parole a également rappelé

que les États-Unis avaient, à plusieurs reprises, exprimé publiquement leur désaccord avec la politique d'attaques préventives menées par Israël au Sud-Liban. Mais il a refusé de dévoiler la teneur des conversations que le gouvernement américain a eues avec Jérusalem sur ce sujet depuis le début de l'été.

Par ailleurs, l'aviation militaire syrienne a ouvert le feu, hier après-midi, dans l'espace aérien libanais sur des appareils israéliens qui se dirigeaient vers Beyrouth, a annoncé, hier à Damas, l'agence syrienne d'informations Sana.

Selon Sana, qui cite un porte-parole militaire, « les chasseurs syriens ont intercepté les appareils israéliens qui avaient violé, hier à 15h30 locales, l'espace aérien libanais ». « Les chasseurs syriens, ajoute l'agence, ont ouvert le feu contre eux et les ont obligés à prendre la fuite vers les territoires occupés. Tous nos appareils ont regagné indemnes leur base », a conclu Sana, qui ne donne pas d'autres précisions sur cet accrochage.

◆ Démissions

Dans un tel contexte, ceux qui restent en place sont presque des « promus ». C'est notamment le cas de M. Pierre Juneau qui n'est absolument plus menacé (s'il le fut jamais) et M. Gérard Pelletier, qui a été reconfirmé dans ses fonctions d'ambassadeur à Paris jusqu'au 30 juin 1980.

◆ Le rêve Suite de la page 5

en tirer le mieux que nous pourrions ». Et selon le chroniqueur R. Rumilly, « L'attitude résignée du Canadien correspondait au sentiment le plus général parmi les Canadiens français ». Par ailleurs, un député de la Beauce, H.E. Taschereau croit que dans un référendum, les Canadiens français se prononceraient contre le projet, « coup mortel porté à notre nationalité, qui commencerait à s'enraciner sur le sol d'Amérique ». Et on pourrait continuer ici longuement.

(7) L'opposition ne pouvait provenir que du parti Rouge et l'Église écrivait soigneusement ce dernier.

(8) L'hymne national fut chanté pour la première fois le 24 juin 1880 sur les Plaines d'Abraham par un chœur de plusieurs centaines de voix, entraîné par le Quatuor Vocal de Québec.

(9) Le principal thème de la campagne électorale fédérale de 1878 était la politique commerciale du Canada. Le Parti conservateur dirigé par MacDonald optait pour une politique dite protectionniste en soutenant que celle-ci favoriserait le développement transcontinental du Canada. Le Parti libéral, dirigé par Mackenzie, favorisait le libre-échange, arguant qu'il ne fallait pas fermer le Canada au reste du monde. Les élections eurent lieu et les conservateurs furent élus le 17 septembre, majoritairement dans l'ensemble du pays. Dans la province de Québec, ils obtinrent une majorité de 45 sièges sur 65, les 20 autres allant aux libéraux. On peut en conclure que les Canadiens français se sont prononcés majoritairement pour le protectionnisme. Enfin Laurier ne s'est véritablement dédouané auprès de la population qu'en reprenant à son compte la politique protectionniste de MacDonald. Il fut battu en l'abandonnant.

(10) Le représentant le plus typique est sans doute Henri Bourassa. LE DEVOIR, qu'il a fondé, conserve toujours cette idéologie.

(11) Pour ce point, voir: Michel Brunet, « Trois dominances de la pensée canadienne-française: l'agriculture, l'anti-étatisme et le messianisme », publiée dans son ouvrage *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, 1958.

(12) Voir à ce sujet, Maurice Lamontagne, *Le fédéralisme canadien*, Presses universitaires de Laval, Québec, 1954, chapitre I.

(13) La participation à la guerre de Boers allait illustrer ce deuxième pôle. De même, dans une large mesure, la participation à la guerre de 1914-1918.

(14) Voir à ce sujet l'introduction de Maurice Séguin, *La nation canadienne et l'agriculture (1760-1850)*, éd. Boréal express, 1970, 279 pages.

(15) Voir à ce sujet Albert Faucher, « La dualité canadienne et l'économie: tendances divergentes et tendances convergentes », extrait de *La dualité canadienne*, Essais sur les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais. Ouvrage réalisé par Mason Wade, avec la collaboration de Jean-C. Falardeau, Presses des Universités Laval et Toronto, 1960.

L'article est reproduit dans le livre d'Albert Faucher, *Histoire économique et unité canadienne*, éd. Fides, Montréal, 1970, 296 pages.

Vers une dépression?

TORONTO (PC) — Un sondage Gallup dont les résultats ont été rendus publics mercredi démontre que 44 pour cent des Canadiens croient que le pays va vers une dépression.

Cette opinion est plus optimiste qu'il y a cinq ans. En 1974, le même questionnaire avait en effet donné 51 pour cent de Canadiens qui s'attendaient à une dépression.

Une étude des réponses laisse entendre que les personnes appartenant à des familles de professionnels et de cadres de sociétés sont beaucoup plus optimistes quant à l'avenir économique.

Ces réponses ont été obtenues auprès de 1.044 individus lors d'interviews à la maison au début du mois d'août. Les personnes consultées avaient au-dessus de 18 ans.

20 septembre

par la PC et l'AP

1978: Le Premier ministre sud-africain John Vorster annonce sa démission;

1977: Le Vietnam est admis à l'ONU;

1974: Un cyclone fait plusieurs milliers de morts au Honduras;

1972: Des colis piégés envoyés à des diplomates israéliens découverts dans six villes dans le monde;

1970: Des blindés syriens viennent au secours des Palestiniens qui affrontent les troupes jordaniennes;

1967: Le commandant du paquebot britannique Elisabeth II;

1964: Le général de Gaulle entame une série de visites officielles en Amérique du Sud;

1963: Le président Kennedy propose devant l'ONU une expédition américano-soviétique sur la Lune;

1960: Treize pays africains nouvellement indépendants admis à l'ONU, de même que Chypre;

1870: L'unification nationale de l'Italie est réalisée;

1565: Massacre par les Espagnols de protestants français à Port Royal, en Floride;

1520: Soliman Le Magnifique devient sultan de Turquie à la mort de son père, Sélim Ier;

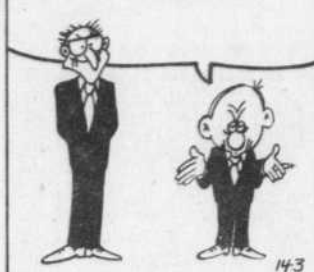
1519: Magellan part d'Espagne pour son tour du monde;

480 av. J.C.: Thémistocle, à la tête de la flotte grecque, bat les Perses de Xerxès à la bataille navale de Salamine en mer Egée.

Elle est née un 20 septembre: Sophia Loren (1934).

Les JOYEUX RASSEMBLÉS

LE MULTICULTURALISME EST UNE SALADE INVRAISemblable QUI N'A AUCUN SENS!



CITATION DE RENÉ LEVESQUE, PETIT LIVRE ROUGE: « J'AIME BEAUCOUP LES ÉTATS-UNIS. TOUTE LA VIGUEUR QUI S'Y GARDE DANS LEUR SOCIÉTÉ. »



SUR QUOI REPOSE-T-ELLE, CETTE VIGUEUR DE LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE?



SUR SON MULTICULTURALISME!



Les DC-9 ne voleront qu'à 25,000 pieds

La compagnie Air Canada a ordonné hier aux pilotes de ses appareils DC-9 de classe 32 de ne pas dépasser 25,000 pieds d'altitude, même si ces appareils volent normalement à 35,000 pieds.

Cette décision de ne voler qu'à 25,000 pieds, a expliqué un porte-parole de la compagnie, signifie que les appareils seront soumis à une pressurisation moins forte qui exercera moins de contrainte. Par contre, la consommation de carburant sera augmentée.

Un porte-parole de Transport Canada à Ottawa a précisé de son côté que cette décision avait été prise pour réduire les risques de décompression explosive en attendant que les parois de la queue des DC-9 soient solidifiées.

Air Canada a passé littéralement à la loupe ses 43 DC-9 de classe 32 après qu'un de ces appareils eut perdu en plein vol l'une des parties de son fuselage arrière.

Les spécialistes de la compagnie scrutent une radiographie prise en mai dernier des parois de cet appareil, radiographie qui montre une fissure qui pourrait s'être agrandie depuis et être la cause de l'accident de lundi.

Le directeur de la maintenance-avions à Air Canada, M. C.N. Munson, a déclaré que le premier souci de son service était de déterminer pourquoi et comment cette fissure n'avait pas été décelée lors de l'inspection de l'avion faite en mai dernier.

« Nous l'ignorons pour le moment, a expliqué M. Munson, mais je dois dire que même à l'examen radiographique, la fissure était extrêmement difficile à relever. Nous l'avons décelée en examinant à nouveau la radiographie parce que cette fois nous savions exactement ce que nous cherchions, et ou regarder ».

Le recensement électoral a débuté

QUÉBEC (PC) — La Direction générale des élections du Québec a fait savoir hier, dans un communiqué, que la révision annuelle de la liste électorale permanente était en cours et que le recensement avait débuté.

La Direction tient à rappeler à la population que chaque citoyen doit être inscrit sur les listes électorales pour assurer son droit de vote, qu'il s'agisse d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un

référendum.

Le communiqué précise que tous les moyens ont été pris pour que tous les citoyens soient visités par les 35,000 recenseurs entre le premier et le 4 octobre.

Le Directeur général des élections annonce aussi qu'une campagne de publicité a été lancée hier afin d'informer la population sur les dates du recensement et sur les conditions requises pour être inscrit sur les listes électorales.

Passants honnêtes

BERNE (AFP) — Les Bernois sont des gens honnêtes. Ils en ont administré la preuve, lors d'un hold-up commis à la Banque populaire suisse de Berne.

En s'enfuyant, le malfaiteur avait laissé tomber son butin, 10 mille francs suisses en billets de cent francs. Tous les billets, sans exception, ont été rapportés à la banque par des passants, qui les avaient retrouvés dispersés sur le trottoir et dans la rue.

La banque a fait publier dans « La feuille d'avis de la ville de Berne » une annonce payante pour remercier la population bernoise de « sa politesse, sa force de caractère et son honnêteté ».

La société Produits Bellevue congédie le chef du syndicat

THETFORD MINES (PC) — M. Conrad Lessard, président de la firme Produits Bellevue (1977) Ltée, de Thetford Mines, vient d'informer le président du Syndicat des employés de l'entreprise (CSN), M. Edgar Leduc, de son renvoi définitif à cause de la publicité négative, destructrice et mensongère, qu'il aurait faite à l'endroit de l'entreprise et de ses dirigeants dans de nombreuses déclarations qu'il a livrées à différents médias.

Dans sa dernière, transmise par courrier recommandé, M. Lessard se réserve le droit de poursuivre le président du syndicat en dommages-intérêts devant les tribunaux.

M. Leduc a déclaré avoir déjà déposé une plainte au ministère québécois du Travail en arguant avoir été renvoyé pour « activités syndicales ». Quant au syndicat, il a mis en branle la procédure de grief.

Président du syndicat depuis cinq ans, M. Leduc travaille pour le fabricant de roulottes de voyage, de tentes-roulottes, et de véhicules motorisés de voyage depuis janvier 1979; il avait été mis à pied le 31 août dernier en même temps que 35 autres employés, faute de travail.

Il ne reste que cinq ouvriers à l'usine et ces derniers, selon M. Leduc, devraient être en congé forcé dès lundi prochain.

La dernière déclaration de M. Leduc remonte au 6 septembre dernier: lors d'une conférence de presse donnée à Montréal, il avait accusé la compagnie de liquider à rabais ses inventaires, ses matières premières, voire même des prototypes, en vue de la fermeture définitive de l'usine.

M. Leduc avait même dénoncé la Société de développement industriel (SDI) du Québec pour sa non-intervention dans le dossier alors que « M. Lessard emplissait ses poches en vendant les biens de la compagnie ».

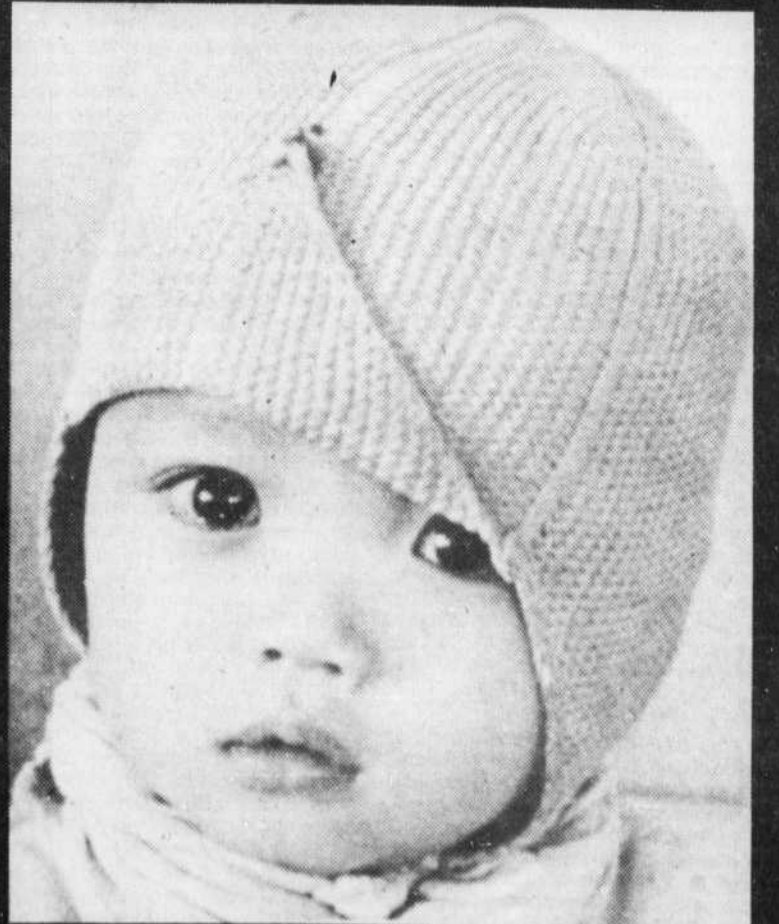
M. Lessard avait nié ces affirmations; on sait que la SDI avait relancé Bellevue en 1976 en lui accordant un prêt de \$3 millions.

Propriété en parts égales du gouvernement québécois et de M. Conrad Lessard, Bellevue n'entrevoit pas une reprise de ses activités à court terme; elle poursuit toujours des négociations en vue de l'obtention de contrats à l'exportation.

...le droit à une enfance heureuse

1979 Année Internationale de l'Enfant

Unicef Canada



La droite conserve le pouvoir en Suède

STOCKHOLM (AFP) — La Suède continuera à être gouvernée par les partis de droite, annonçait-on, hier, de source officielle à Stockholm.

Le bloc des partis conservateur, centriste et libéral a gardé la majorité au Parlement qu'il avait remportée, pour la première fois en quarante-quatre ans, il y a trois ans.

Cette majorité est, toutefois, réduite à un seul siège d'avance, les « bourgeois » disposant de 175 sièges contre 174 à l'alliance socialo-communiste.

Le résultat final de l'élection législative qui a eu lieu dimanche a été rendu public, hier soir, après le dépouillement des votes par correspondance. Avant le décompte de ces suffrages, rappelle-t-on, la gauche avait encore un mandat d'avance.

Ce siège à peine disputé a été perdu par le Parti social-démocrate de M. Olof Palme et a été attribué au Parti conservateur de M. Gösta Bohman.

La nouvelle composition du Riksdag de 349 membres est la suivante:

- Conservateurs: 73 sièges (+18);
- Centristes: 64 sièges (-22);
- Libéraux: 38 sièges (-1), soit 175 pour les partis de droite;
- Sociaux-démocrates: 154 sièges (+2);
- Communistes: 20 sièges (+3), soit 174 sièges pour la gauche.

Cette infime majorité conduira, de l'avis de tous les observateurs, à une crise

Politique en Suède à plus ou moins brève échéance.

D'autre part, trois écologistes, membres du Parti de Stockholm, auront une influence déterminante sur la politique communale de Stockholm jusqu'en 1982.

Sur les 101 conseillers municipaux de la capitale suédoise, trois appartiennent au Parti de Stockholm. Mais la situation des autres formations confère à M. Anders Engqvist et Mmes Marika Froberg et Agneta Dreber un rôle clef: le camp « bourgeois » a en effet recueilli 49 mandats, soit autant que la gauche, de sorte qu'aucun des deux blocs ne peut agir contre la volonté des écologistes.

Le Parti de Stockholm, créé quelques mois seulement avant les élections de dimanche dernier, a en effet recueilli 4,1 pour cent des suffrages. La performance est d'autant plus remarquable, qu'à la veille de la consultation, ce parti aux visées écologiques ne comptait que quatre cents membres.

Le Parti de Stockholm, qui avait affirmé vouloir défendre avant tout l'environnement de la capitale, s'est entre-temps découvert une véritable dimension politique: « Nous avons des solutions à la plupart des problèmes et nous donnerons notre appui, cas par cas, au parti qui respectera nos idées », a déclaré un porte-parole.

Amin aurait pris le pouvoir à Kaboul après avoir échappé à une embuscade

ISLAMABAD (Reuter) — Alors premier ministre — aujourd'hui président — M. Hafizullah Amin n'aurait pas dû échapper à ceux qui voulaient sa tête, mais au lieu de cela le voilà désormais à la tête d'un pays qu'il dirigeait en fait déjà dans la coulisse depuis plusieurs mois.

Grâce aux renseignements de voyageurs afghans qui viennent d'arriver à Islamabad, il est maintenant possible de se faire une idée plus précise des événements qui se sont déroulés à Kaboul à la fin de la semaine dernière. Selon ces voyageurs, M. Amin avait été convoqué vendredi au palais par le président Nour Mohammad Taraki, mécontent de ce que son premier ministre venait de révoquer deux membres importants du cabinet, le lieutenant-colonel Mohammad Aslam Watanjar et le commandant Cherjan Mazdoor, deux héros qui avaient conduit l'attaque des blindés contre le palais présidentiel, lors du sanglant coup d'Etat de l'an dernier qui installa le président Taraki au pouvoir.

A peine était-il arrivé au palais, selon les voyageurs, que M. Amin est tombé dans une embuscade dressée par des fidèles des deux ministres révoqués. Le premier ministre sortit indemne de cette attaque qui fit cependant plusieurs morts, dont le chef de cabinet et responsable de la sécurité présidentielle, M. Sayeed Daoud Taroom.

On ignore encore pour l'instant si cette embuscade a été dressée sur ordre ou avec l'assentiment du chef de l'Etat qui, selon certaines informations, a été tué lors des fusillades qui se sont produites non seulement vendredi, mais aussi samedi matin.

En effet dès que M. Amin put s'échapper vivant du palais présidentiel — une bâtisse construite dans les années trente par le roi Nadir Chah en bordure du fleuve Kaboul — les sympathisants du premier ministre se précipitèrent sur les lieux et engagèrent le combat avec les occupants. Selon d'autres informations, l'ex-président Taraki, grièvement blessé par balles, lutte encore contre la mort à l'hôpital militaire de la capitale.

On a appris en outre que le commandant Mazdoor, qui était au sein du cabinet avec le lieutenant-colonel Watanjar le seul lien entre le président et les forces révolutionnaires responsables du putsch du 27 avril 1978, a été tué dans l'enceinte du palais tandis que

l'autre ministre révoqué parvenait à s'enfuir pour rejoindre en province des unités militaires dissidentes. M. Abdul Qudus Ghorbandi, troisième membre du cabinet victime du même remaniement, a lui aussi réussi à quitter Kaboul.

Tandis que les fusillades éclataient, une forte explosion se produisit et, comme s'il s'agissait d'un signal, des chars I-34 de fabrication soviétique firent leur apparition dans les rues de la capitale.

Ces blindés équipaient apparemment une milice privée organisée ces derniers mois par

M. Hafizullah Amin, occupé à consolider son pouvoir au sein des forces armées et à se débarrasser d'adversaires potentiels. La révocation des deux officiers supérieurs, qui exerçaient une influence considérable au gouvernement, a été une des étapes majeures de ce processus.

Il semble qu'une grande partie de ces chars de fabrication déjà ancienne soient tombés en panne et n'aient pu être utilisés durant la plus grande partie des douze heures cruciales qui ont conduit au changement de dirigeants à Kaboul.

Tout au long de ces douze heures, des centaines de soldats soutenus par des véhicules blindés ont gardé les bâtiments de la radio nationale d'où les journalistes ne furent pas autorisés à sortir.

Le remaniement ministériel opéré par M. Amin avait été accompagné par une purge sévère de l'Asghar, la police secrète afghane. Son chef, identifié seulement comme étant M. Absadullah, a été tué durant les combats de vendredi soir et samedi matin.

Entre-temps, les Etats-Unis ont repéré des mouvements de troupes soviétiques près de la

frontière de l'Afghanistan, a déclaré hier le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter.

« Nous suivons la situation avec attention », a-t-il ajouté, soulignant qu'il était dans l'incapacité de préciser les raisons de ces mouvements de troupes.

Le porte-parole du département d'Etat a rappelé, à cette occasion, que le gouvernement américain « est opposé à toute intervention dans les affaires intérieures de l'Afghanistan » et que le gouvernement américain avait très clairement fait connaître sa position aux Soviétiques.

Salisbury aurait lâché du lest sur les « clauses de sauvegarde »

LONDRES (AFP) — Des progrès importants semblent avoir été réalisés hier à la conférence de Londres sur le Zimbabwe-Rhodesie, pour la première fois depuis l'ouverture de la réunion tripartite de Lancaster House il y a dix jours, estiment les observateurs.

Ces progrès ne portent certes que sur l'un des deux problèmes complexes que l'organisation de la conférence, lord Carrington (Grande-Bretagne), cherche à résoudre dans l'espoir de mettre fin à une guerre de guérilla qui a déjà fait 20.000 morts.

Lord Carrington semble avoir réussi à arracher à la délégation représentant le régime de Salisbury des concessions concernant l'élimination de la constitution rhodésienne des « clauses de sauvegarde » dont bénéficient les Blancs, estime-t-on dans les milieux informés.

Ces clauses, défendues par l'ex-premier ministre blanc Ian Smith, instigateur en 1965 de la « rébellion » rhodésienne contre la couronne britannique, permettent à la minorité blanche de contrôler la vie politique et les forces armées du pays.

Le « vieux renard de Salisbury » semble être de plus en plus isolé au sein de la délégation dirigée par son successeur, l'évêque Abel Muzorewa. En effet, plusieurs des membres blancs de cette délégation acceptent, du moins en privé, la nécessité de concessions majeures aux demandes britanniques.

M. Smith a lui-même reconnu hier l'existence de « quelques divergences de vues » au sein de sa délégation, à la suite d'informations selon lesquelles l'évêque Muzorewa lui aurait demandé d'accepter des concessions ou de regagner Salisbury immédiatement.

L'existence de progrès a été notée par des membres importants des deux délégations africaines. M. Joshua Nkomo, codirigeant du mouvement de guérilla du Front patriotique, a déclaré dans la matinée que des « progrès lents mais certains » avaient été enregistrés. Mais pour M. David Mukome, membre de la délégation de Salisbury, ces progrès sont « considérables ».

Ces déclarations optimistes sont intervenues trois jours après que lord Carrington eut décidé de jouer le rôle « d'honnête courtier » en renvoyant les deux délégations africaines à tour de rôle plutôt qu'en séance plénière.

Le chef du Foreign Office, estime les observateurs, cherche ainsi à éviter de nouveaux affrontements entre les « frères ennemis » rhodésiens,

semblables à ceux qui ont marqué les travaux la semaine dernière.

D'autre part, les chefs du Front patriotique ont présenté mardi soir un plan considéré par les spécialistes comme étant nettement plus modéré que les prises de positions initiales de MM. Mugabe et Nkomo.

Ce plan prévoit l'intervention d'une force de paix des

Nations unies pendant la période transitoire avant l'accession à l'indépendance du Zimbabwe ainsi que la création d'un conseil exécutif composé de 4 représentants du Front patriotique, de 2 Britanniques et de 2 représentants de la minorité blanche. Le document soumis par MM. Mugabe et Nkomo ne réclame plus en outre la dissolution des forces armées rhodésiennes.

L'affrontement se précise entre Carter et Kennedy

WASHINGTON (AFP) — Un affrontement entre le président Carter et le sénateur Edward Kennedy pour l'investiture du Parti démocrate aux élections présidentielles de l'an prochain est maintenant considéré comme certain, bien que ni l'un ni l'autre ne soit encore officiellement candidat.

Le débat qui mobilise depuis quelques jours les états-majors des divers camps du Parti démocrate a précisément pour objet la date à laquelle il sera le plus opportun pour Jimmy Carter et pour « Ted » Kennedy de faire acte de candidature, afin de tirer le maximum d'avantages de cette formalité.

Personne ne doute aux Etats-Unis de la volonté du président Carter de demeurer à la Maison-Blanche pour un nouveau mandat. Le mal que lui-même et sa femme Rosalynn se donnent pour remonter une cote de popularité désastreuse en allant porter directement son « message » au peuple américain d'un bout du pays à l'autre en est la meilleure preuve.

Cependant, le porte-parole de la Maison-Blanche a répété une fois de plus mardi que, si M. Carter avait pris sa décision, il n'était pas encoché prêt à l'annoncer officiellement. L'impression générale est que le président attendra le mois de novembre, ou peut-être même la fin de l'année.

Les principaux lieutenants du président Carter sont divisés. Certains le poussent à se déclarer le plus tôt possible afin de mobiliser ses partisans avant l'entrée en lice du sénateur Kennedy. D'autres l'incitent à attendre afin de pouvoir continuer à bénéficier des avantages politiques que lui donne la Maison-Blanche.

Lorsque Jimmy Carter sera formellement candidat, il sera en effet obligé de toujours distinguer, dans ses activités quotidiennes, entre celles qui sont strictement gouvernementales

et celles qui relèvent de la campagne électorale. Les premières continueront à être payées par le gouvernement, les autres devront être financées par M. Carter lui-même ou par son organisation électorale.

Le sénateur Kennedy est soumis aux mêmes pressions contradictoires. Certains de ses conseillers estiment qu'il a tout intérêt à clarifier la situation en annonçant dès maintenant sa candidature. D'autres pensent qu'en attendant il a une chance de voir le président Carter renoncer de lui-même à la course devant la multiplication des sondages défavorables.

Mais d'ores et déjà, les principaux responsables du Parti démocrate admettent que l'affrontement Carter-Kennedy est inévitable. Ils se préoccupent de le maintenir dans des limites qui n'empêchent pas une indispensable réconciliation des deux camps lorsque la convention nationale démocrate, en août 1980, aura choisi le candidat du parti.

Entre-temps, le Wall Street Journal, quotidien américain des milieux d'affaires, affirmait hier dans un éditorial que la politique préconisée par le sénateur Edward Kennedy ne diffère pas de façon significative de celle qui a échoué pendant l'administration Carter.

« Tout comme M. Carter, le sénateur Kennedy s'est prononcé pour l'augmentation des dépenses fédérales, il s'est montré insouciant à l'égard du déclin du rôle des Etats-Unis dans le monde et la montée de l'expansionnisme communiste. Et il ne semble pas avoir compris que la source des problèmes énergétiques du pays réside dans l'étouffement de l'industrie énergétique par le gouvernement fédéral », dit le Wall Street Journal.

En fait, si M. Kennedy était le président, « les problèmes économiques et de politique étrangère des Etats-Unis seraient pires », affirme le journal, en rappelant que le sénateur Kennedy est en faveur de dépenses encore plus grandes du gouvernement fédéral dans la sécurité sociale.

Tension au pays basque après le meurtre de deux officiers

MADRID (Reuter) — Le président du gouvernement espagnol, M. Adolfo Suarez, a convoqué d'urgence ses principaux conseillers hier, juste après l'attentat qui a coûté la vie à deux officiers de l'armée à Bilbao.

Cet attentat, dans lequel le colonel Aurelio Perez Zamora et le commandant Julian Esquerro Serrano ont trouvé la mort, semble devoir, selon toute probabilité, être attribué à l'E.T.A. Leur jeep a été criblée par une rafale de mitraillette alors qu'ils traversaient le centre de la métropole basque. Leur chauffeur, Gustavo Perez Dominguez, a été blessé au cours de l'attentat. Des témoins ont vu deux ou trois jeunes gens s'enfuir dans une voiture qui a démarré aussitôt.

Les douilles des balles trouvées sur le sol sont du type de celles qu'utilisent les terroristes de l'E.T.A. plus tard hier, les artificiers de la police ont fait exploser une bombe découverte non loin du lieu de l'attentat. Selon la police, l'engin se trouvait dans une rue

longeant la caserne où vivaient les deux officiers. Cet attentat porte à onze le nombre de militaires espagnols tués cette année. L'E.T.A. a revendiqué tous les attentats précédents, sauf un.

Le gouvernement espagnol craint une recrudescence du terrorisme dans les semaines à venir, à l'approche du référendum sur l'autonomie basque prévu pour le 25 octobre. Les Basques sont appelés à se prononcer sur un projet de statut autonome, qui a été élaboré par la majorité de leurs propres députés, et que le gouvernement de Madrid a accepté après de longues négociations.

Les différents partis politiques basques sont dans leur majorité favorables au projet et recommandent à leurs électeurs de voter « oui » lors du référendum. En revanche, l'aile militaire de l'E.T.A. est violemment hostile au projet. L'E.T.A. et ses alliés politiques de l'Herri Batasuna (union du peuple) considèrent le statut comme beaucoup trop modéré. Ils souhaitent en

effet voir s'instaurer au pays basque un Etat marxiste indépendant.

D'autre part, à Oviedo, un manifestant a été tué par un garde civil, alors qu'une centaine de camionneurs grévistes tentaient d'arrêter un convoi de camions escorté par la police. Oviedo, le gouverneur civil d'Oviedo, le garde a tiré lorsqu'il s'est vu encerclé par huit manifestants.

Q

Rivière
polluée,
eau potable
en
DANGER!

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES
TECHNIQUES DE L'EAU

Une seule ville vous offre autant. Québec.



Il y a Québec... et Québec. Et pour joindre les deux, il n'y a que Québec. L'ancien et le nouveau, la chaleur du bon vieux temps avec les avantages d'aujourd'hui. Seule Québec vous les offre en même temps, en un seul lieu. Et pour en profiter pleinement, quoi de mieux que de loger au Québec Hilton. En plein cœur de la plus ancienne ville d'Amérique du Nord, le Québec Hilton vous offre tout le confort moderne. Piscine extérieure chauffée à l'année, un bar dans votre chambre, la Place Royale à vos pieds, bref, tous les avantages que vous êtes en droit d'attendre d'un hôtel Hilton. Venez à Québec. Venez au Québec Hilton. Après le pont Pierre-Laporte, prenez le boulevard Laurier et continuez tout droit. Rendu en face de la Porte St-Louis et de la colline parlementaire, tournez à gauche et vous y êtes. Au Québec Hilton, vous comprendrez ce que veut dire le mot hospitalité.

Sentez-vous bien à l'aise
Qu Québec Hilton

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, avec n'importe quel hôtel Hilton ou CH, ou encore avec le service de réservations Hilton.



HOTEL LOEWS
WESTBURY
TORONTO (416) 924-0611

Est-ce bien Coca-Cola et McDonald's qui déjeunent en tête-à-tête chez Creighton's?

C'est souvent au cours d'un déjeuner d'affaires que se bouclent les meilleures transactions. Donnez-vous rendez-vous chez Creighton's, l'une des tables les plus raffinées de Toronto, au nouveau Loews Westbury.

Dans un grand hôtel, les gens d'affaires sont entre bonnes compagnies.

Le crédit d'impôt aux propriétaires

L'escalade des taux hypothécaires rongera les bénéfices

par Michel Vastel

OTTAWA — Le gouvernement conservateur de M. Joseph Clark aura sans doute du mal à retirer tous les bénéfices qu'il aurait pu attendre de son programme de crédit d'impôt annoncé lundi par le ministre des Finances.

L'escalade des taux d'intérêt sera telle au cours de l'automne, aux États-Unis et au Canada, que le crédit fiscal accordé aux propriétaires sera rogné avant même que la loi l'instituant n'ait été votée par le Parlement fédéral. Pour l'instant, tout ce qu'on peut faire, au ministère des Finances, c'est « espérer », tout en reconnaissant que « le ministre marche sur un fil de fer ».

À la suite du relèvement, par la Réserve fédérale mardi soir, du taux d'escompte à 11%, les banques américaines ont commencé à hausser leur taux privilégié hier à 13 3/4%. Ce n'est, assure-t-on, que le début d'une autre poussée qui portera le taux privilégié aux États-Unis à 13% ou même à 14% d'ici la fin du mois.

Le ministre des Finances du Canada, M. John Crosbie, a réaffirmé hier que la Banque du Canada « ne vas pas courir après le taux américain »,

mais ses technocrates admettent que la marge de manœuvre est réduite. La Banque du Canada, au cours de l'été, a réussi à « passer » une hausse du taux de base aux États-Unis. Mais pas deux. Avec un déficit commercial record, prévu à plus de \$7 milliards en 1979, la Banque du Canada n'a pas d'autre choix que de maintenir une marge assez substantielle pour attirer des capitaux étrangers au pays.

Le taux de la Banque du Canada a établi un nouveau record au début du mois à 12 1/4% et on s'attend à une nouvelle hausse d'ici peu.

Au ministère des Finances, on continue d'espérer que la Banque du Canada « sautera » une autre hausse aux États-Unis. Lundi M. John Crosbie lui envoyait un message fort clair: « Il y a un point où la Banque du Canada pourra dire non ». « On espère également, dans l'entourage de M. Crosbie, que les disponibilités de fonds hypothécaires sont tellement grandes que les banques ne réajusteront pas immédiatement leurs taux à long terme aux taux à court terme.

Mais c'est là justement où le programme conservateur de crédit fiscal est le plus me-

menacé. S'il s'avère un succès, la demande sera telle sur les prêts hypothécaires qu'elle provoquera d'elle-même, selon certains économistes, une hausse d'un demi à trois quarts de point de pourcentage d'intérêt. De plus, si le taux d'escompte de la Banque du Canada continue de monter, les banques ne résisteront pas à la tentation de hausser une nouvelle fois toute la structure du loyer de l'argent au Canada.

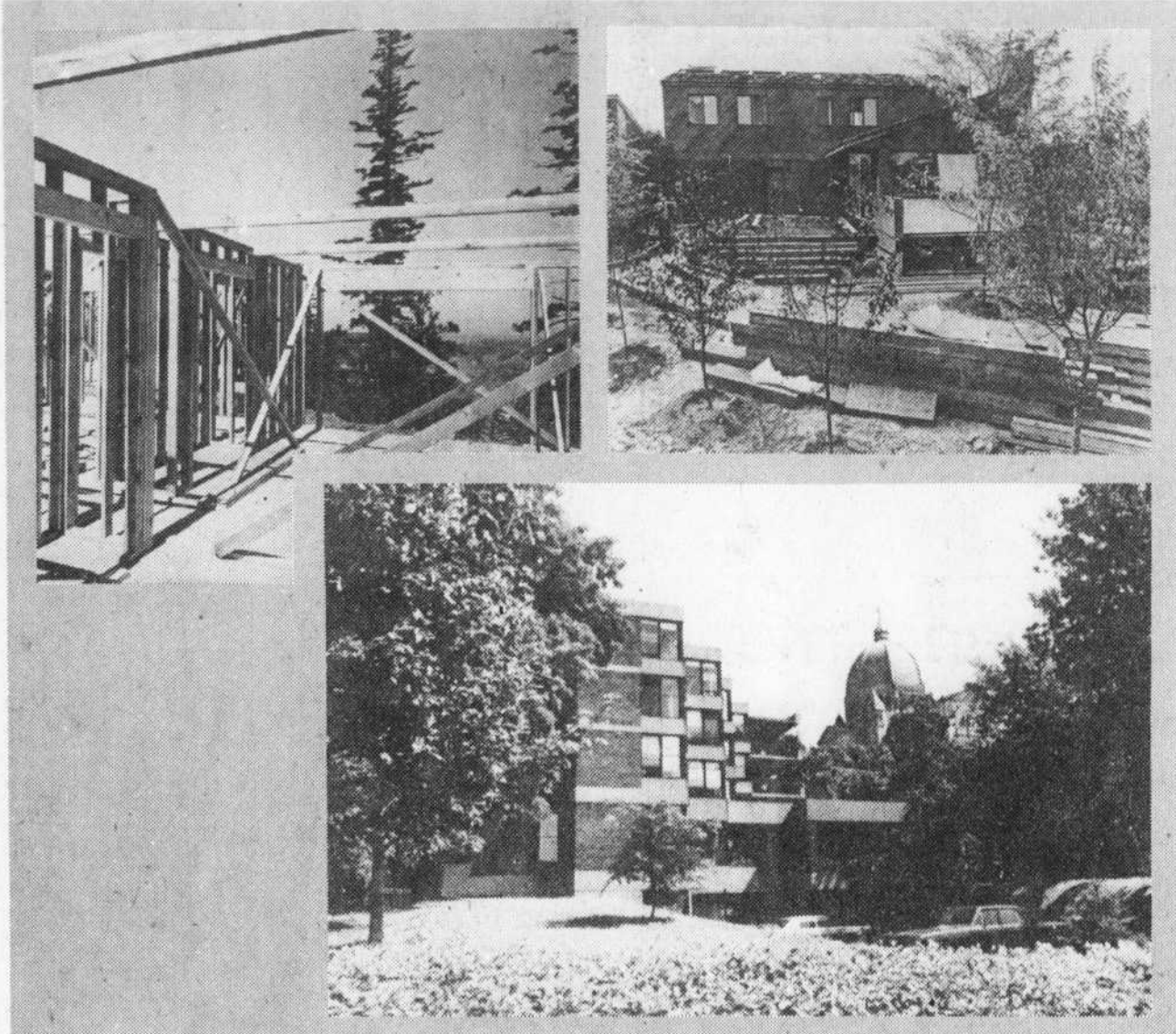
Les taux hypothécaires, à 12 3/4% aujourd'hui, ont accusé une hausse de 1 1/2% depuis le 22 mai. C'est-à-dire que, depuis que les conservateurs ont le moyen de remplir leur promesse électorale, le marché financier a évolué de telle manière que ses bénéfices en sont déjà mangés pour l'acheteur moyen. Sur une hypothèque de \$40,000, les hausses d'intérêts depuis mai représentent un supplément de \$500, par an, soit plus que les \$375 de crédits fiscaux accordés par M. Crosbie. Et on parle maintenant de taux hypothécaires à 13 ou 14% d'ici l'an prochain.

C'est pour des raisons techniques que M. Crosbie a dû annoncer son programme en septembre, juste au moment où les taux d'intérêt com-

mençaient une nouvelle escalade. Politiquement, et techniquement aussi, il eût mieux valu que la situation sur les marchés financiers soit plus stable.

Un autre espoir que nourrit ouvertement le ministère des Finances, est que les banques à charte fassent attention de ne pas « torpiller » le programme Crosbie en forçant un peu la note sur les taux hypothécaires. Elles ont au moins autant que le gouvernement intérêt à ce que ce programme soit un succès, et il se pourrait qu'elles consentent à quelques sacrifices sur les taux hypothécaires pour ne pas tuer la nouvelle poule aux oeufs d'or. Cependant, le marché secondaire des hypothèques risque de les placer dans un dilemme difficile. Si le marché secondaire n'est plus assez attrayant, les investisseurs vont l'abandonner, réduisant ainsi le volume de fonds hypothécaires disponibles, créant de nouvelles tensions sur le marché et, finalement, arrivant au même résultat: des pressions à la hausse sur les taux.

Le programme a d'autres faiblesses qui, l'euphorie en plus passée, risquent d'être mises autant en évidence que ses



avantages eux-mêmes.

■ Les hommes d'affaires trouvent qu'à \$2.3 milliards et probablement plus d'ici 1983, ce programme est manifeste-

ment trop coûteux. Ils auraient sans doute préféré qu'une telle somme serve à relancer les investissements du secteur privé. Il semble toute-

fois qu'à la mi-novembre M. Crosbie saura se réconcilier avec eux. S'il y a une chose qui apparaît d'ores et déjà acquise dans le prochain budget, ce

sont une série de mesures qui créeront « un choc psychologique sur les industriels ». M. Crosbie a plusieurs fois sou-

Voir page 11: Crédit

fiscalité / La déductibilité des prêts hypothécaires

par Yves Séguin

Cette chronique, qui paraît tous les jeudis, est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification. L'auteur de cet article est avocat et fiscaliste chez Normandin, Séguin et Associés.

sous forme de déduction du revenu imposable, à l'instar des déductions au titre de contribuables à un régime enregistré d'épargne-retraite, le gouvernement a choisi une voie plus simple et efficace.

En effet, en procédant ainsi, on évite premièrement de compliquer davantage la déclaration de revenus; deuxièmement on résout le problème épineux de la participation des provinces, l'impôt de celles-ci étant proportionnel à l'impôt fédéral et calculé immédiatement avant l'application du crédit d'impôt; troisièmement le contribuable pourra mieux apprécier le crédit puisqu'il réduira directement l'impôt à payer.

Les intérêts admissibles ■ Avant le 17 septembre 1979, est admissible tout intérêt payé à l'égard d'un emprunt, qu'il soit garanti ou non par hypothèque ou autre, pourvu que la somme empruntée serve à acheter ou à modifier de façon importante la résidence principale du contribuable ou de son conjoint.

■ Après le 17 septembre 1979, les mêmes règles s'appliquent mais l'emprunt doit obligatoirement être garanti par la résidence, sous forme d'hypothèques ou autres garanties semblables.

Les intérêts payés sur un emprunt effectué pour simplement modifier la maison seront admissibles, en autant toutefois que la dépense atteigne au moins \$5,000, les frais d'entretien et de réparations courantes, tels la peinture, la décoration, l'ameublement étant exclus.

Le contribuable devra fournir une attestation de son créancier, établissant les inté-

rêts de l'année. Il sera donc possible pour ceux qui ont une hypothèque dont les intérêts sont nivelés sur toute la période de l'emprunt et dont les premiers paiements remboursent les intérêts et les derniers remboursent plutôt le capital, d'obtenir du prêteur la somme annuelle des intérêts payée dans l'année.

Des mesures seront prévues dans la Loi afin de s'assurer que des contribuables n'effectuent pas des emprunts aux seules fins de réclamer le crédit d'impôt.

Il est important de souligner que le crédit d'impôt sera réduit du montant de la déduction réclamée dans l'année par le contribuable ou son conjoint au titre de frais afférents à un revenu. Autrement dit, si un contribuable déduit de son revenu les intérêts sur un emprunt utilisé en vue de tirer un revenu de biens ou d'entreprise, il doit soustraire du crédit d'impôt le montant des intérêts déduits. Comme il est fréquent que ces intérêts déduits atteignent \$1,000 et plus, il y a donc lieu de penser que plusieurs contribuables perdront le crédit.

La résidence admissible

Pour être admissible, l'emprunt doit être effectué à l'égard de la résidence principale, ce qui signifie selon les tribunaux le lieu où habite ordinairement le contribuable, ce qui comprend une maison, un logis, un condominium, un bateau, une roulotte, etc. C'est le lieu du principal établissement. Le changement de résidence durant l'année n'affectera pas le crédit d'impôt.

Le crédit n'est admissible que pour une seule résidence par « unité familiale ». Donc, un seul crédit par famille. Etant donné qu'il n'y aura qu'un seul crédit par famille, les époux auront le droit de partager entre eux le crédit à leur gré, en autant que la somme réclamée ne dépasse pas la limite prévue. Si les deux époux ont chacun leur résidence principale, il semble qu'ils doivent également se partager le crédit. Toutefois ceux qui sont co-propriétaires, tout en n'étant pas mariés, pourront avoir droit chacun au crédit.

L'impôt foncier

Tout propriétaire d'une résidence qu'il paie ou non des taxes foncières, aura droit à un crédit de \$62.50 cette année; ce montant augmentera graduellement pour atteindre en 1982 la limite de \$250.

La déclaration du ministre des Finances ne précise pas si pour avoir droit à ce crédit il

faut être admissible à l'autre crédit. Probablement que oui.

En conclusion, cette déduction est intéressante autant pour le marché immobilier que pour les contribuables mais le montant du crédit est tout de même modeste et on

peut se demander quel effet il produira étant donné le coût élevé des maisons et des intérêts. La moyenne nationale des hypothèques est de \$18,000. Le crédit proposé représente donc pour cette moyenne un crédit d'impôt de

\$450.

Rien n'est prévu pour les locataires qui représentent environ 52% des résidents des villes de plus de 500,000 habitants.

Ceux qui ont une hypothèque de \$50,000 sont ceux qui

profiteront au maximum du crédit. Mentionnons en terminant que pour celui qui a une hypothèque de \$50,000, le crédit de \$312.50 qu'on lui accorde cette année équivaut à peine à l'augmentation du taux d'intérêt.

LE GROUPE OSHAWA LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE
DIVIDENDE NUMÉRO 71

Le Conseil d'Administration de «LE GROUPE OSHAWA LIMITÉE» lors d'une assemblée qui eut lieu le 14ème jour de septembre 1979, a déclaré un dividende trimestriel de dix cents et demi (10 1/2¢) par action pour les actions ordinaires et de classe «A» de la compagnie en circulation, payable le 10ème jour de décembre 1979 aux actionnaires inscrits au registre avant la fermeture des affaires le 28ème jour de novembre 1979.

PAR ORDRE DU CONSEIL
Harold J. Wolfe
Secrétaire
14 septembre 1979

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL,
HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal 1 - 845-7128

Machine à écrire
électronique de
TRAITEMENT
DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs,
avocats, notaires, etc....
DEMONSTRATION
SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
7035 av. du Parc, MtL
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 834-0272

الوكالة العربية للاعلان
La clé d'un marché
incomparable
le monde arabe
Traduction du français et de l'anglais vers
l'arabe et vice-versa. Composition
de texte en arabe et en farsi.
Agence Arabe de publicité
10935, Jeanne-Mance
Montréal, P.Q.
H3L 8C7
(514) 331-5550

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson,
BELAIR
& ASSOCIÉS
Comptables agréés

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI - SHERBROOKE - TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA - SEPT-ÎLES - SAINT-HYACINTHE - COATICOOK - MATANE

Pendant que les communicateurs
"font de la communication"...
les publicitaires conçoivent et produisent de la publicité.
(Heureusement pour les entreprises qui ont des budgets de publicité.)

Gabriel Banville & Associés, Inc.

concepteurs publicitaires
204 ouest, rue Notre-Dame, Montréal. 843-6342

GB&A

—de l'imagination au possible.

La Fédération de Québec devient une confédération

Les Caisses d'économie s'affilient aux Caisses populaires

par François Roberge

Le président de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, M. Alfred Rouleau, et celui de la Fédération des caisses d'économie, M. Robert Soupras, ont annoncé hier à Montréal l'affiliation des caisses d'économie au Mouvement Desjardins pour former une confédération de caisses d'épargne et de crédit coopératives.

En effet le mouvement regroupe maintenant 11 fédérations de caisses dont les 10 Unions régionales Desjardins et la Fédération des caisses d'économie, une fédération sectorielle plutôt que géographique.

Les Caisses populaires sont établies essentiellement le long de lignes territoriales autrefois axées sur un découpage paroissial, à quelques exceptions près comme la caisse des employés de Radio-Canada ou des fonctionnaires à Québec.

Les caisses d'économie sont d'abord identifiées à des groupes homogènes, tels des syndicats ou des groupes de métier, pompiers et policiers de la CUM, la caisse des employés de l'Alcan etc...

La nouvelle affiliation portera à 1,610 points de service les comptoirs desservis par le réseau Desjardins. Des actifs des deux groupes bien que non intégrés seront comptabilisés annuellement sous forme consolidée. Le total des avoirs consolidés en septembre 1979 est désormais de \$10,3 milliards pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.

Il importe évidemment de noter, comme l'ont fait MM. Rouleau et Soupras, qu'il ne s'agit nullement de fusion, mais d'affiliation, les deux mouvements gardant leur autonomie.

M. Rouleau a toutefois souligné qu'il s'agissait là d'un geste important en termes d'intercoopération. Refusant tout

commentaire compromettant sur la question des Caisses d'entraide ou des caisses d'établissement M. Rouleau a noté qu'en dépit de discussions très directes, parfois assorties de commentaires publics, il y avait quand même une certaine entente quant aux objectifs entre le Mouvement Desjardins et les Caisses d'entraide, notamment à travers le Conseil de la coopération.

Il n'en demeure pas moins que les deux groupes des Caisses d'établissement et des Caisses d'entraide sont à ce jour les deux seuls qui ne sont pas affiliés au groupe Desjardins et ne font pas partie de son important réseau informatisé, l'Inter-Caisse.

Il semble même y avoir parfois une opposition assez vive entre le président de la Fédération des caisses d'entraide, M. Jacques Gagnon, et M. Alfred Rouleau, bien que ce dernier attribue au bouillonnant président des Caisses d'entraide le monopole des déclarations hostiles.

En dépit de tout cela le Mouvement Desjardins continue de progresser dans le secteur du crédit industriel en établissant des Caisses de crédit industriel dans les régions, en concurrence directe avec les Caisses d'entraide.

M. Rouleau affirme cependant que la vocation des Caisses d'entraide et des Caisses d'établissement reste largement spécifique et un peu étrangère au gros des activités des caisses d'épargne et de crédit.

Les nouvelles affiliées, les Caisses d'économie, effectuent à peu près les mêmes transactions que les Caisses populaires, soit le crédit hypothécaire, le crédit à la consommation et l'épargne. Dans l'ensemble cependant ces dernières offrent des conditions plus avantageuses à leurs membres, qui sont intégrés dans une structure plus familiale.

Les Caisses d'entraide sont actives dans le crédit industriel et commercial, tandis que les Caisses d'établissement qui ont un

important secteur hypothécaire visent particulièrement le marché agricole et celui de l'industrie agro-alimentaire régionale.

M. Rouleau rappelle toutefois que les Caisses Desjardins sont quand même fortement présentes dans le secteur industriel, soit comme partenaires dans Québecair ou principal actionnaire du groupe Cullinar.

Selon M. Gilles Tittley, responsable des relations avec la presse au Mouvement Desjardins, les Caisses populaires, par l'entremise des unions régionales, des caisses elles-mêmes, du Crédit industriel et de la Société d'investissement Desjardins ont déjà investi au-delà de \$1 milliard dans le secteur industriel au Québec, soit 10% du volume total des actifs, pour assurer leur présence dans des entreprises variées telles Canam Manac, Treto, Sico, La Verendrye, etc.

M. Alfred Rouleau a d'ailleurs été l'un des premiers à insister sur la présence du Mouvement Desjardins dans le secteur industriel il y a déjà plus de 10 ans, doit-on reconnaître.

Quant aux Caisses d'économie, elles contrôlent les Editions du Jour.

Au cours de la conférence de presse donnée hier à la salle du Conseil de la Place Desjardins, il a été question à plusieurs reprises de rivalités entre les « autres » institutions coopératives qui demeurent à ce jour indépendantes du réseau.

Il a aussi été question de caisses qui se désaffilient d'un groupe pour s'affilier à un autre ou qui changent d'allégeance d'une fédération à l'autre au plan régional à l'intérieur du groupe Desjardins. La Fédération de Montréal des Caisses est même apparue comme plus éloignée du Mouvement que la nouvelle venue la Fédération des caisses d'économie qui s'est désaffiliée du mouvement en 1947 pour y revenir quelques 32 années plus tard.

L'or baisse légèrement à \$370 après une ouverture fiévreuse

LONDRES (AFP) — L'or a clôturé hier à Londres en léger repli, (\$372 contre \$374) après sa progression record de la veille. La journée a été marquée toutefois par de grandes fluctuations du cours entre \$362 et \$378.

Le marché relativement actif après une indécision initiale, s'est montré très résistant. Dans l'ensemble, les ventes bénéficiaires n'ont pas eu de difficulté à trouver de contrepartie.

Ce comportement porte à croire que le mouvement as-

pendant n'est pas encore terminé, malgré la hausse de près de \$100 enregistrée depuis le début du mois d'août.

Certains analystes se hasardent à prédire qu'après avoir ainsi repris du souffle, le marché ne tardera pas à repartir à l'assaut des \$400 l'once. Trois facteurs les encouragent dans cette prédiction.

■ La demande reste insatiable, à en juger d'après le volume des offres d'achat à la dernière enchère du Trésor américain, mardi.

■ La faiblesse persistante du



Après une ouverture extrêmement fiévreuse qui avait vu le métal monter jusqu'à \$376 l'once, l'or est retombé au fixage de l'après-midi sur le marché de Londres à des hauteurs un peu moins vertigineuses, puisqu'il a coté \$369 dollars. (Laserphoto AP)

Nordair-Québecair: pas de fusion à court terme

« Le Mouvement Desjardins ne veut pas faire concurrence à ce qui se soit pour l'achat de Nordair », a déclaré hier le président de la Fédération des Caisses populaires, M. Alfred Rouleau.

« Nos objectifs se veulent au-dessus de toute mésestimation entre individus, a ajouté M. Rouleau, et ils visent tout d'abord à donner aux Québécois l'assurance que deux sociétés ayant leur siège social au Québec restent aux mains de capitaux québécois ».

M. Rouleau a expliqué que le climat de rivalité entre M. Hamel et le président des Caisses d'entraide économique, M. Jacques Gagnon, provient du fait que ce dernier aurait offert à l'ex-proprétaire de Québecair, M. Webster, une somme plus élevée que celle à laquelle la transaction avait été négociée avec M. Hamel, pour l'achat du transporteur aérien.

Au sujet de l'acquisition de Nordair, le ministre des Transports à Ottawa, M. Don Mazankowski, doit rendre sa décision le 30 septembre. Les négociations se poursuivent toujours entre les groupes intéressés.

Après avoir rencontré la semaine dernière le ministre des Transports du Québec, M. Lucien Lessard, les parties ont convenu de tenir des rencontres exploratoires afin de voir s'il était possible de rapprocher Nordair et Québecair ou d'améliorer la proposition des intérêts québécois pour le rachat de Nordair actuellement aux mains d'Air Canada.

Onze propositions au moins sont parvenues au ministre fédéral des transports de la part de groupes intéressés au rachat de Nordair à un prix qui devrait friser les \$33 millions.

Le groupe composé des employés de Nordair des Caisses d'entraide économique et de Makevick, le bras financier des Inuits semble

cependant avoir une longueur d'avance. 416 employés seniors de Nordair sur les 1,200 ont accepté de verser en moyenne près de \$3,500 chacun pour devenir actionnaires de leur propre société. D'autre part les Inuits représentent des utilisateurs pour qui le service de Nordair est littéralement vital comme lien avec le « sud ». Enfin le groupe des caisses représente l'investissement nécessaire à assurer la santé financière de Nordair.

Il serait difficile à prime abord d'écarter tous ces intérêts. M. André Lizotte, qui dirige le groupe et les destinées de Nordair, croit pour sa part que les employés constituent la clé de voûte de la société Nordair et le secret de la réussite pour ce transporteur.

Il ne croit pas à la possibilité d'une fusion rapide entre Nordair et Québecair. Le premier objectif pour lui et ses partenaires est de prendre l'affaire en main pour pouvoir ensuite discuter d'égal à égal avec les administrateurs de Québecair.

M. Lizotte croit que la fusion des deux entreprises ne devrait pas se faire à court terme mais passer d'abord par des accords destinés à rationaliser les coûts de fonctionnement des deux entreprises, par exemple en partageant des centres d'entretien ou des entrepôts, en faisant des achats conjoints d'équipements et de carburant pour minimiser les coûts, en conjuguant les efforts pour rentabiliser le service des lignes intérieures, en achetant conjointement les simulateurs de vol, etc.

« Mais indique M. Lizotte toute fusion rapide ou prématurée pourrait facilement avoir des conséquences sur le moral des employés. Il faut penser d'abord à ceux qui font l'efficacité de Nordair ».

Les récents accords du Gatt sont satisfaisants (Michel Bélanger)

Le président et chef de la direction de la Banque Provinciale du Canada, M. Michel Bélanger, a déclaré hier à Fredericton au Nouveau-Brunswick, que les accords du GATT parachevés récemment par le Canada et ses partenaires commerciaux à Genève étaient dans l'ensemble satisfaisants pour le Québec et pour les provinces Maritimes.

M. Bélanger parlait à l'occasion d'un déjeuner d'affaires suivant la première réunion du conseil de la Banque à Fredericton, en présence de M. Gilbert Finn, président de la Mutuelle d'assurance-vie de l'Assomption et directeur au conseil de la Banque Provinciale.

« Les récents accords sont dans l'ensemble satisfaisants pour le Canada, a déclaré le banquier, au chapitre des réductions douanières obtenues sur divers types de produits. Par exemple, le Canada exportera à moindre frais des produits agricoles et des produits transformés, comme des alcools, des papiers, des métaux ouvrés et des composantes d'aéronautique ».

« Les perspectives d'impor-

tations aux Etats-Unis sont intéressantes, par exemple, dans le secteur de l'automobile, 80% des produits entreront en franchise aux Etats-Unis tandis que 65% des produits américains de l'automobile pourront en faire autant à la douane canadienne ».

« Au Québec, les emplois seront sauvegardés ».

« Dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre, a noté M. Bélanger, comme les textiles, les protections tarifaires ont été maintenues presque intégralement, ce qui prolonge la période de protection de l'industrie des textiles ».

« Pour les provinces de l'Atlantique, l'exportation de ressources minières et de matières premières se poursuivra en franchise et ces exportations représentent 90% des expéditions du Nouveau Brunswick et 80% de celles de la Nouvelle-Ecosse vers les Etats-Unis ».

« Dans l'ensemble, les Maritimes ne seront que peu affectées par les nouvelles barrières douanières abaissées consécutives aux accords de Genève ».

Etats-Unis imposaient, il y a cinq ans, une surtaxe spéciale sur l'entrée de pneus Michelin fabriqués en Nouvelle-Ecosse, sous prétexte que les subventions au développement régional et à la création d'emplois dans cette province permettaient à Michelin de produire à des prix trop bas constituant en fait un dumping sur le marché américain.

Obligations d'épargne du Canada

Pour tout renseignement, téléphonez à Dominion Securities 861-2581

Crédit

Suite de la page 9

ligné qu'il ne croit pas tellement à des actions sur la demande mais plutôt que le remède viendra d'une relance de l'offre... Même si le programme de crédit fiscal ne va pas du tout dans ce sens d'ailleurs.

■ Le programme risque de déplaire à certaines provinces, en fait à peu près toutes, à l'exception de l'Alberta et de l'Ontario qui en sont les grands bénéficiaires. Le ministre québécois Guy Tardif, ouvrait le bal hier à Québec en déclarant que ce programme constitue le modèle de mesure fiscale qui ne peut s'appliquer à tout le pays, tant les disparités entre les régions sont grandes. Par exemple, l'Ontario, qui représente 37% de la population de propriétaires canadiens, devrait recevoir 45% du gâteau de M. Crosbie. Inversement le Québec, qui compte 21% des propriétaires, ne devrait recevoir que 18% des crédits fiscaux.

■ Le programme Crosbie fait plus de laisses pour compte que d'heures. Sur les 9,5 millions de familles canadiennes susceptibles d'en profiter, il faut éliminer 4,5 millions de locataires et 20% des propriétaires qui, pensionnés ou peu fortunés, ne paient pas assez d'impôt pour empocher un crédit fiscal. De plus, ce sont seulement la moitié des propriétaires qui ont encore une hypothèque à payer et bon nombre d'entre eux, les plus âgés, ont encore des hypothèques à moins de 9%, qui représentent peu d'intérêts à payer. Le programme pourrait inciter les non-propriétaires à acquiescer à une maison — notamment au Québec où on pourrait développer la formule de condominium — mais on en

revient au « timing » de l'opération: dans une période de hausse des taux d'intérêt, ces acquéreurs éventuels risquent d'être découragés par des taux trop élevés et d'être incités à attendre une baisse éventuelle.

Enfin on craint dans tous les cas que le programme d'aide aux propriétaires canadiens, qui fut incontestablement un coup de maître politique pendant la dernière campagne électorale, risque de donner des moments pénibles au Parti conservateur maintenant au pouvoir. Le pari de M. Crosbie est que les Canadiens

se convaincront que « c'est toujours mieux que s'il n'y avait pas de programme du tout ». Son défi sera que les deux tiers des familles qui n'en profiteront pas trouvent, comme le NPD, que le gouvernement « n'en a pas pour son argent ».

milieux, que les municipalités, toujours à la recherche d'un nouveau morceau de l'assiette fiscale, ne s'engouffrent dans la porte entrouverte par M. Crosbie. La tentation sera grande de reprendre au moins une partie du \$250 de crédit uniforme accordé par M. Crosbie.

Vient de paraître

LE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

par André Raynault

Étude portant sur les mécanismes de financement public des exportations à destination des pays en voie de développement.

96 pages \$6,95

BON DE COMMANDE

☐ Veuillez m'expédier... exemplaire(s) de LE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

☐ Paiement ci-joint

☐ À percevoir sur mon crédit Charge-Visa

no. _____

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.P. 6126, Succ. «A» Montréal, Qué., Canada H3C 3J7 Tél.: 343-6321/6326

LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Conseil d'administration des Diplômés de l'Université de Montréal est heureux d'annoncer l'élection des membres de son bureau de direction.

Robert Savoie, Président

Pierre-André Deguire, 1er Vice-président

Pierre Robert, 2e Vice-président

John Edmunds, Secrétaire

Guy Angrignon, Trésorier

Forts de 60,000 membres, les Diplômés de l'Université de Montréal se vouent au rayonnement de l'Université de Montréal. Par leurs multiples activités, ils se consacrent à la promotion des diplômés et à l'établissement de liens dynamiques entre eux et leur université.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS



PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Av. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS



PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANNONCES CLASSÉES

heures de tombées 10 h 30 le jour précédent pour publication le lendemain. Pour publication le lundi, avant 3 h 30 le vendredi. (ces heures sont aussi valables pour les annulations et les corrections). J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

CENTRE-EST, 2½ entièrement meublé, impeccable et tranquille, \$160. \$180. 844-6195. 24-9-79

A SOUS-LOUER, 15 octobre au 15 mars, Ridgewood, 3½ chauffé, meublé super confortable, entièrement équipé (vaisselle, literie, télé-couleur, etc.), garage, terrasse, femme de ménage, \$500, par mois, 737-5840 le soir. 21-9-79

C.D.N., 3280 Goyer, grands 3½, 4½, 1 mois gratuit, immeuble reconstruit en 1978, poêle, réfrigérateur, tapis mur à mur, buanderie, concierge, 731-1026 après 18h. 22-9-79

ROSEMONT, 2½, 3½ chauffés, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, 5 minutes métro, stationnement arrière, près centre commercial, \$135-\$160, 655-7733, 694-3465. 24-9-79

3½ CHAUFFÉ, \$180, par mois, sur boulevard Anjou et Jarry, meubles au complet à vendre, cause départ, \$345-1790, 522-1088. 24-9-79

Côte des Neiges (secteur) grands, propres, repeints 3½, 4½ chauffés, eau chaude, poêle, réfrigérateur, balcon, \$215, à \$230. 739-2913. 19-9-79

4½ PIÈCES, avenue Lorne, Centre-Ville, 2 minutes de l'Université McGill, visible le soir, \$390, 843-4008, 274-8590. 28-9-79

APPARTEMENTS À PARTAGER

GRAND appartement sur 2 étages au centre-ville, près station Guy et Université, à partager avec personne responsable, \$150, par mois. Appelez après 4 h, 932-4352. 22-9-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

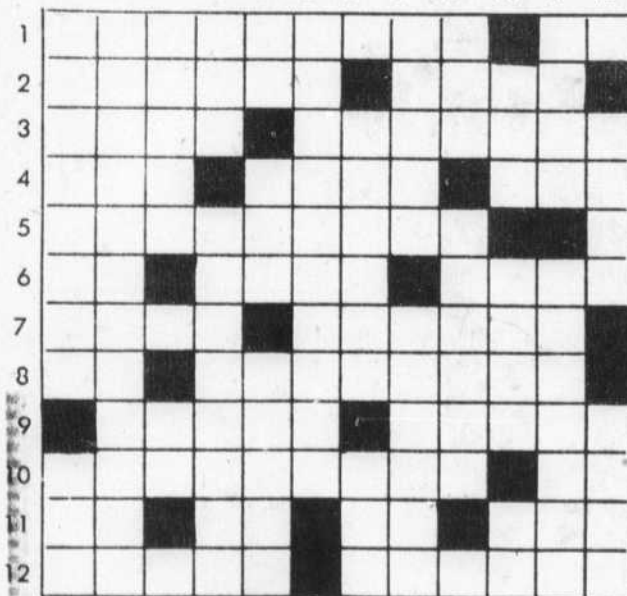
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 ou 10, 192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

PIN blanc 2 pouces, 2 bibliothèques \$500, 1 bureau \$150, et 1 table \$150. 739-6111. 22-9-79

SALON chinois, meubles sur mesure, causeuse, fauteuil, 4 tables, nouveau. Après 6 h, 331-0149. 24-9-79

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS



Horizontalement

- 1—Qui manifeste une admiration passionnée pour quelqu'un ou pour quelque chose. — Cuvire.
- 2—Un sens. — Empereur de Russie.
- 3—Quatrième partie du jour. — Reproduction exacte.
- 4—Souverain d'un duché. Anneau de fer. — Saison.
- 5—Étourdie.
- 6—D'un verbe gai. — Homme misérable. — Point cardinal.
- 7—Habitation en bois de sapin du nord de l'Afrique et de l'Asie. — Arbuste de la famille des éricacées.
- 8—Einsteinium. — Courte durée.
- 9—Il conduit des ânes. — En forme d'oeuf.
- 10—Perte de la sensibilité à la douleur. — Neuf.
- 11—Saint. — Parcours des yeux. — Pronom indéfini. — Triage.
- 12—Changer l'air. — Relatif au sexe.

Verticalement

- 1—Installation métallurgique. — Roi de Juda.
- 2—Qui adoucit.
- 3—Député ou ambassadeur. — Sodium.
- 4—Unité d'aire pour les surfaces.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MOBILIER salle à manger Duncan Physse, \$3000. 276-0563. 25-9-79

ANTIQUITÉS

HARMONIM Doherty, datant de 1900, entièrement reconditionné \$1,500. 461-0749. 22-9-79

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures — par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morlier 668-3879. J.N.O.

SALLE à manger, style anglais, avec 5 chaises exclusives, petit buffet, idéal pour appartement, après 6 h, 331-0149. 24-9-79

SALLE à manger Giffard, en noyer massif, 1 fauteuil, 5 chaises, vaisselle, desserte, table ouvrante. 270-5527 après 19h. 24-9-79

ARMOIRE CANADIENNE, 18e et 19e siècle, vitraux d'époque, tables-réfectoire, banc-séjour, évier-sec, lits, moules à sucre, causeuse victorienne, récamier, commodes, bronze-Laliberté, etc. Lucie Vary, 1013, Marie-Victorin, Verchères. Sur rendez-vous 583-6373. 24-9-79

EXPOSITION et vente centre d'achats Cousineau, ville de St-Hubert, jeudi, vendredi et samedi. 22-9-79

AUTOS À VENDRE

(2) RENAULT 30 automatiques, 1 est équipée avec air climatisé et l'autre toit ouvrant, mécanique A-1, très propres. Venez les essayer et vous serez emballés, au Pavillon 7665 Lacordaire, 259-6981 24-9-79

DUSTER 1973, 6 cyl., aucune rouille, peinture neuve, excellent état, 67,000 milles, 322-2026 en soirée. 22-9-79

PLYMOUTH Cricket (Colt) 1973, sedan 4 portes, 47,000 milles, \$900. Entre 17h et 20h, 10,752 Laverdure, à 4 rues du métro Henri-Bourassa. 21-9-79

RENAULT 5 GTL, 1978, excellente condition, peinture neuve, tél.: 738-9376 après 6 h, 000 heures. 24-9-79

MERCURY Meteor 1975, 2 portes, air climatisé, radio, 4 radiateurs, moteur et carrosserie en parfaite condition, 60,000 milles, \$1,200. APPELEZ Don à 735-4165 ou 731-8815. 21-9-79

BUREAUX À LOUER

BUREAU de professionnel, 2 pièces, salle d'attente attenante, rez de chaussée, \$200, par mois, libre. 5750, Gouin Est, Cartierville, 331-1399. 24-9-79

BUREAUX À LOUER

À L'ENTRÉE PLACE D'ARMES
Bureaux d'exécutifs
Dans Vieux-Montréal, sous-location, 20 x 25 environ, récemment rénové, chaleureuse atmosphère, mur de briques, colonnes de bois, fenêtres «Charles Dickens», dans populaires Galeries Place d'Armes.
844-4427 jour, 277-5433 soir 21-9-79

BUREAUX À LOUER

ESPACES de bureau à louer, Place du Commerce Brossard, 12,000 pi. ca., bureaux, 8,000 pi. ca., espaces commerciaux, disponibles à la grandeur de votre choix. Appelez M. Marc Lundy au vendredi, 672-4544. 22-9-79

TRES beau bureau, environ 400 pi. ca., rue Sherbrooke. 656-3340. 22-9-79

BUREAUX à louer, 2e étage, 1840 pi. ca., chauffé, air climatisé, électricité comprise. Téléphone du lundi au mercredi de 9h à 6h, jeudi et vendredi de 9h à 9h, le samedi de 9h à 5h, 527-4181. 24-9-79

EN FACE du Musée des Beaux Arts, prestigieuse complexe, 5,000 pi. ca. 849-5553 1-10-79

QUEBEC, avocats, notaires, bureaux de 400 à 4000', édifice de béton, ascenseur, air climatisé, stationnement, situé carré Jacques-Cartier, face projet Bibliothèque municipale, à proximité du nouveau Palais de Justice, soyez prévoyant avant que la demande soit trop forte, prix compétitifs, (418)529-2934. 24-9-79

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Vacances repos. Luxueux Bavares, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Saison, semaine ski. (Aussi choix: 7 jours, 5 jours, weekend). Dépliants 256-6825, (819) 326-5836. J.N.O.

ST-DONAT, Lac Archambault, résidence neuve 4 saisons, octobre à avril, tout compris, \$3,500. Informations après 6h, 766-7698, St-Donat 1-(819) 424-7617. 24-9-79

VAL-DAVID, luxueux chalet neuf, tout équipé, 3 chambres, 2 salons, foyer, lave-vaisselle, bar, système de son, télévision, chauffage électrique, déneigement, etc. \$3,500. 527-5903, 525-0962, 1-10-79

A BREBEUF (St-Jovite), chalet suisse, 3 chambres, foyer, chauffage électrique, Saison \$1,800, ou \$2,300. Jour: 366-1223, soir: 659-3993. 22-9-79

CHALET, 2 milles du Mont-Orford, 7 personnes, foyer, information fin de semaine 843-7322, semaine 467-6454. 24-9-79

EASTMAN, magnifique chalet toutes commodités, foyer naturel, 3 grandes chambres, 2 salles de bains, saison \$3,500. chauffage compris. Appelez soir 748-8338. 21-9-79

LAC MEMPHREMAGOG, deux maisons modernes, 3 et 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyers, grand terrain pour ski de fond, pentes de ski et autoroute, enlèvement de la neige, 342-1349, Magog (819) 843-2230. 21-9-79

LAC SIMON DUHAMEL, luxueux chalet, foyer, lave-vaisselle, 2 chambres à coucher, télévision, stéréo, chauffage électrique, déneigement, ski de fond, \$2,000. saison d'hiver. Jour: 842-8177. Soir: 382-3259. 24-9-79

STE-ADELE, Chanteclerc, côté soleil, 35 min. de MtL à 3 min. de pentes de ski, 4 chambres à coucher, foyer, près centre-ville, du 1er octobre au 15 avril, \$3,000. 523-1112 ou Ste-Adèle 229-2715. 1-10-79

ST-SAUVEUR, à côté du Mont-Habitan, 3 chambres à coucher, foyer, \$3,000, près de toutes commodités, jour 284-0448, soir 337-0785. 24-9-79

VAL DAVID, près centre de ski Vallée Bleue, chalet suisse tout équipé, 2 chambres, chauffage et déneigement compris, \$2,000. 729-4550 après 6h, ou 322-2000. 24-9-79

VAL MORIN, bord du lac, maison canadienne, 9 pièces, idéal pour ski de fond, 352-5504. 22-9-79

CHALET À VENDRE

BORD de l'eau, Ste-Adèle, grand terrain, maison hiver-été, meublée, avec garage double et maisonnette. Après 6 h, 663-4724. \$54,000. 21-9-79

MAISON de style canadien, 4 chambres, chauffage électrique, 2 foyers, située à Ste-Lucie, 60 milles de Montréal, terrain de 200 x 250, \$58,000. 722-7222 jour, 337-2754 soir. 24-9-79

CHALET À VENDRE OU À LOUER

Condominium villégiature Weekend, semaine, mois, saison
Réservez dès maintenant
ESTRIMONT
819-843-1616
Orford - Québec 21-9-79

CHAMBRES À LOUER

N.D.G. pour étudiant durant la semaine, possibilité de cuisine. Après 6 h, 737-3317. 22-9-79

COMMERCES À VENDRE

GARAGE et commerce à vendre, grande bâtisse et lot, Grenville, Québec, 1-(819)242-6849. 22-9-79

COMMERCE d'épicerie-boucherie, \$45,000, d'inventaire, bâtisse commerciale avec 4 locaux loués au Gouvernement du Québec, bâtisse en excellente condition, hypothèque de \$205,000, transférable au prochain acquéreur, prendrais échange, chiffre d'affaire \$700,000. S'adresser Les Immeubles Châtelaine, courtier, 1-378-3009. 21-9-79

CONDOMINIUM

LE COURS Le Royer — Appartement de luxe à vendre, environ 1,750 pi. ca., 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, terrasse, foyer, climatisé, plafond en bois avec poutres, publié invité dimanche 15h à 18h, sur semaine 844-5572, soir, fin de semaine 284-1737. 24-9-79

A VENDRE: RIDGEWOOD 3½, près U. de M., très propre, libre, tranquille, vue sur montagne. Visite entre 17 et 20 h et fin semaine 738-8218-721-5443. 24-9-79

QUARTIER latin, logement 5½ gratuit pour l'acheteur de l'immeuble. Complètement rénové, revenu en bureau accédant \$29,500. Bon comptant. 656-3340. 22-9-79

COURS PRIVÉS

Atelier Claire Sarrasin
STAGE EXPRESS
«Peinture sur soie»
«Teinture végétale»

Vingt heures de cours intensifs. Groupes de 10 personnes. Matériel fourni. Du vendredi 18 heures au dimanche 18 heures.
Pour renseignements:
Du lundi au jeudi, 10 heures à 17 heures, (514) 273-5690. 21-9-79

COURS DE PIANO

Pour enfants de 4-6 ans, en petit groupe. Méthode dynamique. Cours privés pour adultes et enfants, préparation à tous diplômes. Professeur expérimenté.
387-4490 24-9-79

Russe et Français

Cours intensifs par professeur ayant expérience moscovite et parisienne. Journées et soirées.
279-1753 21-9-79

COURS PRIVÉS

Cours de rattrapage, français et mathématiques, niveaux primaire et secondaire. Pour plus d'informations, communiquer à 738-1209. 4-10-79

ATELIERS CREATION-RECREATION

dessin, peinture, encre, collage, aquarelle. OPTION libre: TAPISSERIE HAUTE LAINE. Expression personnelle. Début: 24 septembre. Ahuntsic 336-0799, Jeanne C. Auclair. 24-9-79

COURS de littérature et atelier d'écriture, donnés par ex-prof. de CEGEP, petits groupes de 5 personnes, début 26 septembre, communiez avec Anne 844-8530 entre 4h et 6h. 26-9-79

COURS d'Espagnol, conversation, méthode rapide. Pour plus d'informations, communiquer avec Patricia, 937-4168. 21-9-79

EXPRIMART, (atelier d'expression plastique et dramatique), offre au 3 à 6 ans, des matinées à 4131 Mentana, 522-9206. 20-9-79

FLUTE des Andes, cours de flûte de Pan, ouvert à tout le monde. 937-4168. 21-9-79

PROFESSEUR affilié à Vincent d'Inde. Baccalauréat de McGill. Enseignement du piano, solfège, dictée, théorie. M. Panneton: 845-1613. 21-9-79

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

Conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres, spécialité appareils électriques, assurance complète, 327-6026. 15-10-79

DEMANDES D'EMPLOI

DACTYLOGRAPHIE à domicile. Travail soigné, tarifs raisonnables, 273-0594. 24-9-79

DIVERS

OPTION lettres! Jeunes poètes! Paragayou! Paranaenses! Luxembourgeois! Trifluviens! et autres! «Reenbou» (nouveau magazine pour la poésie) est à la recherche de nouveaux poètes. «Reenbou», c/o German Department, Carleton University, Ottawa 24-9-79

ACHETONS livres de Littérature, linguistique, philosophie, psychanalyse, sociologie, histoire, politique, sociologie, communication, arts. Librairie Opuscul, 4690 St-Denis, 842-4989. 1-10-79

LOGEMENTS À LOUER

Si vous déménagez...
Communiquez dès maintenant avec le bureau du Service de la clientèle de l'Hydro-Québec le plus près de chez vous.
Abonnés de l'île de Montréal: 381-4611
Abonnés de la rive Sud: 672-7520
Abonnés de Laval: 667-7224
Abonnés de la rive Nord: 430-6110
Hydro-Québec 21-9-79

ACHETONS vos disques de jazz, blues et rock progressif, livres et bandes dessinées reliées, information 467-2025. 24-9-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX
À bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS
DECAPAGE de tous genres pour: meubles, planchers, boiserie. Traitement du bois et finition, travail spécialisé, estimation gratuite. 737-3470, 721-7209. 22-9-79

DIVERS
ACHETONS vos disques de jazz, blues et rock progressif, livres et bandes dessinées reliées, information 467-2025. 24-9-79

ESPACE COMMERCIAUX À LOUER
A QUI LA CHANCE? Rue St-Denis et Carré St-Louis, anciennement La Grenouille et le Boeuf, 2,800 pi. ca., complètement rénové, peut modifier à votre goût. Bonnes références. 656-3340 22-9-79

GARDERIE
GARDIENNE 20 à 45 ans, pour Étienne, 3 mois, 2 à 5 jours par semaine. Près du métro Sauvé. 389-0762. 21-9-79

Cherchons personne fiable pour garder jeune bébé, 3 jours / semaine, 8:30 à 17:30, secteur Outremont. 274-2952. 21-9-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE À VENDRE
PETITS pianos à queues, grand choix, reconditionnés, à partir de \$2,200, à \$3,000. Appelez à frais vus (613)224-0978 28-9-79

PIANO à queue, 5'4", noir, marque Kimbal, 2 ans d'usage restreint, demande \$4,100. Jour 873-2508, soir 284-1737. 24-9-79

2 PAIRES de haut-parleurs HI-FI, modèle 49 et 89. 931-6386 entre 18 h et 23 h. 22-9-79

PIANO droit Nordheimer, entièrement reconditionné, point noir mat, \$1500. Aussi harmonium Doherty, datant de 1900, entièrement reconditionné, \$1500. 461-0749. 22-9-79

LOGEMENTS À LOUER
OUTREMONT, demi sous-sol, très beau 4½, foyer, tapis, marquetterie, \$425, tout compris, soir 274-0998 21-9-79

LAJEUNESSE 7600, 1½, 3½, meublés ou non meublés, taxe payée, cuisinière, réfrigérateur, fournis, libre immédiatement, 276-1105. 22-9-79

LOGEMENT à sous-louer, grand 4½, parc Lafontaine. Poêle-réfrigérateur fournis. \$270,00 tout compris sauf taxe d'eau. Tél.: 521-8398 ou demandez Lucie à 481-0391. 22-9-79

N.D.G., rue Melrose, 6½, non chauffé, bas, très propre, \$325,00 après 5 heures. 462-1314. 21-9-79

ST-LAMBERT, haut de duplex, 6½, foyer, \$225, non chauffé, libre immédiatement, après 18 h, 671-2482. 22-9-79

VILLE Mont-Royal, bas de duplex, 5½ chauffé, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, entrée laveuse-sécheuse, garage double, près de la gare, libre 1er octobre, \$450. 738-2041, 731-9046. 24-9-79

LOGEMENT 3½ à sous-louer, du 1er octobre au 30 avril 80. Ville St-Laurent, près d'un parc, stationnement compris dans le prix du foyer, \$205, appelez 651-3227. 22-9-79

AHUNTSIC, 6½, bas, chauffé, occupation immédiate, résidentiel, \$375. 844-9317, 389-4849. 22-9-79

Sherbrooke, près hôpital Notre-Dame, spacieux haut de duplex, chauffé, 2 foyers, solarium, cuisine moderne, occupation immédiate, \$650,00. 525-8795. 1-10-79

MAISONS À LOUER
MAISON de ferme, 2 chambres à coucher, à St-Lazare, 30 minutes de Montréal, \$200, par mois, occupation immédiate, tél. jour 671-3811, soir 465-2391. 27-9-79

LAURENTIDES, très grande maison, 7 chambres, 2 foyers, meublée, proximité ski, \$3,600, pour 6 mois. 1-226-6773. 24-9-79

OFFRES D'EMPLOIS
DIFFUSEUR d'œuvres d'art requiert aide-magasinier. Bilingue, connaissance de l'histoire de l'Art. 364-6090 entre 8 et 10 heures. 26-9-79

SECRETARE bilingue pour apprendre nouvelle machine électronique, pour traitement des mots, doit être rapide et précis(e). 7035, avenue du Parc. 22-9-79

ÉTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliants gratuits.
282-0058 ou 933-3673
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entretiens gratuits sur rendez-vous. 822 est, rue Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4, 2 hres à 7 hres. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE
MONT ORFORD, vue panoramique, près ski, ruisseau, 1 à 3 acres, 9 à 12 sous le pi. ca. Conditions faciles. 1-514-297-2398. 6-10-79

EASTMAN, vue panoramique, Mont Orford, près ski, 2 acres, \$5,000, 5 acres, \$9,500. Conditions faciles. 1-514-297-2398. 6-10-79

SUTTON, très beaux terrains boisés, 3 acres minimum. Val Poulain 844-2595, rés.:

SPORTS

Les Mets battus 3-1 et 4-1

Les Expos n'abandonnent pas...

par Richard Milo

Les Expos n'abandonnent pas. Ils ont bien entrepris leur périlleux voyage de 13 parties en neuf jours à l'étranger en remportant deux victoires face aux Mets, 3-1 et 4-1, hier au Shea Stadium de New York.

Les gauchers Rudy May (10-3) et Ross Grimsley (9-9) ont remporté les victoires, Grimsley méritant son premier gain depuis le 26 juin en lançant cinq manches et un tiers lors du premier match. May a lancé neuf manches, espérant six coups sûrs aux Mets, fort d'un circuit de Dave Cash, en première, et d'un circuit de deux points de Chris Speier, en sixième.

Appelé à remplacer Cash, blessé à la tête lors d'une collision avec Ellis Valentine, en fin de première, Speier a retrouvé son œil au bâton en canonant un tir de Tom Hausman (1-6) par-dessus la clôture de gauche. Speier a obtenu la chance de jouer lors que Cash et Valentine ont été retirés du jeu. Cash a été légèrement blessé à la tête et Valentine à la mâchoire en tentant de capter un entre-champ cogné par Lee Mazzilli. Speier a réussi 16 coups sûrs en 40

présences face aux Mets, en 1979.

Les Expos ont maintenant gagné trois programmes doubles en saison. En septembre, leur fiche est de 16 victoires et cinq défaites. Ils ont encore trois programmes doubles à jouer, un autre ce soir face aux Mets, puis le 24 face aux Pirates, à Pittsburgh, et le 27 face aux Braves, à Atlanta.

Dans le premier match, les Expos ont profité de l'aide du vétéran Tony Perez, auteur de deux points produits, et des releveurs Woodie Fryman et Stan Bahnsen pour entreprendre leur périple du bon pied.

Bahnsen a brillamment relevé Grimsley, en sixième, et Fryman a encore mieux fait, au secours de Bill Atkinson, en huitième, en déjouant deux frappeurs sur trois prises, les buts remplis, pour ensuite retirer les Mets dans l'ordre en neuvième. Fryman a protégé sa 10e victoire de la saison. Bahnsen s'est blessé à la jambe, en huitième, en effectuant un tir au marbre.

Le débutant Ross Grimsley, qui n'avait lancé que deux manches à son dernier départ, s'est même permis de retirer

12 frappeurs des Mets dans l'ordre, entre la deuxième et la sixième manche. Grimsley a connu un début chancelant, en première, mais un atterrissage de Cash sur un coup en flèche de Alex Trevino, les buts remplis, a fortement contribué à ses succès. Les Mets ont frappé 13 roulants face à Grimsley, le premier Expo à gagner 20 parties l'an dernier. Lee Mazzilli a obtenu un double d'un point contre lui, en sixième.

Quant à Perez, il a procuré une avance de deux points, en cinquième, en plus de compter le troisième point de son club. Il a ainsi fait oublier à sa façon son rendement bien ordinaire face aux Pirates et les Cards, à Montréal, où il n'a obtenu que deux coups sûrs en 15 présences officielles au marbre. Fait à noter, Rusty Staub n'a pas commencé le deuxième match, le gérant Dick Williams lui préférant Perez, qui a frappé quatre coups sûrs lors du double d'hier. Gary Carter a également réussi quatre coups sûrs.

Le deuxième match a été ponctué d'une violente dispute entre les Mets et l'arbitre Dave Pallone, après que l'officiel ait déclaré le coureur Gil Flores retiré au marbre, en

cinquième. Les Mets venaient d'égaliser le compte, et ils auraient pris l'avance 2-1 si Flores n'avait pas été retiré grâce à un relai précis de Warren Cromartie à Gary Carter. Flores tentait de marquer du deuxième but à la suite d'un simple par Kevin Chapman. Il semblait sauf au marbre. Le gérant Joe Torre, l'instructeur Chuck Cottier et John Stearns ont été expulsés du match...

Dans le premier match, les Expos ont pris l'avance dès la première manche à la suite d'un double de Perez, avec Dawson au premier but. Ils ont porté le compte 2-0, en cinquième, lorsqu'un simple de Perez a poussé Cash au marbre après qu'il eut réussi un coup sûr et volé le deuxième but.

Les Mets ont marqué, en sixième, à la suite d'un double de Lee Mazzilli, après un retrait, et d'un simple par Joel Youngblood, un coup chancieux entre Cash et Perez. Grimsley a alors été remplacé par Bahnsen qui a aussitôt retiré Richie Hebner sur trois prises et Ed Kranepool à la suite d'un ballon au troisième but.

Les Expos ont immédiatement ajouté un point d'assurance, en septième, en vertu

de simples consécutifs par Perez et Carter, et d'un ballon à double-jeu cogné par Valentine au deuxième but. Bahnsen s'est ensuite blessé à la jambe. Bill Atkinson l'a remplacé, et Woodie Fryman a terminé le match en retirant sur trois prises quatre des cinq frappeurs à lui faire face en huitième et neuvième. Les buts étaient tous occupés lorsqu'il a mis les pieds sur le monticule...

ECHOS... Les Pirates ont encore 12 parties à jouer, quatre à l'étranger et huit à domicile. Ils joueront une dernière fois à Philadelphie ce soir, et trois fois à Chicago au cours du week-end avant de terminer la saison à domicile contre les Expos, quatre matchs les 24, 25 et 26, contre les Cards de Saint-Louis le 27, et les Cubs trois matchs au cours du dernier week-end...

Dan Schatzeder (10-4) et Scott Sanderson (8-7) seront opposés à Kevin Kobel (6-9) et Mike Scott (1-1), aujourd'hui. Il s'agira d'un troisième double en autant de jours pour les Mets, battus deux fois par les Cubs mardi...

Les Expos à un match

Les Pirates n'ont pu imiter les Expos, perdant un match face aux Phillies à Philadelphie, si bien qu'ils n'ont plus qu'une avance d'une partie au sommet de la section est de la Nationale. Les Pirates ont gagné le premier match de leur double 9-6, comptant huit points dans les deux dernières manches, mais ils ont perdu le deuxième match 6-5. Mike Schmidt a frappé un grand chelem pour les Phillies, dans le premier match.

Premier match	
Expos (3)	Mets (1)
Cromartie, 4 0 1 0	Taveras, 5 0 0
Cash, 2b, 4 1 2 0	Emmons, 3 0 1 0
Dawson, cc, 4 1 0 0	Mazzilli, 1b, 4 1 2 0
Perez, 1b, 5 1 3 2	Stearns, r, 4 0 2 0
Carter, r, 5 0 3 0	Youngblood, cc, 2 0 1 1
Valentine, cd, 4 0 2 0	Trevino, 3b, 2 0 0 0
Parrish, 3b, 4 0 1 0	Hebner, 3b, 2 0 0 0
RScott, cf, 2 0 0 0	DWmcd, 2 0 1 0
Grimsley, l, 3 0 0 0	Kranepool, 1b, 2 0 0 0
Bahnsen, l, 1 0 0 0	Flynn, 2b, 4 0 1 0
Atkinson, l, 0 0 0 0	Swain, 1 0 0 0
Fryman, l, 0 0 0 0	Bosch, fs, 1 0 0 0
	DEilis, 1 0 0 0
	Chpmfns, 1 0 0 0
Total, 36 31 22	Total, 34 18 1
Montréal, 100 010 100-3	New York, 000 001 000-1
E-Stearns, DJ-Montréal 1, New York 1	LSB-Montréal 11, New York 9 2B-Cromartie, Perez, Valentine, Mazzilli, Cash, BV-Cash 2, S-RScott
Deuxième match	
Expos (4)	Mets (1)
Cromartie, 4 0 0 0	Flores, cd, 3 0 1 1
Cash, 2b, 1 1 1 1	Chpmn, 2b, 4 0 1 0
Speier, ac, 2 1 1 2	Bernard, l, 0 0 0 0
Dawson, cc, 4 0 1 0	Mazzilli, cc, 4 0 0 0
Perez, 1b, 4 0 1 0	Stearns, 3b, 1 0 0 0
Carter, r, 4 0 1 0	Hebner, 3b, 2 0 0 0
Valentine, cd, 1 0 0 0	Youngblood, cc, 3 0 0 0
White, cd, 3 0 1 0	EMdov, cc, 4 0 2 0
Parrish, 3b, 4 0 0 0	Trevino, r, 4 0 0 0
RScott, ac, 4 0 0 0	Flynn, ac, 4 0 1 0
May, l, 3 1 1 0	Hausman, l, 1 0 0 0
	Travers, fs, 1 0 1 0
Total, 34 3 7 3	Total, 31 0 6 4
Montréal, 100 002 100-4	New York, 000 010 000-1
E-Stearns, Trevino, LSB-Montréal 4, New York 7 2B-White, C-Cash (2), Speier (6), BV-Flores 2, Carter, S-Hausman	
mi cs p pm bb rb	
Montréal	
Grimsley G, 9-9	51/3 6 1 1 2 2
Bahnsen	12/3 0 0 0 0 2
Atkinson	1/3 2 0 0 1 0
Fryman VP, 10	12/3 0 0 0 0 4
New York	
Swan P, 12-13	7 12 3 3 2 4
DEilis	2 0 0 0 2 0
Bahnsen a affronté un frappeur dans la 8e manche	
T-2-20	

Baltimore se prépare à sabler le champagne

BALTIMORE (AP) — Les Orioles de Baltimore n'ont plus de sommelier qui travaille à temps plein dans leur vestiaire, comme c'était le cas il n'y a pas si longtemps, alors qu'ils ajoutaient championnat par-dessus championnat. Mais le champagne est prêt pour la célébration. Le numéro magique des Orioles était de trois avant le match d'hier soir contre les Tigers de Detroit et déjà une commande de 48 bouteilles de champagne a été faite par les dirigeants de l'équipe.

Dés que le chiffre magique sera atteint, les bouchons voleront de partout dans le vestiaire.

Ça fait cinq ans que les Orioles de Baltimore n'ont pas remporté les honneurs de la section Est dans la ligue Américaine. Et au printemps dernier, rares étaient ceux qui leur accordaient des chances de terminer la saison au premier rang. La plupart des connaisseurs avaient choisi les Yankees de New York et les Red Sox de Boston comme meneurs, avec une lutte en règle jusqu'à la fin du dernier match de 1979.

En dépit de la perte de Jim Palmer pour 14 matches à cause de blessures, les Orioles sont quand même parvenus à connaître la meilleure saison de leur histoire dans les majeures.

Un personnel de lanceurs fort efficace et une défensive à toute épreuve leur ont permis de jouer du baseball presque parfait.

Au bâton, le club a connu beaucoup de succès. Les 168 circuits frappés par les coureurs ne sont que 11 de moins que le record du club établi en 1970 alors que l'on retrouvait des joueurs de la trempe de Frank Robinson, Boog Powell et Brooks Robinson dans la formation.

La marque de commerce des Orioles cette saison a été cette faculté à revenir de l'arrière et finalement sortir victorieux.

Dans 35 parties, ils sont revenus de l'arrière ou ont brisé une égalité pour finalement s'assurer la victoire dans la sep-

tième manche ou plus. Plusieurs de ces triomphes ont été obtenus au début de la saison, ce qui a rendu les partisans vraiment sympathiques à leur cause.

Avec encore cinq matches à disputer à domicile, le club est certain de jouer devant au moins 1,600,000 personnes, soit 400,000 de plus que l'ancienne marque de l'équipe.

Le voltigeur Ken Singleton et le lanceur Mike Flanagan ont été les bougies d'allumage cette saison. Singleton a déjà 35 circuits et 110 points produits à son crédit, sans compter sa moyenne de .303 au bâton, sa meilleure fiche en carrière, tandis que Flanagan montre un bilan de 22-7 et une moyenne de 3,19 points alloués par match.

Il n'y a pas que ces deux joueurs qui se sont illustrés chez les Orioles cette saison. Le « banc » a été plus qu'à la hauteur de la tâche.

Le joueur de premier but Eddie Murray, qui en est à sa troisième saison dans les majeures, a cogné 23 circuits et a produit 95 points. Le voltigeur Gary Roenicke a déjà 25 coups de quatre buts à sa fiche. Le frappeur désigné, Lee May, a passé la balle par dessus la clôture en 18 occasions tandis que le joueur de troisième but Doug DeCinces l'a imité 14 fois.

Roenicke, un joueur qui n'avait que 148 présences dans les majeures, a été déniché au cours de l'hiver. La même chose s'applique pour le lanceur de relève Tippy Martinez, dont la fiche est actuellement de 9-2 avec trois parties sauvées, et Don Stanhouse, avec ses 7 triomphes et 3 revers sans compter ses 19 matches sauvés.

Al Bumbry, qui a manqué presque toute la saison 1978 des suites d'une fracture à une jambe, est revenu plus fort que jamais au champ extérieur. Le joueur d'utilité John Lowenstein avec ses 11 circuits et ses 33 points produits a été brillant. Et Pat Kelly, avec ses sept circuits et ses 22 points produits. C'est parmi eux que l'on retrouve la vraie force des Orioles.



Dave Cash et Ellis Valentine, grimaçant de douleur, croulent au sol lors d'une violente collision au champ droit, en première manche du deuxième match. Les deux joueurs ont été retirés du jeu, souffrant de blessures mineures. (Photolaser AP)

Karpov ne croit pas au retour de Fischer sur la scène des échecs

MOSCOU (AFP) — Le champion du monde soviétique, Anatoli Karpov a confirmé les entrevues secrètes qu'il a eues il y a quelques années avec l'Américain Bobby Fischer, son prestigieux prédécesseur au sommet des échecs.

« Les chances de voir l'ancien champion du monde, Robert Fischer, devant l'échiquier, sont minimes et c'est dommage », a déclaré Anatoli Karpov, actuel champion du monde des échecs, dans une interview au Journal Soviétique Kaïa Rossia reproduite par l'agence Tass.

« J'ai tout fait pour jouer un match contre l'Américain, a dit Karpov. J'ai pris des mesures extrêmes, acceptant presque toutes ses exigences, lui cédant pour le choix du lieu de la rencontre et de celui de l'arbitre principal du match. Enfin, j'étais prêt à jouer le match jusqu'à 10 victoires, sans limiter le nombre des parties ».

NAIROBI (Reuters) — Aux Jeux Olympiques de Moscou, Henry Rono a l'ambition de faire une carrière en or sur les 3000 mètres steeple, le 5000 et le 10 000 mètres. Le tant des records mondiaux sur ces distances a annoncé qu'il a commencé son entraînement à haute altitude. « Je suis sûr que d'ici la fin décembre, je serai de nouveau le Rono d'antan », a-t-il dit, reconnaissant qu'il n'a pas été trop brillant cette année-ci sur les stades. « Un tas d'autres coureurs ont été en évidence. Je suis resté chez moi, depuis juin, à me reposer », a déclaré le coureur de fond kényan.

DAR ES SALAAM (Reuters) — Filbert Bayi veut récupérer son bien. Il tient à battre à nouveau le record du monde du 1500 mètres, sa possession pendant cinq ans, que lui a ravi le Britannique Sebastian Coe le mois dernier à Zurich. L'athlète tanzanien, actuellement en Allemagne fédérale

où il est soigné pour la malaria et une blessure à un muscle de la jambe, a déclaré: « Sebastian Coe s'est entraîné sérieusement pour battre le record, et je vais maintenant m'entraîner plus sérieusement que je ne l'ai fait quand j'ai établi le record en 1974. Je crois que je peux le battre avant les prochains Jeux olympiques. » Bayi a l'intention de rentrer en Tanzanie le 30 septembre, et de prendre un peu de repos avant de recommencer l'entraînement.

SILVERSTONE (Reuters) — Le skieur suisse olympique et de coupe du monde Philippe Roux devra rester au moins trois semaines à l'hôpital à la suite de son accident dimanche au cours d'une course automobile à Silverstone. Roux avait été transporté à l'hôpital avec des blessures à la tête après une collision.

HICKSVILLE, New York — Le défenseur Dave Langevin,

obtenu des Oilers d'Edmonton, a été le premier blessé du camp d'entraînement des Islanders de New York, qui se tient à Hicksville, dans l'Etat de New York.

Un porte-parole du club de la Ligue nationale de hockey a indiqué que Langevin avait subi un élongation d'un ligament du genou et devra se tenir à l'écart du jeu pendant une dizaine de jours.

ST-LOUIS — Les Blues de Saint-Louis, de la Ligue nationale de hockey, ont mis sous contrat les défenseurs Joe Micheletti et Jack Brownshidale ainsi que le centre Blake Dunlop. Le président et directeur-gérant du club, Emile Francis, a refusé de divulguer les détails de ces contrats. Par ailleurs, il a indiqué que les défenseurs Paul Dionne et Rick Fraser avaient quitté le camp d'entraînement de l'équipe, installé à Port Huron, dans le Michigan.

BASEBALL

Ligue Nationale
Mardi
Pittsburgh 5, Montréal 3
Chicago 2-2, New York 0-1
Philadelphie 5, St-Louis 3
San Diego 4, Houston 0
Los Angeles 6, Atlanta 1
San Francisco 3, Cincinnati 1
Hier
Montréal 3-4, New York 1-1
Pittsburgh 9-5, Philadelphie 6-6
Chicago 3-1, St-Louis 6-2
Atlanta 6, Houston 5
Cincinnati 4, San Diego 1
San Francisco 4, Los Angeles 1
Aujourd'hui
Lanceurs prévus
Pittsburgh, Candelaria (14-9) à

Philadelphie, Lerch (9-12, 17 h)
Montréal, Schatzeder (10-4) et Sanderson (8-7) à New York, Kobel (6-9) et Scott (1-1), 2, 17 h 35
Chicago, Lamp (11-8) à St-Louis, Martinez (14-7), 20 h 35
Atlanta, Matula (8-9) à Houston, Richard (16-13), 20 h 35
Cincinnati, Norman (11-11) à San Diego, Jones (11-11), 22 h
San Francisco, Knepper (9-11) à Los Angeles, Welch (4-6), 22 h 30.

LIGUE NATIONALE				
Section Est				
	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	91	59	.607	—
MONTRÉAL	89	59	.601	1
ST-LOUIS	79	71	.527	12
PHILADELPHIE	78	73	.517	13
CHICAGO	77	74	.510	14 1/2
NEW YORK	56	93	.376	34 1/2
Section Ouest				
CINCINNATI	85	66	.563	—
HOUSTON	83	68	.550	2
LOS ANGELES	72	78	.483	12
SAN FRANCISCO	68	84	.447	17 1/2
SAN DIEGO	63	88	.417	22
ATLANTA	60	90	.400	24 1/2

BASEBALL

Ligue Américaine
Mardi
Boston 8, Toronto 3
Cleveland 16, New York 3
Detroit 2, Baltimore 1
Chicago 1, Minnesota 0
Californie 6, Kansas City 4
Texas 9, Oakland 5
Milwaukee 7, Seattle 6
Hier
Minnesota 0, Chicago 6
Texas 9, Oakland 4
Boston 8, Toronto 0
New York 2, Cleveland 0
Baltimore 0, Detroit 5

Californie 4, Kansas City 6
Milwaukee à Seattle
Aujourd'hui
Lanceurs prévus
Boston, Renko (10-8) à Toronto, Underwood (8-16), 19 h 30
Baltimore, Palmer (9-6) à Detroit, Chris (3-2), 20 h
Californie, Barr (9-12) à Kansas City, Chamberlain (4-2), 20 h 35
New York, Rightt (0-0) à Minnesota, Erickson (2-9), 20 h 30

LIGUE AMÉRICAINNE				
Section Est				
	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	98	52	.653	—
MILWAUKEE	89	62	.589	9 1/2
BOSTON	85	65	.567	13
NEW YORK	81	69	.540	17
DETROIT	82	70	.539	17
CLEVELAND	77	75	.507	22
TORONTO	50	102	.329	49
Section Ouest				
CALIFORNIE	82	70	.539	—
KANSAS CITY	80	72	.526	2
MINNESOTA	78	74	.513	4
TEXAS	77	76	.503	5 1/2
SEATTLE	63	89	.414	19
OAKLAND	52	101	.330	30 1/2

La Peugeot 504 SL Diesel

Prix spéciaux de fin d'année

Grand choix de couleurs disponible.



FINIES LES MISES AU POINT. Voilà notre mise au point.

Pas de carburateur. Pas de distributeur. Pas de vis platinées. Pas de condensateur. Pas de bobine d'allumage. Pas de bougies... Pas de mises au point.

MAIS un moteur de type diesel. Économique. Robuste. Sûr. Créé par le génie Peugeot.

Plus: toutes les qualités de la 504 marquées au coin d'un confort intégral grâce à la suspension Peugeot aux 4 roues indépendantes munies d'amortisseurs exclusifs à Peugeot selon les spécifications propres à la 504. Grâce aussi à la souplesse de sa direction à crémaillère assistée. Le tout couronné d'un équipement complet où le luxe devient standard.

Mais nous savons que c'est au volant que la 504 diesel se vérifie pleinement. Passez nous voir, nous vous le passerons.

On ne juge jamais mieux que par soi-même.



PEUGEOT

BIARRITZ

Automobiles Ltée - 323-1900-08
10,825 Racette, Montréal-Nord
Depuis 19 ans à la même adresse.

ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS,

- LE DEVOIR vous suggère un moyen peu coûteux d'enrichir votre année scolaire.
- LE DEVOIR vous offre tous les matins information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.
- LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.
- LE DEVOIR a même sa bande dessinée, ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de Le Devoir, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C5.

☐ ci-inclus \$..... pour un abonnement scolaire de
 mois à compter du
 Nom
 Adresse

TARIFS d'abonnement scolaire

DURÉE	TARIF D'ABONNEMENT SCOLAIRE	COÛT APPROXIMATIF SI VOUS RACHÈTEZ LE DEVOIR AU NUMÉRO	MONTANT QUE VOUS ÉCONOMISÉZ
6 mois	\$36.00	\$39.00	\$3.00
7 mois	\$40.00	\$46.50	\$6.50
8 mois	\$45.00	\$52.50	\$7.50
9 mois	\$50.00	\$60.00	\$10.00
10 mois	\$55.00	\$66.00	\$11.00

Être mieux informé à meilleur compte

Son public est sollicité

Le TNM doit combler un déficit de \$125,000

par Jean Royer

Le Théâtre du Nouveau Monde (TNM) est en déficit budgétaire de quelque \$125,000 et il demande à son public, par voie de contributions volontaires, de combler ce déficit, accumulé surtout l'an dernier.

A cet effet, le TNM a envoyé une lettre aux 7,000 signataires d'une pétition contre les règlements de subvention du Conseil des arts de Montréal, règlements qui ont été contestés lors de la célèbre affaire *Les Fées ont soif*.

En annonçant cette nouvelle, le président de la Fondation du TNM, M. Jean-Paul L'Allier, a par ailleurs annoncé la nomination de cinq nouveaux membres du conseil d'administration de la Fondation. Fait singulier, ce sont cinq femmes qui occuperont les sièges laissés vacants par le départ de cinq hommes.

Selon M. L'Allier, ex-

ministre des Affaires culturelles du Québec, les déficits des compagnies de théâtre n'existeraient peut-être pas si les subventions venant des fonds publics étaient indexées au coût de la vie. Si le Conseil des arts fédéral, le ministère des Affaires culturelles du Québec et le Conseil des arts de Montréal n'avaient pas « gelé » les octrois depuis trois ou quatre ans, les compagnies de théâtre n'auraient pas vu leur « pouvoir d'achat » diminuer de 30%. De toute façon, l'ensemble des théâtres membres de l'Association des directeurs de théâtre a déjà amorcé la discussion pour demander aux différents paliers de gouvernements d'indexer leurs subventions. Sans quoi, soutient M. L'Allier, l'infrastructure du théâtre au Québec risque de s'effriter, faute de pouvoir employer tous ses artisans.

Pour sa part, le TNM a déjà restreint son équipe au niveau

du secrétariat, afin de pallier son manque d'argent. Trois raisons président au déficit de plus de \$100,000 accumulés l'an dernier: un dépassement de \$10,000 dans le coût de fabrication des costumes de la production du Feydeau; des revenus moindres que prévus pour deux autres spectacles, soit *Les Tribades* et *Le Chien limier* (malgré l'unanimité des critiques à louer les spectacles, a noté M. Jean-Louis Roux); enfin un manque à gagner de \$32,000 pour ce qui est des subventions du Conseil des Arts de la ville de Montréal. On sait que cet organisme a refusé de subventionner *Les Fées ont soif* de Denise Boucher et que par ailleurs le TNM a refusé ensuite de lui soumettre le texte du *Chien limier*.

Pour combler son déficit actuel, le TNM espère donc une bonne réponse de son public. M. Jean-Louis Roux précise

que le TNM ne compte pas hausser le prix de ses billets, qui s'établissent en moyenne à \$3,97. Le TNM a augmenté de 15% seulement le prix de ses billets depuis quatre ans.

M. Jean-Paul L'Allier a d'autre part annoncé la nomination de cinq femmes — une sixième serait nommée bientôt — pour rétablir l'équilibre au sein de la Fondation. Il s'agit de mesdames Francine Montpetit, rédactrice en chef de *Châtelaine*, Michèle Labrèche, journaliste, Jocelyne Boivin, des Distilleries Corby, Pauline Levasseur, designer-graphiste et Thérèse Sévigny, vice-présidente de l'Agence de publicité BCP.

Ces nominations viennent combler les vacances créées par le départ de messieurs Philippe Casgrain, Jean Dupère, Marcel Bélanger, Philippe Roberge et Bernard Langevin. Les nouvelles administratrices aideront le

Théâtre du Nouveau Monde, a souligné M. L'Allier, à mieux « choisir sa place au sein du théâtre québécois et, à mettre

à jour les orientations et les priorités » qui animeront la compagnie de théâtre fondée en 1951.

Le monde de l'édition

Aux éditions La Presse, on veut suivre de près le goût du public

par Clément Trudel

Occuper le siège confié naguère à Hubert Aquin, à la direction littéraire des éditions La Presse, n'est pas une sinécure. Roger Duhamel, ex-diplomate, ex-imprimeur de la Reine, ne tient aucunement à raviver la controverse autour de ce que Aquin baptisait le « colonialisme culturel ».

M. Duhamel assure que depuis 15 mois, depuis sa nomination, personne parmi les fondés de pouvoir de Power Corporation ou parmi les émissaires de l'éditeur de *La Presse* n'est venu troubler l'équilibre qu'il essaie de maintenir entre les livres utiles (exemple: le *Guide de l'auto*, de Jacques Duval) qui « nous permettent de vivre » et les publications qui tentent de donner leur chance à des écrivains qui auraient peu

publié et qui « ont du talent ».

Si l'on relève près de 70 titres littéraires ou d'essais, au catalogue, force est de constater que cette orientation fut prise avant l'actuelle administration. Deux oeuvres d'imagination et un « témoignage » de romancier font partie de la fournée de la rentrée: *Paule Saint-Onge* et *La Vie défigurée*; Jean-Yves Soucy et *Les Chevaliers de la nuit* et Gilbert Choquette: *Un Tourment extrême*. Paraîtra bientôt, le quatrième tome de l'*Anthologie de la littérature québécoise*, ce qui nous mène au début des années 50 (Gilles Marcotte, Gabrielle Poulin et René Dionne commentent cette parution dans le dernier numéro de *Lettrés québécoises*).

Retenir des oeuvres marquantes et « suivre de près le goût du public désireux d'être

informé sur les grandes questions d'actualité », ce sont là deux poutres maîtresses sur lesquelles voudrait s'appuyer le directeur littéraire qui est devenu Roger Duhamel. Entiché d'histoire, il publiera dans la collection « Jadis et naguère »: *L'Internationale des rois*, qui suivra un *Curé Labelle politique* (de Robert Levesque) et Robert Migner qui ont déjà publié un *Camilien Houde* et un *Bernard Saint-Aubin: Maurice Duplessis et son époque*.

Nous ne faisons pas de politique « pourvu qu'un livre soit bien fait », déclare Roger Duhamel en louangeant Richard Bastien et *La solution canadienne*. L'auteur « ne charrie pas, n'expose pas une thèse », il détaille les arguments fédéralistes et conclut à l'avantage que le Québec aurait à demeurer dans la confédération.

M. Bastien a fait partie du « groupe Tellier ». Mais les éditions La Presse ont aussi publié « *Etes-vous dépendantiste?* » du François Pierre-Louis Mallen, ex-délégué de l'ORTF au Canada; cet ouvrage flirte carrément avec l'idée de sécession dans le but d'un épanouissement de la nation québécoise (Mallen a aussi publié *Vivre le Québec libre*).

Le forum ne semble pas fermé et M. Duhamel revient sur le fait que sa maison « n'est pas intégrée de la façon qu'on peut se l'imaginer à l'extérieur » à l'un des deux consortiums les plus importants au Canada, dont les capitaux se sont mariés à ceux de Hachette, au CEC (Centre éducatif et culturel), l'un des géants du marché scolaire au pays.

La qualité des livres s'amenuise-t-elle? Le public lecteur se raréfie-t-il? A ces questions, le directeur des ELP évoque les années 40 où l'on publiait peu et où les in-

tellectuels se précipitaient pour lire les dernières parutions. Tandis qu'à présent on assaille le lecteur éventuel, ou l'égare presque dans une pléthore de titres qui obèrent sa bourse. Il faut tout de même « de l'humus et de l'émulation » pour permettre aux grandes contributions de percer: « combien de titres doit-on publier avant de se dire que nait un Malraux ou un Camus, autorisant la sortie d'auteurs inconnus et qui le resteront, avec à peine 1,500 ou 2,000 de tirage? »

Je constate les faits, dit Roger Duhamel et « l'entonnoir se resserre ». Il y a à bien des ententes avec les auteurs, que les médias acceptent volontiers d'assumer, mais « il y a peu de tribunes régulières de critique ou de recension », les livres en général ne suscitent pas de prises de position, ils manquent « d'exposition » et c'est la loi du genre, les frais de fabrication, les redevances aux auteurs, le coût pour tenir librairie, tout va à la hausse. C'est un métier extrêmement difficile et « n'allez pas croire que le consortium Power déverse ainsi des dollars » dans l'entreprise. Avec son noyau de sept collaborateurs, les ELP pourraient prétendre à la modestie, si ce n'était de la proximité d'un empire qui n'a pas ménagé, il y a huit ans, les expositions superlatives sur la place que tiendraient les éditions La Presse dans la société québécoise et canadienne.

Avant de clore l'entretien, le directeur littéraire attire l'attention sur un « opus magnum », un écrit de taille sur la *Flore des champignons du Québec*, de René Pomerleau. « L'oeuvre de toute une vie » qui pourrait se comparer à ce que le frère Marie-Victorin légua dans sa *Flore laurentienne*, sortira des presses bientôt.

Et si le marché québécois est un marché captif, aux éditions La Presse comme dans plusieurs entreprises concurrentes, on loge pour certains titres du côté américain, où l'on dénombre 38,000 professeurs de français sur les campus. Imaginez donc la manne si l'anthologie de la littérature québécoise qu'a publiée *La Presse* y pénétrait comme manuel. Rien n'est interdit, pas même d'ajouter foi aux *Voies de l'espérance* où Roger Lemelin, membre de l'Académie Goncourt et éditeur de *La Presse*, rassemblera ses principaux éditeurs et conférences.

LABOIR À ÉCHOS

Le centre culturel de Verdun présente un jeune peintre paysagiste québécois, Louis Tremblay, jusqu'au 8 octobre. Né à Baie Saint-Paul, Louis Tremblay, a appris son métier au contact de son père Charles-Eugène Tremblay et de René Richard. Depuis 1969 il expose régulièrement dans différentes galeries et centres culturels du Québec. Heures d'ouverture 9 h à 21 h sur semaine sauf vendredi (17 h) et dimanche (14 h à 17 h). Fermé le samedi, 5955 Banantyne à Verdun.

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal inaugurera son exposition intitulée 1879 — commémorant le centenaire de son premier édifice à Montréal — ce soir à 19 h. Il s'agit d'une exposition visant à recréer l'esprit de l'époque, par les objets, meubles, vêtements, journaux, pho-

tographies qui ont été légués de cette fin de siècle et qui forment la « petite histoire » des fondateurs du musée montréalais. Organisée par Ruth Jackson et Robert Little, nouveau conservateur des arts décoratifs cette exposition est composée de quelque 70 objets et oeuvres tirées de la collection permanente du Musée, du Musée McCord et d'autres sources. Une affiche sur l'exposition 1879 sera mise en vente au coût de \$4 à la boutique du musée. Le public est invité au vernissage et l'entrée est libre.

Demain à 20 h 30 se tiendra à la faculté de musique de l'Université de Montréal un concert de musique baroque pour violes de gambe et clavier interprété par Shigenori Senari, Louis Bégin, Margaret Little et Réjean Poirier. Oeuvres au programme, J.-S. Bach, Forqueray et Marais, 2375 Côte Sainte-Catherine.

DES DEMAIN

Du cinéma qui donne au spectateur UN PLAISIR ET UNE JOIE EXTRÊME.

LE MEILLEUR TRUFFAUT depuis « Les 400 Coups »

Une comédie brillante, À VOIR ABSOLUMENT!

TRUFFAUT EST UN MAÎTRE!

UN VRAI PLAISIR à regarder.

L'Amour en fuite ne ressemble à aucun autre film, de quelque cinéaste que ce soit.

Le film est drôle, léger, charmant. UN DES MEILLEURS TRUFFAUT!

QUEL MERVEILLEUX RÉCIT... sans précédent dans l'histoire du cinéma.

FASCINANT! Truffaut est un conteur instinctif...

ON EST ÉMERVEILLÉ devant ce film fait avec intelligence, ironie et tendresse...

Pas seulement une délicieuse comédie sentimentale, UN CHEF-D'OEUVRE!

****UN ENCHANTEMENT! Un conseil: NE MANQUEZ PAS CE FILM!

Chaque homme connaît dans sa vie un grand amour... ou deux...ou trois...ou quatre...



UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT
JEAN-PIERRE LEAUD, MARIE-FRANCE PISIER, CLAUDE JADE, DANI, DOROTHEE

CRÉ: 7.20 - 9.20
Dernier jour: "HAIR"
CREMAZIE
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210
CÔTE-DES-NEIGES 2
PLAZA CÔTE DES NEIGES 735-5527
STATIONNEMENT GRATUIT
NEIGES: Sous-titres anglais.
Dernier jour: "L'Innocent"

la Compagnie Albert Millaire
présentent
Trois Actrices, un Coq
ou
l'aimé me déguise
Un show écrit par Clémence Desrochers
avec CATHERINE RÉGIN, LYCKE St-Cyr
et ALBERT MILLAIRE
9 octobre 1979, à 20 h 30
Tél. 288-2943

ANNE GIRARDOT
BIBI ANDERSSON
L'AMOUR EN QUESTION
CHAMPLAIN 2
STE CATHERINE - PAPINEAU 524-1685
Sem.: 7.10 - 9.05
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.20
5.15 - 7.10 - 9.05

A NOUS DEUX
UN HOMME ET UNE FEMME... 13 ANS APRÈS!
CATHERINE DENEUVE
JACQUES DUTRONC
LAVAL: SEM 7.10, 9.10, PARISIEN: 12.25, 2.35, 4.45, 7.00, 9.10, RIVOLI: 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.25, PLACE VILLE MARIE: (en français avec sous-titres anglais) 12.45, 2.45, 4.50, 6.55, 9.00
Le PARISIEN 1
486 STE CATHERINE 0 866 3856
LAVAL 1
CENTRE LAVAL 688 7776
RIVOLI 2
ST DENIS ET BELANGER 277 3125
PLACE VILLE-MARIE
CINEMA 1 866 2644

Alors... 1
35 MILTON 942-6053
A VOIR ABSOLUMENT!
7.15 9.30
Allons saigner
Paolo et Vittorio Taviani
(réalisateurs du PADRE PADRONI)
Musique: MORRICONE
Harold et Maude
CAT STEVENS
Jonathan Livingston le goéland
JONATHAN 7.30 - HAROLD 9.15
CINÉMA 7 ART
122 0302
3180 RUE BELANGER

LOUISE MARLEAU
GAGNANTE DU PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE
FESTIVAL DES FILMS DU MONDE
L'Arche
Cœur
Un film de Mireille Dansereau
LOUISE MARLEAU FRANÇOISE FAUCHER
Produit par Robert Menard
Le PARISIEN 3
486 STE CATHERINE 0 866 3856
1.30, 3.20, 5.15, 7.05, 9.00

La super-fête...
à papa Pedro
(Rubio-Dumont)
«Il était une fois l'Association espagnole-Casanova» à la Bibliothèque Nationale, 1700 saint Denis (Montréal)
le mardi 9 octobre, 19h.
20 artistes sur scène, vernissage, lancement, et autres belles bébélles...
souscription populaire pour cadeau collectif à Papa Pedro: faire envois sous forme de chèque à François Jobin, a/s Sherbrooke Trust, 1110 ouest Sherbrooke, Montréal H3A 1G8
(ajouter à l'envoi: Denise Filiatrault fête Pedro)

14 ANS
L'HISTOIRE D'UN VIOL
J'ai vu... j'ai fait... j'ai vécu...
dans un truck au fond d'une rue...
JULIE VINCENT
GERMAIN HOUDE
MOURIR A TUE-TÊTE
réalisé par ANNE-CLAIRE POIRIER
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060
Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

Vous avez aimé "L'Animal"... vous adorerez...
BELMONDO
PLUS DRÔLE! PLUS CASANOVA!
FLIC ou VOYOU
un film de GEORGES LAUTNER dialogues MICHEL AUDIARD
avec MARIE LAFORET MICHEL GALABRU
DEMAIN Le PARISIEN 1 RIVOLI 1
486 STE CATHERINE 0 866 3856 ST DENIS ET BELANGER 277 3125
GREENFIELD PARK 1 LAVAL 1 VERSAILLES 1
PL GREENFIELD PARK 671 6129 CENTRE LAVAL 688 7776 PLACE VERSAILLES 353 7880

théâtre du rideau vert
Mardi à samedi: 20h.
Dimanche: 19h.
YVETTE BRIND'AMOUR
MARC LABRECHE
CATHERINE BEGIN
DONALD PILON
AUBERT PALLASCIO
YVON THIBOUTOT
LISE THOUIN
RICHARD NIQUETTE
SOPHIE FAUCHER
DIANE LAVALLEE
SYLVIE BEAUREGARD
Comédie de Colin Higgins
Harold et Maude
Adaptation de Jean-Claude Carrière
Mise en scène: JEAN SALVY
Décor et éclairages: ROBERT PRÉVOST
Costumes: FRANÇOIS BARBEAU
RÉSERVATIONS de 12h à 19h, 844-1793
Métro Laurier, sortie Gifford — 4664, rue Saint-Denis

gilles
vigneault
Avec les mots du dimanche...
Soirées de chansons
du 13 au 30 septembre
tnm
Réservations: 861 0563
84 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal

Guy Latraverse présente
Billets en vente
Yvon Deschamps
du 9 au 14 oct. &
du 23 oct. au 25 nov.
relache le lundi
sem. 20h30, sam. 17h30 et 20h30
billets en vente aussi chez Sauvé Frères
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

ÇA PROMET

A la télévision de Radio-Canada

Du tac au tac. Ce soir à 19h30. Le personnel de l'agence Lemay est en émoi. Un riche arabe doit acheter leur édifice pour le démolir. Que faire? *Du tac au tac*, le téléroman d'André Dubois, vous revient. En vedette:

Michel Forget, Roger Lebel, Jean-Pierre Chartrand et Véronique LeFlaguais. Réalisation: Lise Chayer et Jacques Payette.

Attention: arabe milliardaire!



Le Travail à la chaîne. Ce soir à 20h00. Un nouveau duo d'animateurs, Yoland Guérard et Denis Bergeron. Voulez-vous gagner de l'argent? Voulez-vous rire avec

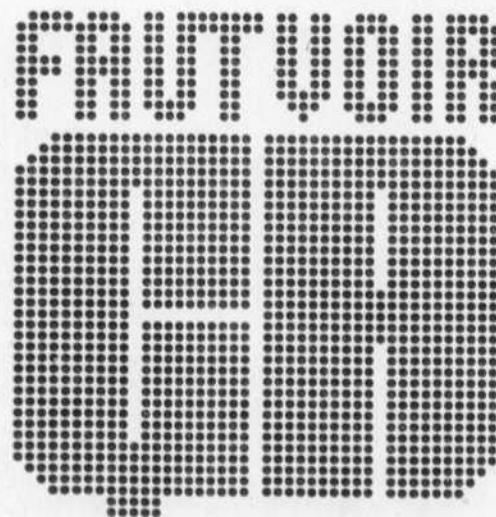
vos vedettes favorites? Alors soyez au rendez-vous! Une demi-heure où le rire est de rigueur au travail. Réalisation: Lisette LeRoyer.

Du rire à la chaîne

Les Grands Films. Ce soir à 20h30. Les coulisses d'une grande multinationale. Un directeur se tue dans un accident de voiture. Étrange affaire... *L'Imprécatrice*,

à l'affiche des *Grands Films*. En vedette: Michel Piccoli et Jean Yanne.

Accident ou... meurtre?



12h30 **Les Coqueluches**
France Castel et Yoland Guérard reçoivent Bernard Blanc, Véronique Béliveau et Claude Landry.
13h35 **Femme d'aujourd'hui**
Portrait de Monique Charbonneau, professeur en gravure.

14h30 **Cinéma**
Le Toit. Une réalisation de Vittorio de Sica.
16h00 **Bobino**
16h30 **Pop-Citrouille**
Mini-sketches de variétés pour les enfants.
17h00 **Les Pierrafeu**
17h30 **Nanny**

18h00 **Ce soir**
Avec Gabi Drouin. Nouvelles nationales, internationales et régionales, météo et nouvelles du sport.
18h35 **Ce soir**
Avec Gérard-Marie Boivin. Actualités nationales et internationales.

19h00 **Qui sont-ils?**
Invité: Maurice Richard.
19h30 **Du tac au tac**
20h00 **Le Travail à la chaîne**
20h30 **Les Grands Films**
22h30 **Le Téléjournal national**
Avec Bernard Derome. La météo, avec Jocelyne Blouin.
23h00 **Le Téléjournal régional**

Avec Normand Harvey, et les nouvelles du sport.
23h20 **Cinéma**
McCloud: Meurtre au zodiaque.



Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 17

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-014126-799
ZURICH CIE D'ASSURANCES

—vs—
JEANNETTE FLORENT et ANDRE LAROSE

GILLES RAYMOND SAUMURE

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GILLES RAYMOND SAUMURE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis en vertu de l'article 119A CPC a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
Montréal, le 18 septembre 1979.

RONALD CHASSE
GREFFIER-ADJOINT C.S.M.
Mes ST-GERMAIN, MARCHAND & JASMIN, avocats
507 Place D'Armes, suite 1900
Montréal H2Z 2X5
PROCEUREURS DE LA DEMANDERESSE

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-003451-743
NELIO RENZI & GILDO RENZI

—vs—
A.B.O. LTEE.

AVIS EST DONNE QUE:
Le 1er octobre 1979, à 2 00 heures de l'après-midi, au lieu d'entreposage du dépositaire-garant, au numéro 8135 boulevard Langelier, en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus, par autorité de justice, les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause, et consistant en:

— Sept lots de bijoux divers, bagues en argent et en or, de conception artisanale, quelques uns sertis avec des pierres précieuses et fines non sertis;
— Cristaux de pierres fines.
CONDITION DE LA VENTE: ARGENT COMPTANT
Montréal, le 17 septembre 1979.

RONALD DURE, huissier
60, rue St-Jacques,
suite 101,
Montréal, H2Y 1L5
Tél.: 288-6721

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-014642-795
AVIS DE SOIXANTE (60) JOURS
PAR CLAUSE DE DATATION EN PAIEMENT
EN VERTU DE L'ARTICLE 1040 (A) ET
SUSVANTS DU CODE CIVIL

A: Metropolitan Steel
5055 Ramsay
St-Hubert, Québec
ET
Banque de Commerce Canadienne Impériale
a/s M. Marcel Bileaud
285, rue St-Jacques
Montréal, Québec
ET
Syncon Resins Canada Ltd
5200 Ramsay
St-Hubert, Québec

A QUI DE DROIT:
Par acte de vente en date du 13 septembre 1976 devant le notaire Me Robert Guindard, dont copie est enregistrée en la division d'enregistrement de Chamby, La Ville de Saint-Hubert a vendu à Syncon Resins pour la somme de SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS et quatre-vingt huit centimes (\$7,442.88) un terrain situé sur la rue Ramsay, Ville de St-Hubert, district de Montréal, décrit comme suit:

DESIGNATION
Un emplacement vacant situé à St-Hubert contenant une superficie de soixante-deux mille vingt-quatre pieds carrés (62 024 p.c.) mesurés anglaïses, connu et désigné comme étant le lot DIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT UN (201-10) au plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Hubert, division d'enregistrement de Chamby.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du vendeur et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble.
Tel qu'il indique dans l'acte de vente l'acquéreur s'engage à commencer l'érection d'un bâtiment dans les deux ans de la signature dudit acte de vente, soit le ou avant le 13 septembre 1978, portant le numéro d'enregistrement 466-72 d'acte de vente, en date du 29 octobre 1976.

L'acquéreur a fait défaut de remplir l'obligation ci-haut mentionnée et du fait même transgresse les conditions contenues dans l'acte de vente.
Tel que stipulé à la section CLAUSES SPECIALES dudit acte, dans le cas de défaut de remplir et respecter ladite clause dans les délais prévus, le vendeur a le droit d'être déclaré propriétaire incommutable de l'immeuble par datation en paiement, après avoir signifié à l'acquéreur et au registraire l'avis de soixante (60) jours prévu par la Loi.

L'acquéreur est en défaut de remplir les obligations et d'observer pas les "vis" de l'acte de vente qu'il a signé avec le vendeur et ce, tout particulièrement en n'effectuant pas les constructions prévues.
Le vendeur, la Ville de St-Hubert est en droit d'exiger de reprendre l'édit immeuble.
C'EST POURQUOI AVIS VOUS EST DONNE que la Ville de St-Hubert a demandé et demande à être reconnue comme seule et unique propriétaire de la propriété immobilière ci-dessus désignée et qu'elle entend prendre toutes les procédures nécessaires pour être déclarée propriétaire absolue de ladite propriété à partir d'un délai de soixante (60) jours de l'enregistrement et de la signification du présent avis, le tout fait selon les articles 1040 (a) et suivant du Code Civil.

VEUILLEZ AGIR EN CONSEQUENCE
Fait en cinq copies à St-Hubert ce 25ème jour d'octobre 1978.
VILLE DE SAINT-HUBERT
PAR: Yvon Ciccarello, avocat

COUR SUPÉRIEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE LA GARANTIE CRÉE PAR L'ACTE DE FIDUCIE, D'HYPOTHEQUE ET DE GAGE EXÉCUTÉ DEVANT LE NOTAIRE SAMUEL GENEST LE 9 NOVEMBRE 1972 ET ENREGISTRÉ AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL LE 13 NOVEMBRE 1972 SOUS LE NUMÉRO 2389078, EN VERTU DUQUEL G. Gold Fabrics Inc. a hypothéqué, nanti et grevé certains biens tel que plus amplement indiqué dans ledit acte, est devenue exécutoire et que le soussigné, agissant comme agent en vertu dudit acte de fiducie pour le détenteur de l'obligation et pour le fiduciaire, a pris possession de la propriété grevée, le tout selon les stipulations dudit acte de fiducie.

MONTRÉAL, le 13 septembre 1979
I. GOLDSSTEIN
Agent du fiduciaire

COUR SUPÉRIEURE

AVIS
A l'occasion du transfert du système de transport d'André Boire à André Boire Transport Ltée, la cessionnaire André Boire Transport Ltée, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le transfert de toutes et chacune des clauses dudit permis, dont ce dernier est détenteur et portant le numéro 19227-V des dossiers de la Commission des Transports du Québec.

N.B. André Boire étant l'unique actionnaire de la cessionnaire.
Tout intéressé peut dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 18 septembre 1979
2ème publication: 19 septembre 1979
3ème publication: 20 septembre 1979

PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: Me FRANÇOIS PERREAU
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-01289-860-799
ROSAIRE COURCHESNE, opérateur, résident et domicilié au 2315 rue Desjardins, appartement 3, à Montréal, district judiciaire de Montréal

—vs—
YOLANDE LAFRANCE, présentement d'adresse inconnue

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, YOLANDE LAFRANCE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 14 septembre 1979
MASSE VERGEAU LAFRAMBOISE
LAPORTE & CHABOT
PAR: JEAN MASSE, avocat
PROCEUREUR DU REQUÉRANT
235 est Boulevard Dorchester,
Suite 410, Montréal, H2X 1N8

AVIS
Les mis-en-cause, NAGUIB N. KHOZAM et Dame GISELE PAULE GERGETTE VERDON, sont par la présente requies de prendre connaissance du jugement.
Des copies de ce jugement ont été laissées à leur intention au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal.
MONTRÉAL, le 13 septembre 1979
(5) Registrare

CITÉ DE WESTMOUNT

AVIS CONCERNANT LES
ÉLECTIONS MUNICIPALES
DU 5 NOVEMBRE 1979

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les corporations, sociétés commerciales et associations, pourvu qu'elles aient payé leurs taxes ou redevances municipales exigibles au 31 décembre précédent, sont aussi inscrites sur la liste électorale:

a) si elles sont portées au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité, depuis au moins douze mois avant le 1er septembre de l'année où se tient l'élection, comme propriétaires d'un immeuble imposable; ou

b) si, depuis au moins la même période de douze mois, elles sont locataires, dans la municipalité, d'un immeuble imposable, d'un bureau ou d'une place d'affaires.

Elles votent par l'entremise d'un représentant autorisé à cet effet par une résolution du Conseil d'administration dont copie doit être déposée au Bureau du greffier de la municipalité entre la date de publication de l'avis de l'élection et le 8 octobre suivant. Ce représentant doit, au moment de voter, être majeur, posséder la citoyenneté canadienne et être employé, administrateur ou membre de la corporation, société commerciale ou association au nom de laquelle il vote.

DONNÉ sous mon seing à Westmount, ce dixième jour de septembre 1979.

Le président d'élection
P. Patenaude

Prenez avis que Mess: Gaetan Genest, O-505092; Raymond Gagné, 1-501815; Gignras, O-506143; Clément Roy, O-500857; Clément Alain, O-502324; Michel Robit, O-505819; Gilles Côté, O-506270; Gratien Boucher, O-501474; Marius Roussel, O-505101; Gaston Rousseau, O-501473; Doris Ferland, O-500167, tous détenteurs de permis pour la région 03, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir des permis spéciaux pour la région 08, dans le but de transporter du sable, gravier, pierres, pour le compte des Constructions du St-Laurent Ltee, sur le territoire de la Baie-James. Ces permis auront une durée de 120 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivants la date de la troisième parution du présent avis.

Poste d'affectation de la région 03 inc.
1ère publication: 18 septembre 1979
2ème publication: 19 septembre 1979
Troisième publication: 20 septembre 1979

COUR SUPÉRIEURE

NO 700-05-001200-793
LA MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, corps politique d'incorporé, ayant une place d'affaires au 1010 ouest, rue Sherbrooke, Cité et District de Montréal.

—vs—
RICHARD FORTIN, gentleman, domicilié et résident autrefois au 757, rue Tupper, Cité de St-Thérèse, District de Terrebonne, et maintenant d'adresse inconnue.

ORDONNANCE
Il est ordonné à M. RICHARD FORTIN de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention du défendeur, MONSIEUR RICHARD FORTIN, Saint-Jérôme, ce 28 août 1979.

LUCIE PELOUQUIN
Protonotaire-adjoint
HEMENS, HARRIS, THOMAS, MASON & ASS.,
Avocats
505 Dorchester, Boul. ouest
MONTRÉAL (Québec) H2Z 1A8
Procureurs de la demanderesse

COUR SUPÉRIEURE

NO 700-05-001307-796
CORPORATION DE COMTE DE DEUX-MONTAGNES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 910, rue Principale, St-Joseph du Lac, comté de Deux-Montagnes.

—vs—
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE METRO REALTIES INC., Intimée.

ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 50, Place Crémazie, Chambre 505, dans la ville et le district de Montréal.

M. YVON BELAIR, Intimé.

LE REGISTREUR DU BUREAU d'enregistrement de Deux-Montagnes.

PAR ORDRE DE LA COUR
La mise-en-cause ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, est par la présente avisée qu'une requête pour prorogation de délai et annulation de décret sera présentée pour adjudication au Palais de Justice de St-Jérôme, le 27 septembre 1979, à 9-15 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Une copie de la requête, affidavit et avis a été laissée à son intention à la direction générale des greffes au Palais de Justice de St-Jérôme, au numéro 400 de la rue Laviolette à St-Jérôme.

Armand Beaulieu
protonotaire-adjoint
Cour supérieure

DU MESNIL, POMMIVILLE & VACHON
818, Est, rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H2L 1K3
527-9361

COUR SUPÉRIEURE

NO 700-05-001307-796
CORPORATION DE COMTE DE DEUX-MONTAGNES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 910, rue Principale, St-Joseph du Lac, comté de Deux-Montagnes.

—vs—
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE METRO REALTIES INC., Intimée.

ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 50, Place Crémazie, Chambre 505, dans la ville et le district de Montréal.

M. YVON BELAIR, Intimé.

LE REGISTREUR DU BUREAU d'enregistrement de Deux-Montagnes.

PAR ORDRE DE LA COUR
La mise-en-cause ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, est par la présente avisée qu'une requête pour prorogation de délai et annulation de décret sera présentée pour adjudication au Palais de Justice de St-Jérôme, le 27 septembre 1979, à 9-15 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Une copie de la requête, affidavit et avis a été laissée à son intention à la direction générale des greffes au Palais de Justice de St-Jérôme, au numéro 400 de la rue Laviolette à St-Jérôme.

Armand Beaulieu
protonotaire-adjoint
Cour supérieure

DU MESNIL, POMMIVILLE & VACHON
818, Est, rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H2L 1K3
527-9361

COUR SUPÉRIEURE

NO 700-05-001307-796
CORPORATION DE COMTE DE DEUX-MONTAGNES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 910, rue Principale, St-Joseph du Lac, comté de Deux-Montagnes.

—vs—
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE METRO REALTIES INC., Intimée.

ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 50, Place Crémazie, Chambre 505, dans la ville et le district de Montréal.

M. YVON BELAIR, Intimé.

LE REGISTREUR DU BUREAU d'enregistrement de Deux-Montagnes.

PAR ORDRE DE LA COUR
La mise-en-cause ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, est par la présente avisée qu'une requête pour prorogation de délai et annulation de décret sera présentée pour adjudication au Palais de Justice de St-Jérôme, le 27 septembre 1979, à 9-15 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Une copie de la requête, affidavit et avis a été laissée à son intention à la direction générale des greffes au Palais de Justice de St-Jérôme, au numéro 400 de la rue Laviolette à St-Jérôme.

Armand Beaulieu
protonotaire-adjoint
Cour supérieure

DU MESNIL, POMMIVILLE & VACHON
818, Est, rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H2L 1K3
527-9361

COUR SUPÉRIEURE

Prenez avis que Mess: Rolland Bellavance, O-503177; J. Alcide Gagnon, O-506505; détenteurs de permis pour la région 03, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir des permis spéciaux afin d'effectuer le transport de bois de pulpe dans la région 09, pour le compte de la compagnie Reed Paper Ltée à Forestville. Ces permis auront une durée de 120 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivants la date de la troisième parution du présent avis.

Poste d'affectation de la région 03 Inc.
1ère publication: 18 septembre 1979
2ème publication: 19 septembre 1979
3ème publication: 20 septembre 1979

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces
JEANNE DUBUC, résidente et domiciliée au 2264, rue Joliette à Montréal;

—vs—
RENE TELLIER, d'adresse et de lieu inconnus;

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, RENE TELLIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 10 septembre 1979
RONALD CHASSE, P.A.
Mes Lord Lebeyre & Gaudet,
Montréal, P.Q.
(n/d: 20659 N.L.)
Procureurs de la Requête

COUR SUPÉRIEURE

NO 700-05-001307-796
CORPORATION DE COMTE DE DEUX-MONTAGNES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 910, rue Principale, St-Joseph du Lac, comté de Deux-Montagnes.

—vs—
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE METRO REALTIES INC., Intimée.

ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 50, Place Crémazie, Chambre 505, dans la ville et le district de Montréal.

M. YVON BELAIR, Intimé.

LE REGISTREUR DU BUREAU d'enregistrement de Deux-Montagnes.

PAR ORDRE DE LA COUR
La mise-en-cause ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, est par la présente avisée qu'une requête pour prorogation de délai et annulation de décret sera présentée pour adjudication au Palais de Justice de St-Jérôme, le 27 septembre 1979, à 9-15 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Une copie de la requête, affidavit et avis a été laissée à son intention à la direction générale des greffes au Palais de Justice de St-Jérôme, au numéro 400 de la rue Laviolette à St-Jérôme.

Armand Beaulieu
protonotaire-adjoint
Cour supérieure

DU MESNIL, POMMIVILLE & VACHON
818, Est, rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H2L 1K3
527-9361

COUR SUPÉRIEURE

NO 700-05-001307-796
CORPORATION DE COMTE DE DEUX-MONTAGNES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 910, rue Principale, St-Joseph du Lac, comté de Deux-Montagnes.

—vs—
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE METRO REALTIES INC., Intimée.

ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 50, Place Crémazie, Chambre 505, dans la ville et le district de Montréal.

M. YVON BELAIR, Intimé.

LE REGISTREUR DU BUREAU d'enregistrement de Deux-Montagnes.

PAR ORDRE DE LA COUR
La mise-en-cause ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, est par la présente avisée qu'une requête pour prorogation de délai et annulation de décret sera présentée pour adjudication au Palais de Justice de St-Jérôme, le 27 septembre 1979, à 9-15 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Une copie de la requête, affidavit et avis a été laissée à son intention à la direction générale des greffes au Palais de Justice de St-Jérôme, au numéro 400 de la rue Laviolette à St-Jérôme.

Armand Beaulieu
protonotaire-adjoint
Cour supérieure

DU MESNIL, POMMIVILLE & VACHON
818, Est, rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H2L 1K3
527-9361

COUR SUPÉRIEURE

NO 700-05-001307-796
CORPORATION DE COMTE DE DEUX-MONTAGNES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 910, rue Principale, St-Joseph du Lac, comté de Deux-Montagnes.

—vs—
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE METRO REALTIES INC., Intimée.

ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 50, Place Crémazie, Chambre 505, dans la ville et le district de Montréal.

M. YVON BELAIR, Intimé.

LE REGISTREUR DU BUREAU d'enregistrement de Deux-Montagnes.

PAR ORDRE DE LA COUR
La mise-en-cause ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, est par la présente avisée qu'une requête pour prorogation de délai et annulation de décret sera présentée pour adjudication au Palais de Justice de St-Jérôme, le 27 septembre 1979, à 9-15 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Une copie de la requête, affidavit et avis a été laissée à son intention à la direction générale des greffes au Palais de Justice de St-Jérôme, au numéro 400 de la rue Laviolette à St-Jérôme.

Armand Beaulieu
protonotaire-adjoint
Cour supérieure

DU MESNIL, POMMIVILLE & VACHON
818, Est, rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H2L 1K3
527-9361

COUR SUPÉRIEURE

NO 700-05-001307-796
CORPORATION DE COMTE DE DEUX-MONTAGNES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 910, rue Principale, St-Joseph du Lac, comté de Deux-Montagnes.

—vs—
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE METRO REALTIES INC., Intimée.

ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 50, Place Crémazie, Chambre 505, dans la ville et le district de Montréal.

M. YVON BELAIR, Intimé.

LE REGISTREUR DU BUREAU d'enregistrement de Deux-Montagnes.

PAR ORDRE DE LA COUR
La mise-en-cause ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, est par la présente avisée qu'une requête pour prorogation de délai et annulation de décret sera présentée pour adjudication au Palais de Justice de St-Jérôme, le 27 septembre 1979, à 9-15 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Une copie de la requête, affidavit et avis a été laissée à son intention à la direction générale des greffes au Palais de Justice de St-Jérôme, au numéro 400 de la rue Laviolette à St-Jérôme.

Armand Beaulieu
protonotaire-adjoint
Cour supérieure

DU MESNIL, POMMIVILLE & VACHON
818, Est, rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H2L 1K3
527-9361

COUR SUPÉRIEURE

NO 700-05-001307-796
CORPORATION DE COMTE DE DEUX-MONTAGNES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 910, rue Principale, St-Joseph du Lac, comté de Deux-Montagnes.

—vs—
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE METRO REALTIES INC., Intimée.

ALGONQUIN CAPITAL CORPORATION LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 50, Place Crémazie, Chambre 505, dans la ville et le district de Montréal.

M. YVON BELAIR, Intimé.

COUR SUPÉRIEURE

Prenez avis que Mess: Rolland Bellavance, O-503177; J. Alcide Gagnon, O-506505; détenteurs de permis pour la région 03, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir des permis spéciaux afin d'effectuer le transport de bois de pulpe dans la région 09, pour le compte de la compagnie Reed Paper Ltée à Forestville. Ces permis auront une durée de 120 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivants la date de la troisième parution du présent avis.

Poste d'affectation de la région 03 Inc.
1ère publication: 18 septembre 1979
2ème publication: 19 septembre 1979
3ème publication: 20 septembre 1979

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces
JEANNE DUBUC, résidente et domiciliée au 2264, rue Joliette à Montréal;

—vs—
RENE TELLIER, d'adresse et de lieu inconnus;

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, RENE TELLIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Avis légaux - Avis publics

Prenez avis que Matteo Gattuso (1979) Lité dont le siège social est situé au 500 Wright, Ville St-Laurent a cédé à la Banque Commerciale du Canada une cession générale de créance dans la division d'enregistrement de Montréal le 11 septembre 1979, sous le numéro 301-285-2.

Le requérant: Michel Daigneault, 913, Grand Rang, St-Michel, Ch. Naperville, P.Q., demande à la Commission des Transports du Québec un permis pour effectuer le transport suivant: TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL — CITÉRIE — CONTRAT — Montréal et tous les endroits ne dépassant pas cinq milles des limites de la dite ville, pour livraison d'huile à chauffage domestique ou des petites livraisons industrielles avec compteur, pour le compte de: NORTHERN OIL LIMITED, en utilisant des camions citernes d'une capacité maximale de 4,000 gallons.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E. 1ère parution le 19 septembre 1979 2ème parution le 20 septembre 1979 3ème parution le 21 septembre 1979

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE NO 05-014 400-796 ROGER COMIER, demeurant à 10443 rue Oscar, Montréal-Nord, district de Montréal, demandeur

—vs— DAME FILOMENA DIDOTI, demeurant à 405 boulevard de Guire, app. 603, Ville St-Laurent, district de Montréal, défenderesse

—et— THE PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY OF AMERICA, corps politique légalement constitué ayant une place d'affaires à 1080 Beaver Hill Hill, Montréal, district de Montréal, mise en cause

AVIS Ordre est par les présentes donné à la défenderesse de comparaître au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

BLAIN PICHE EMERY & ASSOCIÉS Procureurs du demandeur

C.T.Q. PERMIS SPÉCIAL ART. 274 - REG. 2 (1978)

Le requérant: ROGER TRUDEL, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le service suivant: Le requérant, ROGER TRUDEL, est autorisé à tirer les remorques et/ou semi-remorques vidées ou chargées en possession légale de la compagnie KINGWAY FREIGHT LINES LTD., défenderesse, des permis no. 17376-V et ce, sur toutes et chacune des clauses dudit permis 17376-V: ladite compagnie KINGWAY FREIGHT LINES LTD. fait une demande de permis de courtier réciprociques.

Durée: 364 jours Le requérant demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère parution: 19 septembre 1979 2ème parution: 20 septembre 1979 3ème parution: 21 septembre 1979

CORREIL, GROLEAU & DUFRESNE, 31 rue St-Jacques, suite 100, Montréal, P.Q.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

GODIN GOSSELIN, Georgette. — Subitement à Montréal, le 18 septembre 1979, est décédée, Georgette Gosselin Godin épouse en 1ère nocce de Joseph Payette et en seconde nocce de feu Alphonse Gosselin demeurant rue Melville, Westmount. Elle laisse dans le deuil ses frères Philias (retraité de la ville de Montréal), Paul (curé de la paroisse St-Jean-Baptiste), feu Georges Godin, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le vendredi 21 septembre. Le convoi funéraire partira de la Résidence funéraire Richard Georges Godin Ltée, No 528 rue Rachel est, pour se rendre à l'église St-Jean Baptiste où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Voir autres Avis légaux, en page 16

Avis est donné que: Léon Deloche, Coudellier, Ch. Frontenac, P.Q., détenteur du permis no. M50675-001, région 5, demandera à la Commission des Transports de transférer son permis à: Jean-Paul Loriselle, 70 A, rue St-Georges, Windsor, P.Q., région 5, conformément à l'article 2.58.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E. 1ère parution le 19 septembre 1979 2ème parution le 20 septembre 1979 3ème parution le 21 septembre 1979

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE NO 500-04-003-341-790 DAME FRANÇOISE GENEST, Demanderesse

—vs— JEAN MOREAU, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur, JEAN MOREAU, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour, Longueuil, le 11 septembre 1979.

(S) RONALD CHASSE PRONOTAIRES C.S.M. LAFONTAINE CHAMBERLAND & PARADIS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE NO 500-04-003-404-796 IN RE JEAN TREMBLAY et PIERRETTE PROUX, Requérants

AVIS DE PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE EN HOMOLOGATION D'UNE MODIFICATION DE RÉGIME MATRIMONIAL. PRENEZ AVIS par les présentes qu'une Requête en homologation d'une modification de régime matrimonial sera présentée pour adjudication devant la Cour de Pratique de cette Honorable Cour, siégeant au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine en les Cité et District de Montréal, le 25 octobre 1979 en chambre 2.16 à 9:30 a.m., ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Toute personne ayant un intérêt à contester ladite requête est priée de s'y présenter afin de faire valoir son opposition. MONTREAL, le 13 septembre 1979. GURMAN, MARCOWITZ & AUMAIS, 10 rue St-Jacques, suite 308, Montréal, P.Q. Procureurs des Requérants

C.T.Q. PERMIS SPÉCIAL ART. 274 - REG. 2 (1978)

Prenez avis que Les Entreprises Bélanger & Prud'Homme Inc., voiturier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur les remorques et semi-remorques de Asbestos-Eastern Transport Inc., ainsi que les remorques et semi-remorques que ce voiturier-remorqueur peut légalement utiliser dans l'exploitation de son permis suivant les clauses aa) kk) et ll).

Durée: 364 jours La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, MONTREAL.

1ère publication: 19 septembre 1979 2ème publication: 20 septembre 1979 3ème publication: 21 septembre 1979

CORREIL, GROLEAU & DUFRESNE, 31, St-Jacques, suite 100, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PRENEZ AVIS que le Centre du Camion B.A. Enr. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de transférer son permis de location numéro M-600944 1-D et 2-D à Location Service ATC Plus Inc.

La place d'affaires de la requérante-acquéreuse est au 1-50e avenue à Bois-des-Filons, province de Québec.

Les requérants demandent à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1978) et l'article 20(2) de la Loi des Transports. La présente publication est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74(b) et 2.58(1) dudit règlement 2.

Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 20 septembre 1979 2ème publication: 21 septembre 1979 3ème publication: 22 septembre 1979

SERGE L. COULOMBE, Procureur.

Province de Québec, District de Montréal, NO 500-02-01924-792, COUR PROVINCIALE, OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse, vs DOPAT FLOORING INC. défenderesse. Le 1er octobre 1979, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires, de la défenderesse au No 565 rue Lévesque en la cité de Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 camionnette de marque Ford, Econoline & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RONALD DUBÉ, huissier, Tél.: 288-6721, Montréal, 17 septembre 1979.

Province de Québec, District de TROIS-RIVIERES, No 400-27-0105-79, COUR GREFFE DE LA PAIX & DE LA COURONNE DE TROIS RIVIERES, LA REINE, demanderesse -vs- CAMLIX TRANSPORT INC. défenderesse. Le 2 octobre 1979, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 46, rue Milton en la cité de St-Pierre, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique Underwood; 2 bureaux plats; et autres articles de bureaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. RONALD DUBÉ, huissier, Tél.: 288-6721, Montréal, 17 septembre 1979.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 3011635, la Banque Toronto-Dominion (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau ECLAIR TECH INC. (ci-après appelé "le client") 715 Halpern Street, Dorval, Québec, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date de 18 janvier 1979, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2856343. Fait ce 7e jour de septembre 1979. La Banque Toronto-Dominion Directeur.

Avis est donné que: Valmore Boly, 45, Latendresse, St-Paul l'Érmitte, P.Q., détenteur du permis no. M507365-001, région 10, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Emilien Boly, 16330, Terrasse Marie Gorette, Pointe-aux-Trembles, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.58.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E. 1ère parution le 19 septembre 1979 2ème parution le 20 septembre 1979 3ème parution le 21 septembre 1979

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE RIMOUSKI

COUR SUPÉRIEURE (Divorces) NO: 100-12-001277-79-0 ANDRÉ ALBERT GAGNON, Requérant,

DAME JEANNE D'ARC DESJARDINS, Intimée,

ORDONNANCE La Cour ordonne à l'intimée, dame Jeanne D'Arc Desjardins de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Rimouski.

Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

A Rimouski, ce 29 août 1979. Claudette Desjardins, Représentante des divorces

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO: 500-12-08913-798 GREFFE DES DIVORCES DISTRICT DE MONTRÉAL FERNANDE LACOMBE, Requérante

ROSAIRE BEDARD, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, Monsieur Rosaire Bedard, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 10 septembre 1979. ME MATHIEU THIBAUT, 400 est, rue Jarry, Montréal, P.Q. 381-2504

C.L.S.C. LA SALINE - PERCÉ -

Le C.L.S.C. La Saline est à la recherche d'un

MÉDECIN

pour le point de service de Percé

FONCTIONS:

— Le candidat assume les services de santé de première ligne curatifs et préventifs en collaboration avec une équipe multidisciplinaire.

QUALIFICATIONS:

— Détenir un diplôme universitaire en médecine. — Avoir la capacité et l'intérêt de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.

TRAITEMENT:

— Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae au plus tard le 4 octobre à:

DIRECTEUR GÉNÉRAL C.L.S.C. LA SALINE C.P. 1000 Chandler, Qué. G0C 1G0

La Fédération Canadienne des Sciences Sociales et la Fédération Canadienne des Études Humaines recherchent un

AGENT(E)

pour leur programme d'aide à l'édition savante.

Endroit: Ottawa

Fonctions:

Dans le cadre du programme d'aide à l'édition savante, géré par les deux Fédérations, le titulaire de ce poste devra s'occuper des candidatures soumises aux Fédérations dans le but d'obtenir une subvention d'aide à l'édition. Il devra également s'occuper de faire évaluer les manuscrits soumis aux Fédérations et entretiendra des relations étroites avec les différents comités des Fédérations, les auteurs, les universitaires et les éditeurs.

Exigences:

Le candidat devra au moins posséder une maîtrise universitaire, avoir de bonnes aptitudes administratives ainsi que la maîtrise de la langue française et une bonne connaissance de la langue anglaise.

Salaires: négociable selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que les noms de trois répondants avant le 30 septembre 1979 à l'adresse suivante:

Philip J. Cercone, directeur Programme d'aide à l'édition Savante FCSS/FCEH 151 Slater, Ottawa, Canada K1P 5H3



2ième CONCOURS

CENTRE HOSPITALIER SACRÉ-COEUR DE HULL

Le Centre Hospitalier Sacré-Coeur de Hull (qui compte 365 lits est un hôpital dont les soins spécialisés ont une vocation régionale) est à la recherche d'un:

DIRECTEUR DES FINANCES

Le titulaire du poste, sous l'autorité du D.G., planifie, coordonne et contrôle les activités relatives au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques dans le but d'assurer une gestion financière efficace.

Le candidat recherché pour ce poste doit faire partie d'une des corporations suivantes: C.A., C.G.A., ou R.I.A. et aura acquis une bonne connaissance du réseau des affaires sociales.

Le titulaire de ce poste recevra une rémunération telle qu'établie par la politique existante dans le réseau des affaires sociales.

Pour ceux qui sont intéressés à poser leur candidature, veuillez le faire avant le 7 octobre 1979 en adressant votre curriculum vitae à:

Le Directeur Général Centre Hospitalier Sacré-Coeur de Hull 230 Boul. Gamelin Hull, Québec J8Y 1W7

Cadre supérieur

...à potentiel élevé

Ce poste nouvellement créé au sein d'une importante société manufacturière représente sans doute l'un des défis les plus stimulants existant actuellement au pays. Toutefois, les gestionnaires qui peuvent aspirer à cette fonction sont peu nombreux car son profil est fort exigeant.

Grand patron de la planification stratégique, le vice-président au développement se verra confier le mandat suivant par le président et chef de la direction: seconder ce dernier en vue d'optimiser la rentabilité de l'entreprise à court, moyen et long termes et en assurer la croissance.

La rémunération de ce poste reflète son importance et se situera dans les \$100,000 avec participation.

Le futur vice-président au développement est un administrateur exceptionnellement qualifié. Il doit posséder les qualités nécessaires pour éventuellement accéder à d'autres fonctions supérieures. Orienté vers l'action, capable de bien conceptualiser, il a démontré sa compétence en remplissant avec succès des postes de direction générale au sein d'entreprises manufacturières indépendantes ou à la direction de divisions de grandes sociétés, avec responsabilité spécifique pour la rentabilité.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jean-Pierre Bourbonnais, à Montréal, sous le numéro de référence 1416.

Rourke, Bourbonnais & Associés

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525

Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

INGÉNIEURS

POUR PROJETS PORTUAIRES

Nous recherchons, pour service dans une nouvelle organisation d'état en Algérie chargée des études d'ouvrages portuaires et de protection côtière, des ingénieurs avec 2 à 15 ans d'expérience appropriée.

Nos sociétés en association ont accepté d'assister l'organisation nationale avec les études préliminaires, l'établissement des projets et la surveillance de l'exécution des constructions complètes des ports.

Il est prévu que l'assistance inclura l'éducation et la formation du personnel algérien pendant l'exécution de missions de longue durée.

Nous offrons un contrat de travail établi avec une de nos sociétés danoises sous mentionnées. La période d'engagement initiale est prévue pour un an avec possibilité de renouvellement. Un logement meublé ainsi qu'une automobile de service seront à la disposition du candidat qui est libre d'amener sa famille en Algérie; Les frais de voyage aller et retour du candidat (et de sa famille) seront payés pour chaque période d'engagement.

Rémunération intéressante en couronnes danoises avec exemption fiscale au Danemark et en Algérie.

Interview sera organisée à Montréal environ les 9-10 octobre.

La langue de fonction sera le français, l'entrée en service est prévue dans 2-4 mois.

S'adresser par écrit avec curriculum vitae devant être reçu le ou avant le 5 octobre, 1979, à un des membres de l'association:

Christiani et Nielsen OU Hostrup-Schultz et Soerensen a/s Cala H.R.C. Ltée 666 rue Sherbrooke ouest Suite 2001 Montréal, Québec, H3A 1E7 288-9188



CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

Nous recherchons un

Directeur de la planification et de la programmation

La personne dynamique qui sera recrutée devra, sous l'autorité du directeur général, PLANIFIER, COORDONNER et CONTRÔLER les activités en matière de planification et de programmation des services sociaux et de santé de l'Outaouais.

Le défi consiste à assurer une COORDINATION TRÈS ARTICULÉE du développement et de l'aménagement des services sociaux et de santé dans la région et à assurer l'IDENTIFICATION et l'ANALYSE des besoins de la population. De plus, il faudra voir à l'ELABORATION DES PLANS QUINQUENNAUX reliés aux services de santé et aux services sociaux et à la recherche socio-sanitaire s'y rattachant.

Cette personne sera appelée à travailler en étroite collaboration avec les établissements du réseau d'affaires sociales en assurant une COORDINATION rigoureuse du travail des comités, commissions et groupes de travail où ils siègent.

Ce cadre supérieur devra OPÉRATIONNALISER LA DÉCENTRALISATION amorcée par le ministère des Affaires sociales vers le Conseil de la santé et des services sociaux.

Vous détenez un DIPLÔME UNIVERSITAIRE, de préférence de 2e cycle, en gestion, en sciences humaines, en planification régionale ou dans une discipline connexe; vous avez une solide EXPÉRIENCE ADMINISTRATIVE dans le domaine de la santé et des services sociaux ou dans un domaine connexe; vous aimez TRAVAILLER EN ÉQUIPE; vous avez une facilité à CONCEVOIR et COMMUNIQUER; vous vous sentez apte à travailler avec une GRANDE RIGUEUR et parfois SOUS PRESSION. C'est vous que nous cherchons. Vous avez un excellent emploi et vous ne songez pas à le quitter, nous vous offrons vraiment un DÉFI nouveau.

Vous avez un minimum de quatre (4) ans d'expérience dont au moins deux (2) ans dans un poste de gestionnaire et vous recherchez un salaire se situant entre 29 609,00\$ et 41 738,00\$. Nous attendons votre curriculum vitae au plus tard le jeudi 4 octobre 1979.

FAIRE PARVENIR VOTRE CANDIDATURE À:

Jean-Bernard Guindon Directeur Général CSSSO 4, rue Georges-Bilodeau Hull, (P.Q.) J8Z 1V2

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX

DIRECTEUR GÉNÉRAL

DESCRIPTION:

Centre multi-vocationnel comprenant:

- 33 lits de soins aigus;
- 246 lits pour malades à long terme;
- 320 places centre d'accueil de réadaptation et d'hébergement.

RESPONSABILITÉS:

Sous la responsabilité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec les politiques et directives émises par le conseil d'administration.

EXIGENCES:

Scolarité: Détenir un diplôme de premier cycle universitaire en administration. Toutefois, une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction, peut compenser l'absence d'un diplôme universitaire.

EXPÉRIENCE:

Une expérience dans la gestion, à titre de cadre supérieur, de cinq (5) à dix (10) ans, de préférence dans le réseau des affaires sociales.

RÉNUMÉRATION:

Selon les normes du Ministère des affaires sociales, classe 21.

Minimum: \$34,700; maximum: \$49,000

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae à:

CONCOURS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Case postale 852 Baie St-Paul (Québec) G0A 1B0

avant le 8 octobre 1979

Cinq professionnels requis pour un projet en Afrique du Nord

Gestion d'entrepôt (3 personnes).

Expérience comme directeur ou contremaître d'entrepôt.

Génie industriel (2 personnes).

Avec expérience en évaluation de travail et estimation des coûts dans le domaine manufacturier.

Les candidats doivent posséder une formation pertinente, et une expérience de quelques années dans leur domaine respectif.

Nous offrons une rémunération intéressante et de nombreux avantages sociaux; logement, transport sur les lieux, etc.

Les intéressés sont priés de soumettre leur curriculum vitae à Luc Girard, 1155, rue Metcalfe, suite 1143, Montréal H3B 2V6, ou téléphoner à 866-1149 mentionnant le dossier 7001.



Stevenson & Kellogg

Membre, Association Canadienne des Conseillers en

Le SPGQ annule sa grève

QUEBEC (PC) — Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a annoncé hier qu'il renonçait à la grève générale qu'il devait déclencher demain.

Selon le porte-parole Robert Hardy, du SPGQ, une entente est intervenue hier entre le syndicat et les négociateurs patronaux à propos des libérations syndicales.

Le SPGQ a obtenu que six négociateurs syndicaux soient libérés en permanence de leur travail et payés pour la durée des négociations.

Des pourparlers intensifs doivent débiter aujourd'hui pour une dizaine de jours, a ajouté M. Hardy.



M. Norbert Rodrigue, président de la CSN

La CSN s'élève contre l'énoncé de politique économique de Landry

QUEBEC (PC) — Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a condamné hier l'énoncé de politique économique du gouvernement Lévesque qui n'est rien d'autre, selon lui, qu'une stratégie basée sur un partage des pouvoirs entre capitalistes québécois et capitalistes étrangers.

A l'ouverture du Conseil confédéral de la CSN, à Québec, M. Rodrigue a affirmé que le document *Bâtir le Québec* n'a qu'un seul mérite, celui de décrire pour la première fois l'énorme potentiel de l'économie québécoise et de mettre en lumière un certain nombre de problèmes fondamentaux de notre économie.

Il importe cependant de savoir au départ pour lui, au profit de qui veut bâtir le Québec, souligne M. Rodrigue.

C'est sur ce plan, selon lui, que le document du ministre M. Bernard Landry, accuse de graves lacunes.

Il a observé que le document ne touche pas la mainmise des grandes banques, fiducies et compagnies d'assurance sur la très grande part des épargnes québécoises.

« Le document cherche plutôt à sécuriser les capitalistes étrangers en promettant qu'il n'y aura plus de nationalisations tant que le Parti québécois sera au pouvoir ».

« On désapprouve également le tamisage des investissements étrangers selon un système de cas par cas ».

« On ne prend qu'un seul engagement visant à garantir certains bénéfices pour le Québec dans le cas de nouveaux projets d'investisse-

ments, soit de chercher une participation des sociétés d'Etat dans des projets conjoints dont on abandonne l'initiative aux multinationales ».

Autre point faible de la stratégie du gouvernement, selon la CSN le développement en fonction d'une spécialisation.

« Développer quelques secteurs spécifiques aux dépens de tout le reste de l'économie peut représenter des milliers de pertes d'emplois dans les secteurs qui ne sont pas dans la liste des secteurs de spécialisation », soutient le président de la CSN.

Il affirme encore qu'une telle spécialisation ne fera qu'accroître la vulnérabilité du Québec aux fluctuations des marchés internationaux, puisqu'il est question de spécialiser dans le but d'exporter vers l'étranger.

« Le document propose en quelque sorte que le Québec renonce à toute mesure d'autonomie dans le domaine économique, se soumettant plutôt au rôle que les maîtres de l'industrie et de la finance américains ont choisi pour le Québec: source d'exploitation des ressources naturelles et hydrauliques à bon marché ».

Quant à l'intention gouvernementale de faire de l'entreprise privée le moteur de développement économique et de lui distribuer les subventions requises, M. Rodrigue rappelle la « triste histoire » d'ITT Rayonier.

Cette stratégie place le gouvernement du Parti québécois, à ce chapitre, dans la même lignée que les régimes libéraux et unionistes qui l'ont précédé, déclare M. Rodrigue.

Le Service de police: une «soupe indigeste»

Dans un mémoire qu'il a fait parvenir hier au ministre de la Justice, le Syndicat des fonctionnaires municipaux affirme que les problèmes du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) ne proviennent pas tant des relations de travail en elles-mêmes que de la structure administrative.

« Aujourd'hui nous nous retrouvons dans un cul-de-sac », affirme le président du syndicat, M. Gilles Racicot. Le SPCUM compte environ 650 employés civils membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, tous assujettis à la fois au SPCUM et à la CUM.

Le directeur du SPCUM, M. Henri-Paul Vignola, a l'entière responsabilité en matière d'embauche et de gestion du personnel, qu'il soit policier ou fonctionnaire. Toutefois, les fonctionnaires du SPCUM demeurent toujours, en principe, des employés de la CUM qui devraient être assujettis à la loi de la CUM plutôt qu'à la loi du Service de police.

La situation fait en sorte que le Bureau du personnel de la CUM négocie la convention collective mais n'intervient pas dans son application. Le SPCUM a mis sur pied une direction des ressources humaines, des sections de contrôle budgétaire et de contrôle des traitements qui font, aux yeux du syndicat, double emploi avec les services mis en place à la CUM.

A cette situation déjà encombrée s'ajoutent les problèmes provenant d'un tiraillement entre les services administratifs et les services opérationnels, entre le pouvoir des élus et celui du directeur du service, entre la direction du service et la Fraternité des policiers.

« Les maux relèvent non pas des relations de travail elles-mêmes, affirme M. Racicot, mais plutôt de cette structure bâtarde (...). Vous avez les principaux ingrédients qui constituent cette soupe indigeste que représente le SPCUM ».

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal

res municipaux de Montréal demande donc au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, de modifier les lois de manière à ce que le directeur du SPCUM n'ait plus d'autorité en matière de gestion et d'embauche du personnel civil du SPCUM. Ce personnel non policier tomberait désormais sous l'autorité de la CUM, le directeur de police n'ayant, sur ce point, qu'une autorité semblable à celle des autres directeurs de service à la CUM.

De plus, le syndicat demande au ministre de la Justice et au ministre des Affaires municipales de revoir le texte des lois de la CUM et du SPCUM afin de dissiper toute ambiguïté relative à l'autorité de la CUM sur les fonctionnaires et aux relations de travail avec le personnel syndiqué non policier.

Le syndicat rappelle dans son mémoire qu'en 1977, au moment où l'Assemblée nationale attribuait au directeur du SPCUM l'entière responsabilité de l'administration, il était intervenu, sans succès, pour soustraire les fonctionnaires à l'autorité du directeur de police.

Les dangers du baiser...

PEKIN (AFP) — Les amoureux chinois vont y réfléchir à deux fois désormais avant de s'embrasser. Le *Quotidien des ouvriers* a publié hier un article court mais assez effrayant sur « le baiser », un geste nuisible à la santé.

L'organe des syndicats chinois révèle tout d'abord qu'on trouve des virus de l'hépatite B chez six à dix pour cent des gens en bonne santé. Selon une estimation de 1977, il y aurait environ 175 millions de porteurs dans le monde (Chine non comprise): « C'est un chiffre terrible. On peut dire que voilà des gens dangereux », écrit le journal qui ne précise pas ses sources.

Les ex-chauffeurs de Métropolitain-Sud veulent que le gouvernement rétablisse leur ancienneté

par Louis-Gilles Francoeur

Les ex-chauffeurs d'autobus de la compagnie Métropolitain-Sud, aujourd'hui employés par la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (CTRSM) ont réclamé hier une intervention gouvernementale, sous forme de loi spéciale ou d'un médiateur extraordinaire, pour parvenir à faire valoir dans leur nouvel emploi l'ancienneté qui leur était antérieurement reconnue.

Les 120 chauffeurs ont décidé de ne pas se présenter au travail hier afin d'examiner collectivement ce problème,

ce qui a eu pour effet de priver de transport en commun plusieurs municipalités autrefois desservies par Métropolitain-Sud. Ils en ont profité pour manifester devant les bureaux de leur employeur dont les bureaux sont situés près du pont Jacques-Cartier, à Longueuil.

Les chauffeurs autrefois au service de Métropolitain-Sud ont amèrement reproché au gouvernement de les avoir oubliés lorsqu'il a adopté, le 23 juin 1978, la loi 56. Par cette loi, le gouvernement provincial autorisait à CTRSM à acheter l'actif et le capital-actif de Métropolitain-Sud.

« Cette loi s'occupait de la quincaillerie, des autobus et

de la machinerie d'entretien, des actions de la compagnie, mais oubliait les droits des personnes en cause », a déclaré hier un représentant de la CSN, M. Roger Poudrette.

C'est ainsi que la CTRSM a hérité du contrat de travail des ex-chauffeurs de Métropolitain-Sud, lequel garantissait plusieurs droits en fonction de l'ancienneté. Cette ancienneté déterminait notamment le choix des routes les plus payantes, le choix des vacances et celui des horaires de travail.

Ces 120 chauffeurs sont aujourd'hui fort mécontents parce qu'arrivés les derniers à

la CTRSM, ils risquent de passer après les employés en place qui ont beaucoup moins d'ancienneté qu'eux.

Les ex-chauffeurs de Métropolitain-Sud ont en moyenne 16 ans d'ancienneté alors que le groupe auquel ils doivent aujourd'hui s'intégrer totalise en moyenne trois ans d'ancienneté, à cause du jeune âge de la commission.

Au moment de l'adoption de la loi 56, le législateur croyait régler ce problème au moyen du code du travail, qui stipule que l'acheteur d'une entreprise en assume les obligations au sens du code. Cela implique que la CTRSM doit reconnaître l'ancienneté des chauffeurs de Métropolitain-Sud jusqu'à l'échéance du contrat de travail. Or ce dernier est échu depuis le début de l'année et personne n'a voulu fournir à ces employés l'assurance que leur ancienneté sera respectée à l'avenir.

Mais si les chauffeurs craignent une attitude trop conservatrice de la CTRSM dans ce domaine, les changements récents dans l'orientation syndicale du groupe déjà en place à la CTRSM leur font craindre le pire. Autrefois, les chauffeurs de la CTRSM étaient affiliés à une union américaine de routiers. Celle-ci semble avoir été marquée avec succès par le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), qui a déposé une requête en accréditation au nom de tous les employés de la CTRSM sans consulter les 120 nouveaux venus de Métropolitain-Sud. Si cette requête était agréée, les syndicats CSN autrefois embauchés par Métropolitain-Sud se feraient imposer un changement d'allégeance par leur intégration à la CTRSM.

Mais ce n'est pas ce qu'ils craignent le plus: s'ils avaient l'assurance que la section du SCFP en voie de formation à la CTRSM ferait une bataille rangée pour faire reconnaître leurs droits acquis, ils s'intégreraient sans problème. En réalité, ils pensent plutôt que les 350 chauffeurs de la CTRSM refuseront de faire une bataille qui ferait passer les nouveaux venus avant eux.

Le Salon réunira 3,000 bêtes

par Renée Rowan

Le 26e Salon international de l'agriculture et de l'alimentation qui aura lieu cette année du 25 octobre au 3 novembre occupera plus de 750,000 pieds carrés au Stade et au Vélodrome olympique. On y trouvera plus de 700 emplacements d'exposition et 3,000 animaux participeront aux divers concours.

En présentant les éléments de ce salon à la presse hier, le président du Centre de promotion de l'industrie agricole et alimentaire (initiateur de ce projet), M. Paul Pature, a souligné que les visiteurs pourront voir plus de 57 races d'animaux, du vison au cheval en passant par les moutons et les bovins. Les plus beaux spécimens de chaque race se disputeront les honneurs de leurs catégories à l'occasion d'une grande finale québécoise. Les chevaux seront à l'honneur au Vélodrome où des concours hippiques seront présentés chaque soir.

On trouvera également sur les lieux des exposants des industries para-agricole et de la motoneige. Aux kiosques d'information, on donnera des renseignements et des conseils aux «gentleman farmers» et aux horticulteurs de banlieues. En outre, plusieurs ministères québécois ont des emplacements réservés où

l'on fournira de l'information sur tout ce qui concerne le monde de la consommation, de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de pêche.

On a souligné, hier, qu'une dizaine de ministères participent aux diverses activités du salon.

Au Pavillon agro-alimentaire québécois qui prendra, cette année, une importance plus grande que jamais, on retrouvera tout l'éventail du monde de l'alimentation québécoise.

Plus de 60 exposants, qu'ils soient producteurs agricoles, fabricants de produits alimentaires ou encore dans l'industrie de transformation ou dans la vente, profiteront de l'occasion pour présenter leurs produits. A cela viendront se greffer des démonstrations, des séances d'information, des dégustations de toutes sortes.

Pour la deuxième année, le Grand salon culinaire, organisé par la Société des chefs cuisiniers et pâtisseries du Québec, fera partie intégrante du Salon de l'agriculture et de l'alimentation. Pendant trois jours, les grands chefs québécois participeront à l'un des trois concours inscrits au programme: plats chauds (servant en plus à faire la sélection des membres de l'équipe qui ira aux prochaines olympiques

gastronomiques en vue des Olympiades de 1980 qui auront lieu à Munich), pièces et plats montés et recettes conçues à partir de matières premières québécoises.

Noton, enfin, qu'il y aura sur les lieux du Salon un restaurant. La Québécoise, où l'on servira des mets typiquement québécois.

Une jacinthe anti-pollution

ROME (AP) — Une fleur anti-pollution, capable d'absorber d'importantes quantités de substances toxiques, a été mise au point par la Commission de l'énergie atomique américaine, a-t-on appris à Rome.

Elle pourra être plantée dans les eaux italiennes à partir du printemps prochain. Cette « jacinthe d'eau » pourrait éventuellement être utilisée comme carburant dans l'industrie et comme aliment pour bétail dans l'agriculture.

La fleur, qui se reproduit rapidement et qui absorbe d'importantes quantités de substances métalliques, a fait l'objet d'études aux Etats-Unis.

L'un des principaux problèmes est celui de sa reproduction en dehors des serres utilisées par la Commission de l'énergie atomique.

FEMME DU QUEBEC

Une revue québécoise... pas comme les autres

Dans le numéro de septembre-octobre «FEMME DU QUÉBEC» vous offre:

- Un dossier:** 30,000 travailleuses sans salaire et sans droits
- Une entrevue:** Anne-Claire Poirier
- Des chroniques:** en psychologie, droit, consommation, éducation, bricolage, etc.

En vente dans tous les kiosques.

EST ARRIVÉE!

ENFIN UNE LOTERIE QUOTIDIENNE
OÙ VOUS JOUEZ DANS LA JOURNÉE
OÙ LE TIRAGE SE FAIT LE SOIR
ET QUI PAIE SES GAGNANTS LE LENDEMAIN

★

VOUS CHOISISSEZ UN NUMÉRO DE TROIS CHIFFRES

★★

VOUS CHOISISSEZ le montant de votre enjeu (50¢ ou plus) et vous pouvez parier DANS L'ORDRE

★★★

VOUS CHOISISSEZ le montant de votre enjeu (50¢ ou plus) et vous pouvez AUSSI parier DANS N'IMPORTE QUEL ORDRE

★★★★

VOUS CHOISISSEZ le nombre de tirages auxquels vous voulez participer sur le même billet

LE BON CHOIX, DANS L'ORDRE, VOUS RAPPORTE 450 FOIS VOTRE MISE

CE QUE VOUS GAGNEZ DÉPEND:

- du montant misé
- du type de mise

DEMANDEZ votre dépliant explicatif de la Quotidienne chez le détaillant Loto-Québec où elle est annoncée

LE TIRAGE est télévisé tous les soirs au réseau TVA à 22H30

loto-québec